

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

**PROPOSITION DES MESURES POUR L'ETAT DE PREPARATION
(R-PP)**

MADAGASCAR

ANNEXES

Version du 10 janvier 2013

LISTE DES ANNEXES

Sommaire

Annexe 1a-1. Les structures existantes, le dispositif de gestion de la préparation et les missions des représentants des secteurs	3
Annexe 1a-2. Les relations entre la Plate forme REDD+, le BCN-REDD+ et l'AFR	11
Annexe 1b-1 : Résultats des consultations au niveau central menées lors de l'élaboration du R-PP..	12
Annexe 1b-2 : Rapport de l'atelier de validation national du RPP.....	20
Annexe 1b-3. Remarques reçues du Comité de Lecture et éléments de réponse.....	25
Annexe 1b-4. Cartes de localisation des participants aux consultations régionales	29
Annexe 1b-5 : Synthèse des ateliers régionaux de consultation pour l'élaboration du RPP.....	30
Annexe 2a-1 : Cartographie de localisation et l'évolution des différents écosystèmes	46
Annexe 2a-2 : Evolution de la superficie des écosystèmes au niveau des 22 régions	53
Annexe 2a-3 : Analyse des problématiques du secteur agricole	53
Annexe 2a-4 : Analyse des efforts de réduction de la déforestation	53
Annexe 2a-5 : Termes de références des études sur la déforestation	53
Annexe 2b-1 : Carte de localisation des cinq projets-pilotes REDD à Madagascar	56
Annexe 2b-2 : Leçons apprises des projets pilotes REDD Malagasy	57
Annexe 2b-3 : TDR des études spécifiques pour les scénarios proposés	59
Annexe 2b-4 : TDR des études pour la formulation des stratégies REDD+.....	60
Annexe 2c-1 : Etudes à mener relatives au cadre de mise en œuvre	62
Annexe 2c-2 : Modèles de distribution des revenus	66
Annexe 2c-3 : Allocation de fonds pour des réductions permanentes des émissions dues à la déforestation/dégradation	75
Annexe 2d : Capacités et renforcements nécessaires pour la conduite de l'EESS.....	76
Annexe 3 : Le projet SEAS-OI	79
Annexe 4a : Tableaux de Bord Environnementaux et Tableaux de Bord Sociaux	82

Annexe 1a-1. Les structures existantes, le dispositif de gestion de la préparation et les missions des représentants des secteurs

1. Présentation et brève analyse des structures existantes de mise en œuvre du programme environnemental et de leur potentiel dans le processus REDD+

- Le Comité Interministériel de l'Environnement (CIME)

Le CIME est un organe existant depuis 1997 et créé par décret. C'est une structure de coordination interministérielle, placée sous la responsabilité du Premier Ministre. Son niveau d'intervention est élevé et de niveau politique. Le CIME est constitué des Secrétaires Généraux ou des Directeurs Généraux de 17 départements ministériels concernés par l'environnement. Le Ministre en charge de l'Environnement préside les réunions du CIME au nom du Premier Ministre. La mission du CIME est de garantir l'intégration des impératifs de la gestion environnementale pour le développement durable. Parmi ses attributions, il est chargé de «contribuer à l'intégration de l'action environnementale dans les différentes politiques sectorielles et vice versa, notamment sur le plan budgétaire et dans le domaine de la planification». Cette institution avait contribué significativement dans l'arbitrage entre certains secteurs, notamment le secteur minier et celui de l'environnement.

Les mandats actuels du CIME sont suffisants pour le processus de préparation de la stratégie REDD+. Dans le cadre de la préparation de la REDD+, le CIME sera redynamisé pour qu'il puisse assurer pleinement son rôle dans la préparation à la REDD+, notamment en revoyant son mode de fonctionnement. Sinon, un sous-comité du CIME sera mis en place, sous le nom de CIM-REDD, moins de membres et plus souples dans son organisation.

Le président de la Plateforme REDD+ en collaboration avec l'U-REDD, maintiendra un contact régulier avec le CIME pour pouvoir provoquer rapidement les réunions nécessaires à l'avancement des activités de la R-PP.

- Les Commissions Forestières :

Ce sont des entités régionales créées par le Décret n°2005-849 du 13 décembre 2005, application de la Loi 97-017 portant révision de la législation forestière. Chaque commission comporte 15 membres, et est mise en place au niveau de chaque région. Elle a des compétences :

- délibératives dans les cas de constatation de la nature forestière d'un terrain et dans les contestations de soumission au régime forestier
- et consultatives dans les cas soumissions au régime forestier, notamment pour les forêts de l'Etat et des forêts des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics.

Elle peut s'adjoindre d'autres personnes ressources pour le traitement technique de dossiers, nécessitant des expertises extérieures de la commission. Elle se réunit sur convocation du Président ou par délégation du vice-président, et peut délibérer en présence des 2/3 de ses membres, et adopte ses décisions à la majorité des voix.

- Le Comité Technique REDD (CT-REDD)

C'est une structure fonctionnelle depuis 2008 regroupant les parties prenantes du REDD au niveau national, incluant les institutions publiques ainsi que la société civile notamment les ONG et projets mettant en œuvre des projets REDD« pilotes ». Il est co-présidé par le Directeur Général des Forêts et d'un directeur de l'Office National pour l'Environnement. Le CT-REDD est actif, et reste l'artisan du processus REDD Madagascar. Il s'est élargi au niveau des autres secteurs et au niveau de la société civile. Bien que n'ayant pas de statut officiel, ses membres possèdent les compétences et les ressources

nécessaires à la coordination technique du processus REDD. Toutefois, ce qui lui manque, c'est l'aspect « décisionnel » si son statut n'évoluera pas, et qu'il faut remédier pour que celui-ci puisse jouer pleinement de son rôle, dans le processus REDD+.

Le CT-REDD est composé par les représentants des institutions clés de la REDD actuellement, et peut faire appel à d'autres personnes ressources dans des domaines d'expertise donnés. Ses membres sont donc :

- Acteurs Etatique : DGF, DGE, Agriculture, Mines/Energie, Transports, Domaines, Finances, Travaux Publics, Eau, ONE, SAGE, MNP.
- Acteurs de la Société Civile : CI, WCS, Fondation TanyMeva, FAPBM, WWF, ONESF, SAHA/AIM /DIC, PGM-E, ESSA-Forêts, VOI (représentants des communautés locales, dans le cas d'étude ou d'analyse de projets dans une région donnée)
- Les bailleurs de fonds potentiels de la REDD+ participent aux travaux de réflexion.

2. Le dispositif de gestion à mettre en place

• La Plateforme de Pilotage de la Préparation à la REDD+ :

Cette entité doit être mise en place par un texte réglementaire, qui définira sa composition, son mode de fonctionnement et ses attributions dans le pilotage des activités sur la REDD+, notamment dans le pilotage opérationnel de la REDD+ à Madagascar.

Pour permettre au CT-REDD d'évoluer en Plateforme de Pilotage de la préparation à la REDD+ (Plateforme REDD+), les représentants des secteurs dans cette entité doivent être habilités à prendre des décisions techniques concernant leurs secteurs respectifs. Les techniciens intervenant dans le comité actuellement peuvent continuer à jouer leurs rôles dans les travaux techniques et institutionnellement secondent leurs superviseurs qui sont membres d'office de la Plateforme. De ce fait, la nomination des membres de la Plateforme REDD+ doit tenir compte des compétences strictement techniques des personnes-ressources qui vont la constituer, de manière à s'assurer que leurs implications et contributions respectives soient à l'abri des changements institutionnels.

La Plateforme REDD+ assure que le processus de préparation de la REDD+ contribue à toutes les discussions en cours dans les initiatives importantes du secteur environnement et forêts (préparation de politique, de document stratégique, de programme sectoriel, etc.).

La Plateforme REDD+ est l'organe de pilotage de la formulation de la stratégie REDD+ et de développement des composantes techniques. Elle assurera la résolution des conflits intersectoriels, et le cas échéant, les traduit devant le CIME. A cet effet, il a pour fonctions de (a) valider et évaluer tous les plans de travail et les travaux techniques ; (b) s'assurer de la participation de tous les secteurs concernés, (c) préparer la mise en œuvre des axes d'intervention de la REDD+, (d) gérer le processus de formulation des réformes nécessaires pour la mise en œuvre de la REDD+.

L'ouverture de la plateforme aux autres secteurs et parties prenantes est assurée, pour qu'elle puisse apporter les éléments indispensables à ses missions et rôles. La représentation de la Société Civile et du Secteur Privé sera améliorée, avec l'intégration d'autres associations et/ou organisations environnementales, en particulier celles en relation directe avec les communautés locales de base, riveraines des ressources forestières.

De même, pour une meilleure intégration des acteurs régionaux, les Commissions Forestières Régionales assureront le relais de la Plateforme au niveau régional.

La Plateforme REDD+ sera créée par arrêté interministériel. Ce dispositif facilitera la mise en œuvre de la stratégie REDD+ à Madagascar, toutefois son mandat évoluera certainement dans le temps.

Les membres de la Plateforme REDD+, au nombre de 32, se répartissent comme suit :

- 12 représentants de l'administration publique (Forêts, Environnement, Eau, Agriculture, Elevage, Pêche, Energie, Mines, Hydrocarbures, Aménagement du territoire, Finances, Plan)

- 3 représentants de la société civile malagasy
- 3 représentants des fédérations de communautés de base
- 3 représentants du secteur privé
- 3 représentants des partenaires techniques et financiers
- 3 représentants des organismes environnementaux nationaux
- 3 représentants des régions
- 2 représentants d'universités et organismes de recherche

- **L'Agence Fiduciaire pour la REDD (AFR)**

L'agent fiduciaire jouera le rôle d'agent comptable, qui peut être une structure déjà existante, pérenne, indépendante et auditable. Il gère les ressources financières selon les règles des bailleurs et assure la production des rapports financiers. Il sera le gardien du respect des procédures d'appel d'offres, de gestion financière et de trésorerie

C'est l'unité qui gère le décaissement et la comptabilité pour tout le programme. Son mandat est d'assurer l'application des procédures en matière de financement des activités.

Ses principales tâches sont les suivantes :

- Gérer la comptabilité du programme.
- Gérer les prévisions de décaissements.
- Etablir les tableaux de bord budgétaires et analytiques des dépenses
- Gérer la trésorerie du programme
- Produire les états financiers
- Veiller au respect des procédures au niveau du BCN-REDD+

L'AFR sera une institution de droit Malgache, contractée directement par le bailleur, et reconnue pour son indépendance et la transparence de ses procédures. Pour cela, il joue le rôle de « caisse » de gestion du financement. Cette structure sera audité de manière indépendante. Le rapport d'audit sera rendu public. Son choix se fera communément par l'administration et par le bailleur. Ses principales caractéristiques sont :

- C'est un organe, de droit Malagasy indépendant, privé ou semi étatique
- Il travaille dans le domaine environnemental depuis au moins 10ans
- Sa gestion est de type privé. Il possède des manuels de procédure validés par le bailleur et la Plateforme REDD+
- Il est déjà financièrement autonome
- Il est auditable

En outre, l'AFR :

- Rendra compte financièrement (trésorerie, budget) à la Plateforme REDD+ et au bailleur
- Rendra compte en matière de comptabilité au bailleur

- **Le Bureau de Coordination Nationale REDD+ (BCN-REDD+)**

Rôles et responsabilités

Le BCN-REDD+ est l'organe de coordination et de gestion technique des activités du programme. Il assure que les activités et les études respectent les normes reconnues. Il engage les dépenses.

Ses principales tâches sont de:

- Assurer que le programme de préparation REDD participe à toutes discussions en cours dans les initiatives importantes du secteur environnement et forêts (préparation de politique, de document stratégique, de programme sectoriel, ...)
- Au niveau de la gestion du programme

- Concevoir et mettre en place tous les outils de gestion du programme : manuel de procédure, manuel d'exécution, description de poste, outils informatiques, outils de communication, outils de suivis, outils budgétaire ;
 - Participer à la formulation et à sa traduction opérationnelle du manuel de gestion financière du programme ;
 - Formuler les indicateurs de suivi du programme et en assurer la validation. Mettre en place l'organisation pour le suivi-évaluation;
 - Préparer le plan annuel d'activité budgétisé à soumettre au niveau de la Plateforme REDD+et des bailleurs
 - Préparer administrativement les réunions du CIME et de la Plateforme REDD+. Suivre et transformer les décisions sous forme de plan d'action et de plan de suivi ;
 - Traduire le plan de travail sous forme de plan opérationnel trimestriel : plan technique, et plan d'engagement budgétaire, plan de trésorerie, plan de marché et plan de mission ;
 - Etablir les rapports d'activités techniques périodiques : trimestriels, semestriels et annuels ;
 - Etablir et maintenir à jour un tableau de bord du programme qui soit communiqué en permanence à la Plateforme REDD+.
- Au niveau de la gestion des activités
 - Assurer le lien programmatique entre les activités de préparation REDD et toutes les initiatives en cours dans le secteur environnement et forêt ;
 - Formuler techniquement les TDR des études et des activités à mener. Consulter les décideurs et les acteurs clés sur ces TDR. Faire valider ces TDR par la Plateforme REDD+ ;
 - Lancer les procédures de sélection et encadrer les comités d'évaluation. Préparer techniquement la contractualisation les prestataires de services ;
 - Préparer et formaliser la création de comités ad hoc à créer pour les grandes activités prévues. Assurer le fonctionnement administratif de ces comités ;
 - Assurer le suivi du déroulement des prestations de service : administration, réunion, mission, rapport intermédiaire, contacts avec les principaux décideurs. ;
 - Assurer le suivi des indicateurs et des jalons des activités. Déléguer le suivi au niveau régional si nécessaire. ;
 - Valider administrativement les travaux techniques des études. Vérifier la conformité des résultats fournis par rapport aux produits demandés ;
 - Participer avec la Plateforme REDD+ sur la validation du contenu des recommandations et des propositions ;
 - Assurer la diffusion et la communication des livrables et des propositions des activités/études.
 - Au niveau de la réalisation d'activités
 - Participer avec la Plateforme REDD+ dans la formulation des stratégies REDD+ et de ses composantes techniques ;
 - Participer avec la Plateforme REDD+ dans la formulation du dispositif de gestion qui sera la relève après la phase de préparation;
 - Participer dans les réflexions pour la formulation du système MRV ;
 - Participer dans l'analyse détaillée des options stratégiques et dans la formulation définitive des stratégies REDD+
 - Au niveau des interrelations avec les parties prenantes
 - Préparer un plan budgétisé de communication, semestriel et annuel, à soumettre à la Plateforme REDD+. Faire développer les outils de communication en Français et en Malagasy pour ces plans. Assurer la communication des « principaux » résultats (décisions, document intermédiaires ...) au niveau des acteurs concernés par le processus. Assurer la communication régionale et locale à travers des partenariats avec des acteurs locaux ;
 - Faire assurer les communications détaillées à toutes les parties prenantes par les activités et les études qui sont en cours ;
 - Concevoir et gérer un site web de partage de l'ensemble des informations sur le programme et le processus ;
 - Représenter le programme dans toutes les réunions techniques en relation avec la REDD.

- Au niveau budgétaire
 - Engager les dépenses du programme ;
 - Vérifier la véracité technique des écritures comptables dans les engagements budgétaires ;
 - Introduire les engagements budgétaires dans le tableau de bord du programme.

Organisation

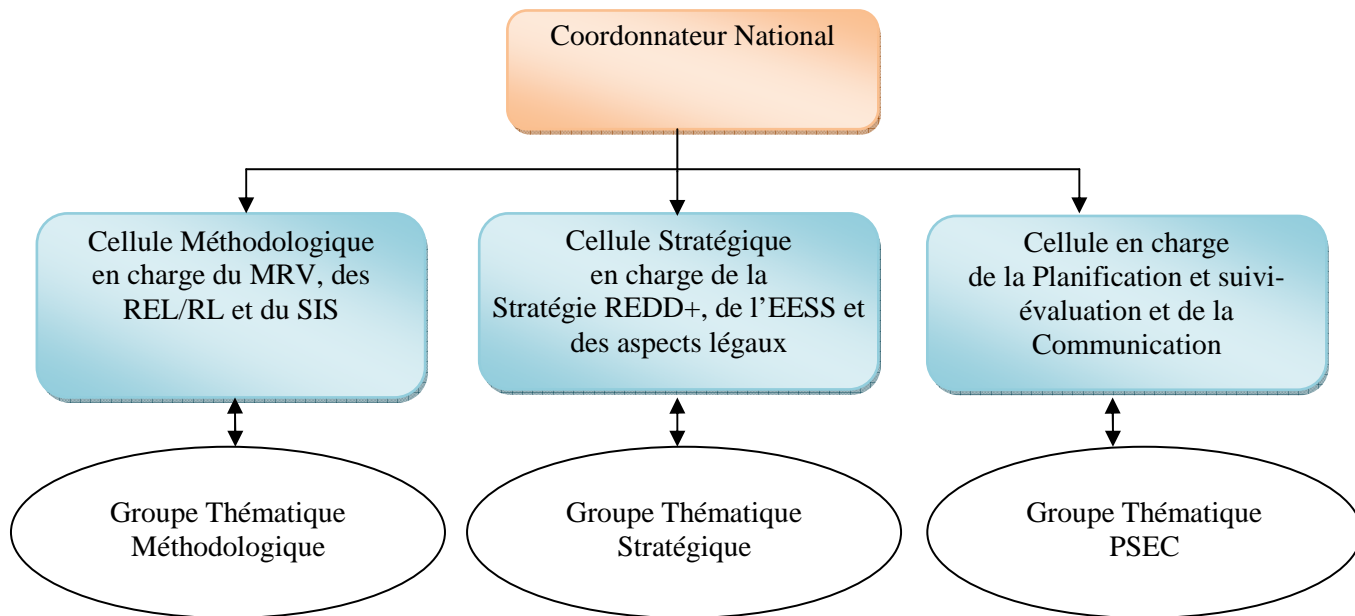
Le bureau est créé par un arrêté interministériel. Son organigramme sera évolutif avec des compétences multidimensionnelles.

Il sera supervisé par un Coordonnateur National qui sera un haut fonctionnaire. 9 techniciens d'appui, responsables de différents volets de la RPP, viendront en appui technique. Des assistants administratifs, de secrétariat et des responsables logistiques complètent l'organigramme.

Le BCN-REDD+ sera autonome techniquement et financièrement. Un rapport d'activité annuel sera établi et comportera :

- Le rapport technique d'avancement du programme, avec une analyse des perspectives et du plan de travail pour l'année à suivre ;
- Le rapport d'appui aux activités du CIME et de la Plateforme REDD+. Les rapports de communication y seront décrits
- Le rapport d'activité du bureau incluant la réalisation des tâches et les dépenses financières ;
- Le rapport d'engagement budgétaire.

La Plateforme REDD+ donne quitus aux activités du BCN-REDD+.



Le Coordonnateur National de la Préparation REDD

Le Coordonnateur National est le gestionnaire technique et budgétaire du programme. Il signe au nom du BCN-REDD+ et du programme vis-à-vis des tiers.

Ses principales tâches sont :

- Assurer que toutes les attributions du BCN-REDD+ sont réalisées ;
- Les tâches techniques qui lui sont attribuées spécifiquement sont :
 - Préparer le plan de travail annuel. Rédiger les plans opérationnels trimestriels
 - Rédiger les rapports techniques et budgétaires du BCN-REDD+

- Appuyer la Plateforme REDD+ dans la formulation du dispositif institutionnel du cadre de mise en œuvre
- Piloter les activités pour la formulation du cadre de mise en œuvre de la stratégie REDD+
- Réaliser les communications attribuées au BCN-REDD+
- Superviser la mise en place des outils de gestion et de communication du programme
 - Donner le quitus aux études et prestations de services ;
 - Organiser, recruter et former le personnel du BCN-REDD+ ;
 - Superviser toutes les tâches techniques et administratives du bureau ;
 - Engager les dépenses du bureau. Autoriser les engagements financiers dans les activités et les études
 - Représenter et engager le programme vis-à-vis des tiers et des prestataires de service

C'est un haut fonctionnaire de l'Administration Forestière nommé sur proposition du Directeur Général des Forêts et approuvé par le bailleur de fonds qui aura le profil suivant :

- Diplôme bac + 5, ayant des compétences avérées en matière de management.
- 10 ans d'expérience dans le secteur environnemental et/ou forestier.
- Des expériences au niveau régional ou avec des communautés de base seront appréciées.
- Très bonne connaissance technique de la REDD+ et du processus FCPF .
- Très bonne capacité de rédaction.
- Bonne capacité de coordination.

Les cadres techniques

Les cadres techniques prennent en charge les volets spécifiques prévus dans la R-PP, et des tâches de supervision du programme. Leurs principales tâches sont les suivantes :

- Participer à la mise en place de tous les outils de gestion du programme, et plus spécifiquement pour les volets sous leurs responsabilités : plan annuel, plan opérationnel, indicateur de suivi, budgétisation, communication :
- Etablir les rapports d'activités pour les volets gérés ;
- Préparer les activités et Formuler techniquement les TDR. ;
- Appuyer le processus de sélection, d'évaluation et de contractualisation des prestations de service
- Appuyer tous les processus d'accompagnement des activités de leurs volets (création de comité, organisation de réunion avec les autres secteurs) ;
- Assurer le suivi du déroulement des prestations de service : administration, réunion, mission, rapport intermédiaire, contacts avec les principaux décideurs ;
- Assurer le suivi des indicateurs et des jalons des activités ;
- Valider les travaux techniques des études. Vérifier la conformité des résultats fournis par rapport aux produits demandés ;
- Participer à la rédaction finale des recommandations et des propositions
- Appuyer le Coordonnateur National dans la planification, la diffusion et la communication des livrables et des propositions des activités/études ;
- Appuyer le Coordonnateur National dans toutes les tâches pour la mise en œuvre du programme.

Chaque cellule est composée de trois techniciens :

- Un chef de cellule qui serait responsable de la coordination des composantes qui lui sont assignées et deux techniciens d'appui.

Les principaux outils de gestion du BCN-REDD+

Pour assurer leurs autonomies d'engagement et la transparence des procédures, les outils à développer pour le BCN-REDD+ sont :

- Manuel d'exécution technique pour la supervision des activités prévues dans la RPP. Il contient : les rôles et les responsabilités de chaque intervenant, le cadre des activités à

- réaliser (activités et sous activités, indicateurs, objectifs, moyens de réalisation, calendrier globale, budget estimé) ;
- Système de suivi évaluation du programme (indicateurs, jalons, fiches de collecte) et format du tableau de bord des activités ;
- Manuel de gestion budgétaire et de passation de marché ;
- Logiciel de base de données des informations et des documents pour le programme ;
- Un site Web pour partager l'ensemble des informations validées au niveau du BCN-REDD+.

3. Les Représentants des Secteurs dans la Plateforme REDD+

- Le secteur Minier

Les Représentants du Secteur Mines ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et stratégie sectorielle
- Assurer que les agréments et conventions de recherche, d'exploration et d'exploitation respectent les normes en vigueur, et les textes en vigueur en matière de protection de l'environnement (MECIE), les stratégies établies dans le cadre du REDD, que ce soit les petites ou les grandes mines

- Le secteur Energie

Les Représentants du secteur Energie ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Assurer que les textes en vigueur en matière d'environnement et forêts sont respectés, lors de la délivrance des différentes autorisations et conventions
- Collaborer avec le secteur Environnement et Forêts, ainsi qu'avec la Plateforme pour la REDD, pour analyser la faisabilité de la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable à grande échelle à Madagascar
- Promouvoir le reboisement à vocation énergétique à grande échelle, et notamment dans les zones de production de charbon de bois, qui approvisionnent les principales villes du pays

- Le secteur Foncier et Aménagement du territoire

Les Représentants du secteur Foncier et Aménagement du Territoire ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Eclaircir les propriétés du carbone, en relation avec le secteur Environnement-Forêts, ainsi que le CT/REDD, relatives aux propriétés foncières
- Avancer dans la mise en œuvre de la réforme foncière décentralisée, et voir les propriétés communautaires
- Eclaircir les propriétés foncières et les transferts de gestion des ressources forestières, en collaboration avec l'Administration forestière
- Assurer la complémentarité et la synergie entre le SRAT et le zonage forestier
- Contribuer à la prévention des conflits sur l'utilisation des terres (tavy, pâturage, mangrove, terre agricoles, forêts, mines, pétroles....)

- Le secteur Agricole (agriculture, élevage, pêche)

Les Représentants du secteur Agricole ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Veiller au respect des textes en vigueur en matière de protection de l'environnement et des forêts, et notamment dans les suivis des tavy et des défrichements à but agricole
- Assurer la promotion de la riziculture à fort rendement : deux itinéraires techniques, le SRI et le SRA ont été vulgarisés par le secteur, pour améliorer la production rizicole. Ceci, d'une part, pour combler le déficit en production (Madagascar importe toujours du riz), mais aussi pour procurer des sources de revenus conséquents pour les agriculteurs. Cependant, il a été prouvé que la production de riz sur *tavy* est moins couteuse que sa production sur rizière (Brand et al, 2002). Par ailleurs, le riz produit sur *tavy* arrive à une période où le riz produit par les autres systèmes n'est pas disponible. Ainsi, l'impact réel de ces techniques sur la déforestation n'est pas évident.
- Assurer la promotion de la culture sous couverture végétale : sous l'impulsion de la Coopération française, Madagascar a développé sa propre expérience pour le semis direct et la gestion agrobiologique des sols, à travers le groupement GSDM qui inclut un Centre de recherche (FOFIFA) et des ONG de vulgarisation (TAFA, ANAE,...). Ce sont des dispositifs permettant de gérer la fertilité des sols et de lutter efficacement contre les érosions. Les résultats sont encourageants, surtout dans les zones encadrées (Hautes Terres, Alaotra...). Ces techniques n'atteignent pas encore, les zones périphériques des forêts.
- Assurer la détermination des grands bassins de production loin des zones forestières est une heureuse initiative et permettrait à terme de drainer les flux de migration vers ces bassins. La politique de migration mise en œuvre pour la zone du moyen ouest a porté ses fruits, seulement, l'insécurité en milieu rural devient un facteur bloquant du fait que les nouveaux migrants sont découragés par les pilleurs
- Promouvoir une meilleure gestion des pâturages, en veillant à une appropriation par les communautés bénéficiaires, pour qu'elles soient considérées comme un acteur incontournable pour un développement durable du secteur élevage.
- Contribuer à la prévention des conflits sur l'utilisation des terres (tavy, pâturage, mangrove, terre agricoles,)

- Le secteur Transports et Routes

Les Représentants du secteur Transport et Routes ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Assurer l'application et le respect des normes environnementales dans les constructions de route à tous les niveaux, notamment dans les zones forestières

- Le secteur Finances, Plan, Economie et Budget

Les Représentants du secteur Finances ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- S'assurer de la contribution du Gouvernement de Madagascar dans la mise en œuvre de la stratégie REDD+ à Madagascar, notamment au sein des différents secteurs
- Faciliter la gestion financière par l'AFR, et désigner un représentant pour jouer le rôle de commissaire au compte
- Veiller au partage des informations sur les Plans et Programmes nationaux (scénario de référence)
- S'assurer de la disponibilité des données socio-économiques pertinentes sur les activités de développement à Madagascar

Annexe 1a-2. Les relations entre la Plateforme REDD+, le BCN-REDD+ et l'AFR*Relation institutionnelle*

- La Plateforme REDD+ en tant que plateforme assure les liens entre les différentes parties prenantes et secteurs concernés sur la REDD+, et veille leur participation.
- La Plateforme REDD+ maintient un contact régulier avec le CIME.

Pilotage et coordination de la préparation de la REDD+

- La Plateforme REDD+ est l'entité en charge du pilotage de la préparation de la REDD+ et du développement des composantes techniques. Elle veille à la participation des autres secteurs et coordonne leur contribution dans la REDD+
- La Plateforme REDD+ assure la mobilisation des appuis techniques et financiers
- La Plateforme REDD+ assure la résolution des conflits intersectoriels, et le cas échéant les traduit devant le CIME
- Les commissions forestières régionales assureront le relais de la Plateforme REDD+ au niveau régional, de la préparation jusqu'à la mise en œuvre de la REDD+ et veillent à la participation des services techniques et collectivités décentralisées concernés

Aspects opérationnels de la préparation de la REDD+

- Le BCN-REDD+ assure la coordination de la mise en œuvre opérationnelle des activités REDD+. Il établit une planification annuelle et rend compte à la Plateforme REDD+, à travers des rapports annuels.
- L'AFR assure la mise à disposition des fonds nécessaires, selon les planifications établies par le BCN-REDD+ et validées par la Plateforme REDD+.
- L'Agent fiduciaire joue le rôle d'agent comptable et gère les trésoreries, fait appliquer les procédures. Le BCN-REDD+ gère les fonds affectés selon leur planification validée par la Plateforme REDD+, et veille à sa bonne utilisation
- Le BCN-REDD+ participe avec la Plateforme REDD+ dans l'établissement des éléments de la REDD+ (stratégies REDD+, MRV, dispositif de gestion)

Validation des livrables

- La Plateforme REDD+ approuve des plans de travail et des rapports techniques et financiers du BCN-REDD+
- La Plateforme REDD+ assure la validation des travaux et mobilise les compétences nécessaires.
- L'AFR est audité par une entité indépendante (audit externe), mais rend compte aussi à la Plateforme REDD+

Annexe 1b-1 : Résultats des consultations au niveau central menées lors de l'élaboration du R-PP

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée	
CT REDD (réunion de démarrage des prestations du bureau d'étude SORITRA et ONFI)	Dans le cadre de REDD, quelle définition à attribuer à la forêt à Madagascar au vu de plusieurs définitions utilisées dans la détermination de la superficie, et des considérations sur la déforestation et la dégradation forestière ?	La définition de la forêt à considérer est celle de la FAO qui attribue une superficie de 12 millions d'ha aux forêts du pays ; Le R-PP est basé sur cette définition et les différences entre déforestation et dégradation forestière y sont formulées ; Une définition consensuelle doit être la base de la formulation du scénario de référence, des options stratégiques et du système de suivi et MRV	
	Bien différencier et catégoriser les causes de la déforestation et de la dégradation forestière : causes racines, causes directes, causes futures ;	Les causes sont catégorisées suivant différents critères et variables dans le R-PP ; Les causes futures comprennent les causes internationales et les changements climatiques, et sont identifiées à partir des plans stratégiques sectoriels ; Les causes racines et les causes directes sont comprises et abordées dans les composantes 2a et 2b ; La composante MRV tient compte des causes futures et internationales dont le suivi de ces causes est en partie compris dans le MRV et une partie dans un système de suivi environnemental et social ;	
	« L'Energie » ne constitue-t-elle pas une cause à part entière et non comprise dans la cause « Gestion non durable des forêts » ?	L'énergie est considérée comme une cause racine dans le R-PP. Dans le cadre du R-PP, il faut bien faire les distinctions entre les causes qui viennent des forêts et les causes qui viennent de l'extérieur ;	
	Quelles sont les « forêts REDD » et comment mener de manière efficace et efficiente les actions, les secteurs d'intervention ?	Les « forêts REDD » seront désignées de manière consensuelle. Les actions sur terrain seront ciblées ; Pour chaque option stratégique les niveaux d'intervention sont définis : national, régional, local, administration, société civile, secteur privé, ... A partir de l'analyse de l'existant et des projets pilotes REDD, la formulation des options stratégiques tiendra compte de ce qui a marché, surtout en matière de lutte contre la déforestation ;	
	La sécurité alimentaire ne constitue-t-elle pas une cause racine ?	La sécurité alimentaire est abordée dans la problématique de la dépendance aux ressources naturelles dans le R-PP.	
	Qu'en est-il des causes liées à la population et la pauvreté ?	Les problématiques sur la démographie et la pauvreté se retrouvent dans toutes les causes racines.	
	Les faiblesses de l'administration constituent-elles une cause racine ?	Dans le R-PP, la cause « faiblesses de l'administration » est abordée suivant la problématique de la gouvernance, d'une part, et de l'insuffisance des moyens et de coordination entre les secteurs, d'autre part.	
	Ministère en charge de l'Agriculture	Les principales causes liées à la déforestation et à la dégradation forestière sont :	Le R-PP a pris en compte toutes ces considérations en termes de causes racines et dans les options stratégiques.
		<ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse de la productivité agricole en général ; • L'utilisation non durable des terres : pratique culturale rudimentaire, la population riveraine des forêts est restée au stade du défrichement ; • Le pâturage en forêt et l'utilisation du feu pour le renouvellement ; • L'écroulement des cours des produits de rente (région Est) ; 	

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
(Suite Ministère Agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> L'incitation à la production de maïs (région Ouest) ; La pratique de cultures de rente en forêt interdite (cane à sucre pour le rhum local, tabac indigène...) Incohérence générale au niveau de la politique (Cas en 1975 : « la terre appartient à celui qui le cultive »). 	
	<p>Autres problèmes engendrant une décapitalisation des exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insécurité en milieu rural ; Sédentarisation des paysans en zones forestières ; Problème social lié à la succession et l'héritage ; Conflits entre éleveurs et agriculteurs ; Accès aux intrants ; 	<p>Aller vers une révolution verte. Le secteur dispose de cadres stratégiques pour faire face :</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique sectorielle agricole qui promeut une agriculture durable, tenant compte de l'environnement (à intégrer dans toutes les programmes/projets) ; Développement de l'agriculture de conservation par le groupement SDM – FAO ; Stratégie nationale de développement rizicole ; Stratégie nationale sur les semences ; Stratégie nationale sur les engrais. <p>Cet aspect est inclus dans les tdr de l'étude d'approfondissement des facteurs de la déforestation pendant l'élaboration de la stratégie</p>
	<p>Comment mener un programme de migration pour déplacer les populations riveraines des forêts (là où il y a une forte pression anthropique) ?</p>	<p>La stratégie REDD ne peut pas directement traiter les causes comme la migration, elle doit l'analyser, formuler des recommandations de réforme et travailler en synergie avec le secteur concerné</p>
Direction Générale de l'Energie	<p>Les causes racines liées à la déforestation et à la dégradation forestière sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Production de bois d'énergie (charbon et feux de bois) Techniques de carbonisation utilisées (traditionnelles) Faible accès aux énergies non bois (disponibilité, prix, ...) Equipements d'utilisation de bois d'énergie (foyers traditionnels) Exploitation illicite Organisation de la filière 	<p>Le R-PP traite ces causes racines dans la composante 2a</p> <p>Une des 3 options stratégiques traitent de cette problématique de l'énergie</p>
	<p>Les expériences et la capitalisation des acquis montrent que dans les 10 ans à 20 ans à venir, l'énergie domestique la plus utilisée restera encore les combustibles ligneux vu que les autres types d'énergie ne sont pas concurrentiels</p>	<p>Le comité « Energie – Forêts » sera impliqué comme partie prenante de la préparation de la REDD+</p>
Direction Générale des Mines	<p>Les causes racines confirmées par le secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitations illicites et ruée Incohérence sur la planification spatiale des terres (superposition des ressources minières avec les ressources forestières) Impacts inhérents aux activités minières et effets secondaires (infrastructures, migration,...) surtout pour les zones de concentration des activités artisanales et orpaillages Insuffisance des suivis et contrôles des activités minières Manque de textes d'application (provision pour la réhabilitation environnementale) Faiblesse de la coordination entre 	<p>Le R-PP traite toutes les causes dans les composantes 2a et 2b.</p> <p>La cause « Incohérence sur la planification spatiale des terres (superposition des ressources minières avec les ressources forestières) est cependant formulée en « superposition des ressources minières avec les ressources forestières » et analysée en tant que barrière à la REDD+ et sera approfondi pendant la préparation pour étoffer le diagnostic de la dd</p> <p>Renforcer l'approche intersectorielle (cas des ruées)</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Le R-PP traite toutes les causes dans les composantes 2a et 2b. L'analyse faite avec le programme national pour la réforme foncière (PNF) a renforcé les pistes de solution pour le foncier (renforcement de la décentralisation de la gestion foncière pour une meilleure gestion de l'accès aux sols forestiers, un aspect important lié au défrichement)

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
	les secteurs et secteur / territoriale	
Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	<p>Les causes racines liées au secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accaparations des terres • Insécurité foncière • Morcellement des exploitations agricoles • Procédures d'immatriculation foncière • Guichets fonciers n'atteignent pas les zones à problèmes (forêts et limitrophes) • Droits modernes et droits traditionnels • Manque de clarté sur l'affectation de l'utilisation des ressources naturelles • Faiblesse de la coordination intersectorielle • Faiblesse de la coordination sectorielle et territoriale • Non effectivité de la décentralisation (en termes de rôles et responsabilités) 	<p>Au niveau des options stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intégration de la dimension forestière dans la SNAT et le SRAT • Renforcer l'approche sectorielle ; • Harmoniser les outils de planification spatiale utilisée (SRAT et zonage forestier régional, ...) ; • Continuer la spatialisation des zones forestières ; • Continuer et renforcer la SFR (sécurisation foncière relative)
Direction Générale de la Météorologie	<p>Le Ministère chargé de la Météorologie est le point focal de l'IPCC (Inter Governmental Panel on Climate Change) à Madagascar</p> <p>Dans le cadre de l'établissement du SNAT, comme la dimension forestière (aspect reboisement, ...), la dimension climatologique n'est pas suffisamment considérée.</p> <p>Les stations climatologiques existantes actuelles sont très anciennes : elles ont été mises en place en vue de servir le secteur transport uniquement mais non pas l'aspect « développement »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques climatiques dans les zones forestières et les reboisements (études) • Intégrer mieux les aspects climatologie et forêts / environnement dans le SNAT et SRAT • Etudes sur les potentialités des énergies renouvelables (aspect climatologie pour les énergies solaires, éoliennes, hydrauliques, ...) • Mettre en place et/ou renforcer les stations climatologiques situant dans les zones forestières • Renforcer et continuer les collaborations intersectorielles
Confédération nationale Koloharena SAHAVANONA	<p>Les Koloharena sont situés près des corridors forestiers</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer l'agriculture sans détruire l'environnement ; • Pratiquer des techniques améliorées ; • Améliorer le niveau de vie des membres <p>Soucis :</p> <p>Les surfaces ne suffisent plus aux familles du fait de leur développement d'ici 2013 et peuvent occasionner les phénomènes de fuites</p>	<p>Les problématiques évoquées dans le secteur agricole sont confirmées</p> <p>Les traitements des problématiques des Koloharena viennent avec le secteur agricole et sont déjà pris en compte dans les options stratégiques y afférentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traitement de ces questionnements est abordé dans les composantes 1a et 2c du R-PP <p>Les incertitudes à chaque niveau de la méthodologie ne sont pas bien explicites, les résultats ne peuvent pas être utilisés selon les standards internationaux : des améliorations devront être effectuées dans ce sens</p> <p>Le LCM peut être utilisé au niveau national pour la localisation de la déforestation.</p> <p>La législation sur le carbone n'existe pas encore. Mais on pense que le carbone appartient à la propriétaire de la terre.</p>
Direction Générale des Forêts	<p>Pour l'administration forestière, les questions-clés à résoudre pour le REDD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Dispositif de gestion ; • Le Cadre de mise en œuvre ; • Les options stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité du Choix de la définition des forêts à Madagascar. • En cours : financement d'un mémoire de fin d'étude ESSA-Forêts sur « l'identification des critères pour la définition des forêts à Madagascar », qui peut être une base pour le choix de la définition des forêts à Madagascar.

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
		<ul style="list-style-type: none"> • Le choix d'une définition doit tenir compte non seulement des bénéfices obtenus en choisissant un seuil mais aussi des coûts du suivi. • • La ligne de base nationale doit être élaborée avec des données nationales et doit tenir compte de la localisation et de la quantité de la déforestation. • Le coût est trop élevé si on reprend la méthodologie de REDD foreca au niveau national. <p>Tous les résultats au niveau des projets pilotes REDD doivent être publiés et partagés pour pouvoir capitaliser ces expériences pour l'élaboration du scénario national.</p>
Conservation International (CI)	<p>Analyse de la déforestation 1990, 2000, 2005 Projection de la déforestation (scénario de référence) <i>Méthodologie</i> : Classification supervisée (manuelle), LCM, tendance historique <i>Difficulté</i> : choix des variables à utiliser, Insuffisance des données Perception de la diminution de la déforestation : mise en place des aires protégées Suivi des points de feux (50 m²) : nombre connue mais non pas les surfaces brûlées. Autre point discuté : Législation sur le carbone</p>	<p>Année de réalisations différentes – impossibilités de compilation ou de comparaison</p> <p>L'acquisition régulière d'image satellite peut être proposée comme mesure REDD</p> <p>Différence de méthode de traitement selon l'objectif voulu Nécessité d'avoir une base commune dans le cadre de REDD.</p> <p>Il faut préciser les erreurs et incertitudes à chaque niveau du traitement. La matrice d'évolution est intéressante (surtout pour le système MRV) vue qu'elle permet de suivre l'évolution de la superficie du couvert forestier et le changement d'utilisation.</p> <p>Dans le cadre de REDD, ONE peut être responsable de la base de donnée nationale vu sa structure et sa compétence.</p>
PGM-E/GTZ	<p>Suivi évaluation de tous les indicateurs environnementaux du MAP (SNISE) : suspendue actuellement Différentes définitions des forêts : Or définition : base du choix RED, REDD et REDD Extrapolation de la ligne de référence régionale Localisation Quantité (historique et projeté) Projet REDD FORECA : un certain nombre de résultats méthodologiques ont été publiés ou en cours, donnant un aperçu d'une approche basée sur le niveau local. Diminution de la déforestation 2000-2005 : Politique de l'administration, Transfert de gestion des ressources naturelles, mise en adjudication 2007, Gestion durable Jariala), Réforme de l'administration forestière,</p>	<p>Proposition méthodologique au niveau national : Identification des menaces au niveau local et projection de ces paramètres au niveau national.</p>
Office National pour l'Environnement (ONE)	<p>Tableau de bord environnemental (TBE) TBE national dernière édition 2008 TBE régional dans 20 régions Projet de Mise à jour des cartes tous les 3 ans mais l'acquisition des images satellites reste un grand problème</p> <p>Résultat différent pour les différentes analyses effectuées par les différentes</p>	<p>Les expériences sur la localisation de la déforestation et sur la répartition des revenus peuvent être capitalisées pour le niveau national.</p>

Entité	Questionnements - Préoccupations	Éléments de réponses - Suite donnée
	institutions Vision de la déforestation à Madagascar Résultat de la politique forestière de Madagascar : SAPM, Transfert de gestion,... Dégradation/recru : évaluation difficile voire impossible Retraitement des images 2000-2005 Traitement 1990 : image de 1989-1993 2000 : image 1999-2000-2001 2005 Image de 2005 Statistique de l'évolution de l'utilisation des terres Matrices de l'évolution <u>Installation des base de données des TBER au niveau région</u> pour faciliter les mises à jour de ces données, remplies et gérées au niveau région.	
Etablissement Supérieur des Sciences Agronomiques (ESSA-Forêts)	Etude de ESSA-Forêts avec REDD FORECA : thèse de 4 étudiants : filière, socio économie, Inventaire biomasse et SIG Facteurs utilisés : Démographies, Marchés, Agricoles Difficultés : accessibilités, fiabilités, et Problèmes de représentativités des sites Diminution de la déforestation : essentiellement due à la politique environnementale. Structure et fonctionnement ESSA-Forêts : Associer les étudiants dans les études (collectes de données, travaux pratiques), Mémoire ou thèse, Laboratoire de recherche appliquée (prestation de service)	La capitalisation de ces recherches est d'une grande importance vue que la méthode utilisée peut permettre d'avoir des résultats plus précis adapté au cas de Madagascar. Des analyses coûts/bénéfices seront envisageables.
WCS	Méthodologie d'élaboration du modèle régional : LCM, utilisation de différents variables considérés comme statique : Densité, distance par rapport au village, Distance par rapport à la route, rivière permanente, démographie, pente, distance par rapport aux aires protégées. Difficulté : Variable population (existence à jour de données et fiabilité) Approche historique Diminution de la déforestation Vision DURBAN : mise en place des nouvelles aires protégées. Répartition des revenus et applicabilité au niveau national: 50% Communauté locale 15% Administration 25% Gestion Aire Protégée Makira.	Un appui matériel, financier et technique est nécessaire pour la gestion de ces données. Méthodologiquement, IEFN0 est un bon exemple pour un inventaire national. Refaire un inventaire comme IEFN0 est une option envisageable. Cependant, il demande beaucoup de financement. Pour effectuer une analyse de l'évolution de l'usage des sols, on doit tant au niveau national qu'au niveau projet utiliser le même langage et le même concept.
WWF Good planet (PHCF)	Elaboration des équations allométriques Etude sur le carbone du sol Prochainement : Utilisation du LIDAR pour l'évaluation de la dégradation.	Actuellement en phase de restructuration Objectif : Coordonnateur du système d'information nationale Mise à jour de la carte nationale Nomenclature des occupations du sol
Direction du Système d'Informations (DSI) /	Donnée existante : Plusieurs anciennes cartes analogiques IEFN0 : approche systématique en 1996 / classification des forêts à Madagascar	Peut tenir un rôle important pour la formation de technicien siggiste dans le cadre du système MRV

Entité	Questionnements - Préoccupations	Éléments de réponses - Suite donnée
Ministère de l'environnement et des forêts	(DFS, FTM). IEFN1 : DGEF, échantillon 2000-2001, Ministère, ESSA - forêts/FTM. Domaine forestier national CI : 2008 (Végétation 1990-2000-2005) : CI - WCS - ONE – FTM. Zonage forestier national (2002) et régional (Jariala, 2006) Reboisement : Rapport trimestriel MAP 2008 ; voir les grandes plantations (Haute Matsiatra et Haut Mangoro, chemin de fer) Problèmes : Peu ou sans précision sur les incertitudes Différence de méthodes attribuée essentiellement à la différence d'objectifs Différentes nomenclatures d'occupation de sols utilisées, D'où résultats incomparables	
Foibe Taosaritanin'i Madagasikara (FTM)	Participation aux inventaires forestiers nationaux IEFNO et IEFN 1 Dispose des données et des images satellites Position actuelle : La FTM est en déclin : chaque organisme a leur propre SIG engendrant différentes langages et concepts (beaucoup n'est pas conforme à la référence nationale) Cause : coût élevé des produits	Peut jouer un rôle dans le MRV
IOGA	Membre du comité technique de Télédétection Formation de SIGGISTE	Composition et membres de cette plateforme à revoir – Intégration d'autres entités non gouvernementales Déjà prévu dans le R-PP mais l'aspect « fluvial » à renforcer mais pas uniquement « terrestre » Peut jouer un rôle dans le REDD
ATW Géosystème	Bureau d'études spécialisé en SIG Elaboration du SRAT Amoron'i Mania Revendeur d'image satellitaire	Intégration de ces observations et remarques dans les Options stratégiques du R-PP (surtout option stratégique 7 sur les aires protégées) Les options stratégiques relatives à l'application de la loi seront intégrées aussi bien au niveau du volet Aires protégées (Option 7) que dans l'Option 8 sur le renforcement des moyens d'intervention de l'Administration Le volet 2d sur les TDRs de l'évaluation environnementale et sociale stratégique intègre cette préoccupation relative à la faisabilité économique des procédures de sauvegardes Tous ces questionnements seront intégrés dans le volet 2c du R-PP. Ce volet présente entre autres les principes clés du cadre de mise en œuvre de la REDD, le cadre institutionnel et les mesures stratégiques, la gouvernance du carbone, attributions et partages de revenus créés par les transactions
Ministère chargé du Transport	Département Ministériel devrait faire partie de la plateforme de la coordination de la préparation de la stratégie REDD+ Le Ministère, ainsi que les organismes rattachés, disposent de cellules	Ces deux options sont abordées dans le RPP

Entité	Questionnements - Préoccupations	Éléments de réponses - Suite donnée
	<p>environnementales, mais ont besoin d'être renforcées (financiers, humains)</p> <p>Expériences probantes en matière d'intégration des procédures de la Banque Mondiale dans les prescriptions environnementales</p> <p>Sur les options stratégiques : renforcer la collaboration entre les deux secteurs (Transport – forêts) pour le sous secteur (fluvial), source potentielle de la dégradation (cas du Canal des Pangalanes)</p>	<p>Peut jouer un rôle dans le REDD</p> <p>Une attention particulière doit être considérer sur les études à réaliser dans le volet 2a relatif à. Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance. Les TDRs de l'étude des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts prévue dans cette composante devrait évaluer entre autres la performance, l'efficacité et l'efficience de la MECIE pour spécifiquement les grands travaux</p> <p>Les Ministères chargés des Travaux publics et du Transport disposent actuellement d'un manuel de procédures sur les impacts environnementaux et sociaux. Des outils de gestion environnementale et des actions de plaidoyer sont aussi prévues par ces deux départements</p>
<p>ONG et structures œuvrant dans les domaines de la conservation / aires protégées, y compris MNP, FAPBM, Tany Meva, CI</p>	<p>Sur les options stratégiques relatives aux Aires protégées Capitalisation des acquis dans les expériences de CI sur les activités génératrices de revenus (contrat direct, subvention, ...) Application de l'aspect application de la loi au niveau des aires protégées – capitalisation des acquis des aires protégées MAKIRA, CAZ et COFAV afin d'éviter les fuites</p> <p>Sur l'application des procédures de sauvegardes de la Banque Mondiale : les acquis sur les procédures de création des aires protégées ont montré que l'application de ces procédures sont assez coûteux (financièrement) – quelles dispositions à faire pour la REDD</p> <p>Sur le cadre de mise en œuvre Initier des études / réflexions pour la définition de la stratégie d'utilisation du financement carbone dans les Aires protégées (nouvelles aires protégées) et sur le mécanisme de partage des revenus de Carbone</p> <p>Suivi de la dégradation devrait être assurée par le gestionnaire de l'Aire protégée (outils, ...)</p>	
<p>Direction des Impacts Environnementaux et Sociaux (DISE) du Ministère des Travaux Publics</p>	<p>Les propositions sur les options stratégiques</p> <p>Le ministère est doté d'une direction chargée des impacts environnementaux et sociaux</p> <p>Les principales causes de la déforestation liées au secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Routes : construction et extension, réhabilitation et entretien • Carrières et gîtes d'emprunt • L'exploitation des infrastructures <p>Plusieurs initiatives ont été réalisées au</p>	

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
	<p>sein de ce Département pour l'intégration de la dimension environnementale et sociale : procédures de gestion des plaintes, renforcement de capacités, intégration de la dimension environnementale et sociale en amont des choix des options techniques</p> <p>Projets d'investissements publics soumis à des études d'impacts environnementaux (EIE et PREE) : plus de 60%</p> <p>Actuellement un manuel de procédures sur les impacts environnementaux et sociaux vient d'être finalisé et des actions de plaidoyer et de sensibilisation sont prévues par le Département</p> <p>La Direction a aussi des expériences dans la mise en œuvre des politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale</p> <p>Options stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les renforcements de capacités des diverses parties prenantes (formation, sensibilisation, communication) à multi-niveaux • Renforcer la collaboration entre les deux secteurs (Travaux Publics et Forêts) surtout en matière de restauration • Pour les investissements publics des grands travaux, il est difficile pour le Ministère des Travaux Publics de prendre en charge les 0,5% des frais d'investissement qui constituent les frais d'évaluation et de suivi des EIE des grandes infrastructures. Ainsi l'application de la MECIE est limitée 	

Annexe 1b-2 : Rapport de l'atelier de validation national du RPP

RAPPORT SYNTHETIQUE DE L'ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU R-PP ANTANANARIVO, MADAGASCAR, 19/07/2010

A- LES PARTICIPANTS

L'atelier national de validation a vu la participation d'une centaine de personnes de la Capitale et des Régions répartie comme suit :

Catégorie d'acteurs	Nombre
Gouvernant	42
Société civile locale et internationale	48
Partenaires internationaux	03
Operateur privé	01

B- L'OBJECTIF

Cet atelier a été indispensable pour:

- Présenter le contenu actuel du R-PP
- Recueillir les suggestions pour son amélioration
- Valider les propositions pour la préparation de la stratégie nationale, qui sont :
 - o Les activités
 - o Les approches et méthodologies
 - o Les grands principes
 - o L'arrangement institutionnel, et
 - o Les options stratégiques.

C- LES PRESENTATIONS

1- Les objectifs et de la méthodologie de l'atelier (par Le Directeur Général de Forêts, Co-président du CT-REDD, Julien Noel RAKOTOARISOA)

- L'engagement de Madagascar dans le processus REDD
- La situation du document R-PP par rapport aux échéances FPCF
- L'attente de l'atelier pour la participation active des participants, pour une meilleure appropriation de la vision
- La prise en compte de l'attente des participants par rapport au contenu du R-PP , ainsi que le recueil des différents commentaires et suggestions
- Présentation des objectifs, méthodologies et l'agenda de l'atelier.

2- Le processus REDD, incluant la démarche R-PP (par, Co-président du CT-REDD, Jean Roger RAKOTOARIJAONA)

Cet exposé a présenté le processus REDD en insistant sur les liens entre la REDD+ et le CT-REDD, ainsi que le processus de rédaction du R-PP.

- Concernant la REDD+ : L'exposé explique l'esprit du processus en tant que mécanisme de compensation sur les réductions d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière dans les pays en développement. Ont été également illustrés, les aspects potentialités, opportunités et acquis dans le cas de Madagascar par rapport aux opportunités d'appui possibles de la part du FPCF dans le cadre du R-PP pour le pays.
- Concernant le CT-REDD : il a notamment été question des institutions qui le composent, de sa principale mission qui est de se charger de la planification, du pilotage et de la coordination de l'élaboration du R-PP.
- Concernant le R-PP, la présentation résume la définition du champ d'activités et d'approche ainsi que la position du R-PP dans le contexte du processus REDD+, comme étant dans la phase de planification. La présentation a également démontré le processus de rédaction du R-PP basé sur les consultations tant au niveau régional que national, associées aux consultations supplémentaires au niveau institutionnel.

3- *Le volet 1 : Organisation et consultation (Monique ANDRIAMANANORO, CT REDD)*

L'exposé a présenté les dispositifs établis sur le plan organisationnel et en matière de consultations dans la démarche d'élaboration du R-PP et les volets 1a et 1b de la composante, concernant respectivement le dispositif national de gestion de la préparation à la REDD+ et la consultation et la participation des parties prenantes. Ont été spécifiés les rôles et responsabilités des structures de préparation, la conduite des consultations, le choix des niveaux et de localisation des consultations, le plan de consultation et les cibles, le processus de prise de décision dans les consultations, les cadres de consultation et la stratégie d'information et de communication de la phase R-PP, les résultats des consultations,.

4- *Le volet 2 : Préparation de la stratégie REDD+ (Pierrot RAKOTONIAINA, CT REDD)*

L'orateur a centré sa présentation sur les analyses des causes de déforestation et de dégradation des forêts, les potentialités et barrières pour la REDD+ et les 3 options stratégiques : l'amélioration de la gouvernance forestière, la gestion de l'accès aux zones forestières et l'atténuation de la dépendance aux ressources.

5- *Les volets 3 et 4 : Développement d'un Scénario de référence national et Conception d'un Système de suivi –MRV (Charles RAKOTONDRAINIBE, CT REDD)*

I. Etablissement du scénario de référence (composante 3)

Deux points ont été mis en exergue : le cadre d'utilité du scénario de référence et perspectives et l'approche proposée pour l'établissement d'un scénario de référence. Les principales propositions de critères d'analyse ont été expliquées par rapport à ces points d'approche.

II. Pour le Système de suivi

La présentation a développé le cadre de nécessité de la mise en place d'un système de suivi et les questions liées à l'évaluation du stock de carbone : les options technologiques adoptées, les capacités existantes et nécessaires ou l'évaluation de la portée et les rôles de chaque partie prenante dans le système. Puis, les propositions d'approche pour définir le système de suivi des facteurs à différents niveaux (national, régional/local) et le suivi des autres bénéfiques et impacts, ont été expliquées.

III. Renforcement des capacités

Les différentes thématiques sur le renforcement de capacités nécessaires pour la mise en œuvre de ces deux composantes ont été présentées : la Télédétection et les analyses d'imageries satellites, les analyses/ interprétations des résultats **du LiDAR**, la maîtrise des approches de modélisation spatiale: LCM, etc. et la comptabilisation des fuites.

D- LES QUESTIONS POSEES ET DES ELEMENTS DE REPONSE

Catégorie de questions	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
Consultation des parties prenantes	Difficulté de retrouver les résolutions issues des consultations régionales dans le R-PP Options stratégiques : valoriser les résultats des concertations, les approfondir pour innover	Les suites données aux questions des ateliers de consultation régionaux, de validation nationale, des feed back du comité de lecture et de la consultation publique sont en annexe
	Consultation au niveau district, considérer les éleveurs et veiller en sorte que les vrais auteurs de pressions soient bien consultés	Des spécifications sur l'approche genre sont mises dans l'approche de consultation. Une variété des acteurs à consulter est spécifiée dans la partie sur la consultation.
	Aspect genre : à intégrer dans la démarche de consultation et à renforcer dans le document	
	Fluidité des informations (Ex : Morondava n'a pas été mis au courant de la REDD)	Les membres de la PLATE FORME-REDD+, qui interviennent sur terrain seront sollicités pour la diffusion d'informations au niveau local pendant la préparation
IEC sur la REDD : traduire les présentations en version malagasy et simplifier	Les présentations et outils pendant les consultations régionales et la validation nationale ont été faits en malagasy et français. Le RPP validé sera traduit et diffusé à grande échelle	
Cadre de mise en œuvre	Possibilité de réviser la structure actuelle pour une structuration plus fonctionnelle et plus souple que le CIME	En plus de la volonté de valoriser les structures existantes, un des principes qui a guidé la mise en place des structures de gestion de la préparation est l'équilibre entre les compétences techniques et administratives
	Les Structures à mettre en place doivent prendre en compte la fréquence des crises et par conséquent, doivent être dépolitisées, dans la mesure du possible. L'UP REDD doit être indépendante des contextes politiques	
	Bien spécifier le rôle de la Direction du Système d'Information (DSI) au sein du Ministère en charge de l'environnement et des forêts	Le DSI sera sollicité pour la diffusion des informations sur le REDD+ sur le site web du ministère
	Les COBA (Communautés de base) doivent intégrer le CT-REDD Elargir le CT-REDD au niveau régional Représentants des régions parmi les membres du CT-REDD	La représentation de la Société Civile et du Secteur Privé dans la PLATE FORME-REDD+, sera améliorée, avec l'intégration d'autres associations et/ou organisations environnementales, en particulier celles en relation directe avec les communautés locales de base, riveraines des ressources forestières. Pour une meilleure intégration des acteurs régionaux, la Commission

Catégorie de questions	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
		Forestière Régionale assurera le relais de la Plateforme au niveau régional, dès la préparation jusqu'à la mise en œuvre de la REDD +
Capitalisation des acquis (gouvernance, projets pilotes, etc.)	Il faut finaliser le zonage forestier de tout pays pour qu'on puisse spatialiser la REDD	Le zonage des 22 régions de Madagascar est fait, les données sont en cours d'analyses.
	La vision pour la gestion forestière de Madagascar : REDD+ pourrait constituer un moyen pour améliorer la gouvernance forestière	Les éléments de ces points ont été inclus dans les parties sur la capitalisation des acquis et la formulation des options stratégiques a été revue
	Et si l'initiation actuelle de la démarche REDD+ n'aboutit pas ou reste sans suite comme avec la GELOSE, dans le temps ? (Selon la planification, les contrats GELOSE initiaux devaient être renouvelés, après évaluation sous l'égide du ministère. Comme les évaluations n'ont pas eu lieu, les transferts de responsabilité de gestion restent dans l'expectative).	
	Inclure les acquis du GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) Valorisation des dispositifs existant (ex : BV, GIRE/gestion intégrée des ressources en eau)	
	REDD transversale : analyser les politiques sectorielles par rapport à la déforestation	
	Sécurisation foncière à considérer Guichets fonciers : bien définir les zones forestières	
Activités précoces	Gouvernance : quelle stratégie promettant la résolution de la crise des bois de roses (exploitation et exportation illicites) ?	
	Les VOI (communautés de bases) sont lasses d'attendre la réalisation des promesses ; il faut des solutions à court terme	Des activités précoces sont planifiées dans le RPP
	Exploiter les opportunités comme le Fonds pour les activités précoces (Fast start) pour les mesures intermédiaires et les projets pilote	Les activités du RPP ont été séparées en deux : celles qui peuvent être réalisées dans une situation de statut quo et celles qui ont besoin d'une résolution de la crise politique
	Ne pas se fixer sur l'argent, il y a des actions qui peuvent se faire, comme mettre à jour la politique forestière	
	Se préparer avec ou sans le FCPF, identifier les activités qui peuvent être réalisées indépendamment de la résolution institutionnelle de la crise	
	Identifier des mesures immédiates, élaborer et mettre en œuvre	

Catégorie de questions	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
	une stratégie intermédiaire ? Elaborer un document cadre pour la lutte contre la déforestation/dégradation	
Système de suivi - évaluation	Etudier le système de suivi par rapport à la mise en œuvre (carbone, gouvernance, co -bénéfice et facteurs de déforestation et dégradation des forêts) et du niveau régional	La mise en œuvre du RPP est décrite dans le suivi-évaluation Le MRV considère le suivi du carbone, de la gouvernance, des co-bénéfices et des facteurs de déforestation et dégradation des forêts tant au niveau local, régional que national
	Qu'est ce qui est plus approprié, système de suivi par niveau ou par option stratégique ?	
	La question de redevabilité doit être bien claire	La phase de préparation clarifie les rôles et responsabilités des institutions impliquées, y compris leur redevabilité
	Comment faire concrètement le suivi des fuites	Actuellement, les projets pilote en tiennent compte au niveau régional : une capitalisation sera faite pendant la préparation
	La structuration du système de suivi doit intégrer les autres observatoires (ROR, SIRSA, ONESF, SI MIRALENTA)	Les résultats des observatoires existants seront pris en compte dans le suivi des facteurs de déforestation et dégradation forestière
Propriété carbone	Compensation équitable : qui mérite d'être compensés ? Attention aux incitations négatives risquant de prendre les forêts en otage	L'efficacité, l'efficience et l'équité sont les critères à utiliser dans la conceptualisation du système de compensation. L'expériences de Makira et des autres projets pilotes ont été capitalisé dans l'élaboration du RPP et seront approfondis pendant la préparation
	Propriété Carbone et distribution des revenus : est-ce que le document remettrait-il en cause la distribution à Makira ? Clarifier ou proposer une étude approfondie sur la « propriété du carbone qui ne dépend pas de la propriété du terrain »	

E- LES PRINCIPALES RESOLUTIONS

Malgré la tendance à émettre des doléances, les résolutions suivantes ont été prises :

- LA REDD+ est désormais considérée une opportunité à saisir pour financer les activités de protection des forêts.
- Il a été suggéré d'amender le R-PP après avoir réfléchi aux questions pertinentes posées et en y intégrant toutes les suggestions intéressantes et qui cadrent avec les principes de formulation du R-PP
- **Les propositions dans la version du R-PP ont été validées sous réserves d'introduction des recommandations et amendements recevables proposés**
- Le processus de finalisation du R-PP mené par le CT-REDD peut se poursuivre

Annexe 1b-3. Remarques reçues du Comité de Lecture et éléments de réponse

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
Résumé Exécutif	Montrer les particularités du R-PP de Madagascar en tenant compte des leçons acquises du PNAE	Résumé exécutif revu et amélioré, reflétant l'ensemble des points essentiels de chaque composante et décrivant la particularité de Madagascar : richesse en biodiversité abritée majoritairement dans les forêts, les problématiques de la gestion de l'environnement, l'engagement à REDD+.
Commentaires globaux	Tableau catégorisant les problématiques et solutions et spécifier la manière de les traiter dans le temps)	Le R-PP n'est pas encore la stratégie REDD+, il prépare ladite stratégie. Les sujets cités dans les remarques sont intégrés dans les études proposées pour l'élaboration de la stratégie.
	Quelle stratégie court terme pour traiter les questions de bois de rose dans l'amélioration de la gouvernance) y compris de la recherche de ressources- Mieux décrire la vision dans la gouvernance forestière (ex : problèmes actuels sur le bois de rose).	La stratégie REDD+ ne peut être l'unique stratégie pour lutter contre les trafics. En attendant la stratégie REDD+, les efforts actuels doivent être poursuivis et renforcés. Néanmoins, la gouvernance forestière fait partie des points cruciaux proposés dans le R-PP à considérer, car de cette gouvernance dépend la réussite de REDD+.
	La situation sur la non-maitrise des feux, les reboisements non significatifs, la faiblesse de la société civile Malagasy et les appuis non-significatifs aux alternatives de moyens de subsistance doivent être considérés	Ces expériences sont considérées dans le document et forment le contexte des études à conduire

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
	Considération du Genre	L'aspect Genre est considéré dans le volet 2c (cadre de mise en œuvre). Par ailleurs, le SIMIRALENTA (Observatoire pour le genre) fait partie des observatoires à prendre en considération dans le volet 4b.
Composante 1		
1a	CIME est-il toujours à prendre en considération ? Quid d'une structure adéquate ?	Le CIME a le mérite d'être une structure intersectorielle/ interministérielle déjà en place. S'il n'a pas bien fonctionné auparavant, analyser et tirer les leçons afin de le redynamiser. La responsabilité particulière du ministère de l'environnement au sein du CIME n'en sera que plus renforcée. Composante 1a/ C
	Présenter plus simplement et plus clairement les structures	Fait. Les structures sont présentées sous forme de tableau, avec des définitions des rôles. Composante 1a/ B
1b	Prendre en compte les remarques de toutes les consultations et les indiquer clairement où les retrouver dans le document	Fait. Annexes 1b-3
Composante 2 :		
2a	Mettre en exergue les leçons apprises des projets pilotes REDD	Projets pilotes cités dans la partie 2b et en annexe 2b1; Leçons apprises et résumé des acquis dans la partie 2a.
	Décrire l'approche ou leçons apprises ou textes ou démarche (2a), souligner les points importants et décrire comment on va les valoriser dans le R PP	Les initiatives en cours et leçons apprises dans différentes régions ont été capitalisées et présentées sous forme de tableau dans la partie 2a, en mettant en exergue les points forts et les faiblesses, et avec des recommandations pour le développement de la stratégie REDD+

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
	Faire référence à la déclaration de politique environnementale élaborée par le ministère, en Janvier 2010	Remarque prise en compte.
2b	Décrire la genèse du processus aboutissant aux options stratégiques pour bien expliquer le lien avec 2a	Ceci a été pris en compte et résumé dans l'introduction de la partie 2b.
	Pour un développement humain durable, promouvoir la GCF, intensifier les transferts de gestion, comme moyen de valorisation des services et produits de l'écosystème	La valorisation des transferts et délégations de gestion des ressources naturelles sont pris en compte, notamment dans les composantes 2b et 2c. Les renforcements de capacité dans le cadre de gestion communautaire et des transferts de gestion sont déjà prévus parmi les axes d'activités
	Souligner le lien entre bien être humain & bien être des écosystèmes pour démontrer l'approche intégrée du R- PP	Ce lien est considéré parmi les axes stratégiques
	S'attaquer aux causes de dd et non aux symptômes, préconiser l'efficacité et l'efficience <i>comme critère de choix de l'option définitive?</i>	Prévu dans les études proposées.
	Elaborer tableau catégorisant les problématiques et solutions et spécifier la manière de les traiter dans le temps ;	Ces remarques sont déjà prises en compte dans la partie 2a et dans le volet 5 comme activités d'urgence.
	Analyse des expériences : l'analyse du reboisement individuel manque	Remarque prise en compte. L'étude y afférente est proposée, également incluse dans les études sur la propriété du carbone.
2c	Synthétiser cette composante	Composante revue et plus concise.
	Approche nationale vs approche régionale : valoriser les expériences / zones comme Makira, CAZ (CH) & baie d'antongil	Ces cas, dénommés « projets pilote REDD » dans le document, sont décrits et proposés à être valorisés dans la mise en œuvre.
2d	MECIE ne traite pas EESS	MECIE traite ce qui est évaluation environnementale, en général. EIE est un terme générique qui désigne l'examen des impacts prévisible sur l'environnement d'une activité (Cf. annexe 1 du décret MECIE)
	Implication du Ministère dans l'EES ?	Le ministère, à travers le département traitant l'environnement (la DEE, le cas échéant), est le promoteur de l'EES.

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
Composante 3 : Scénario de référence		
	Pas de remarque reçue.	
Composante 4 :MRV		
4	Exploitation du bois pour commerce et usage domestique doit être bien comptabilisée dans le temps et l'espace avant de considérer comme nulle la fuite nationale (CH) A LIER AVEC LA PRISE EN COMPTE DES PROJETS DANS L'APPROCHE NATIONALE	
	Quid de la gestion des crédits C des projets dans le registre national?	
	Stocks de carbone pour différents types de forêts : bien s'assurer qu'il s'agit effectivement de stock de carbone, et non de volume de biomasse aérienne	Remarque prise en compte Précision Tableau 15
	Définition Forêts ?	Les propositions de définition sont citées dans le document et en vue de la REDD+, une étude y afférente est prévue (Volet 4)

Annexe 1b-5 : Synthèse des ateliers régionaux de consultation pour l'élaboration du R-PP

SYNTHESE DES POINTS ESSENTIELS ABORDES ET DES SUITES DONNEES AUX 7 ATELIERS REGIONAUX DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DU R-PP

A- LES OBJECTIFS

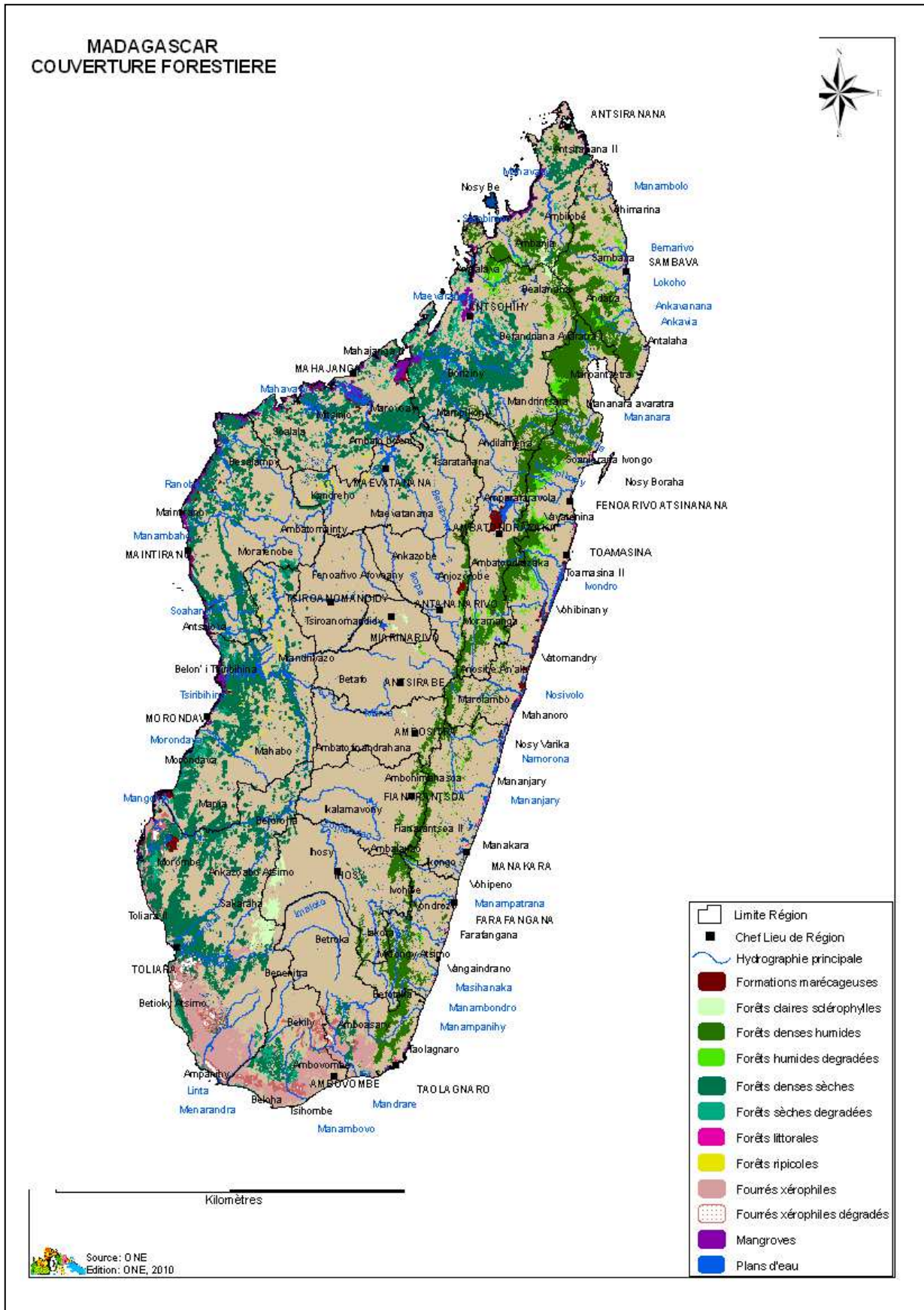
Ces ateliers avaient comme objectifs de permettre aux parties prenantes régionales d'exprimer leurs avis et préoccupations sur le processus REDD+ et le document R-PP en vue de collecter des éléments pour amender et améliorer le document R-PP

B- LES POINTS ESSENTIELS ABORDES ET ELEMENTS DE REPONSE

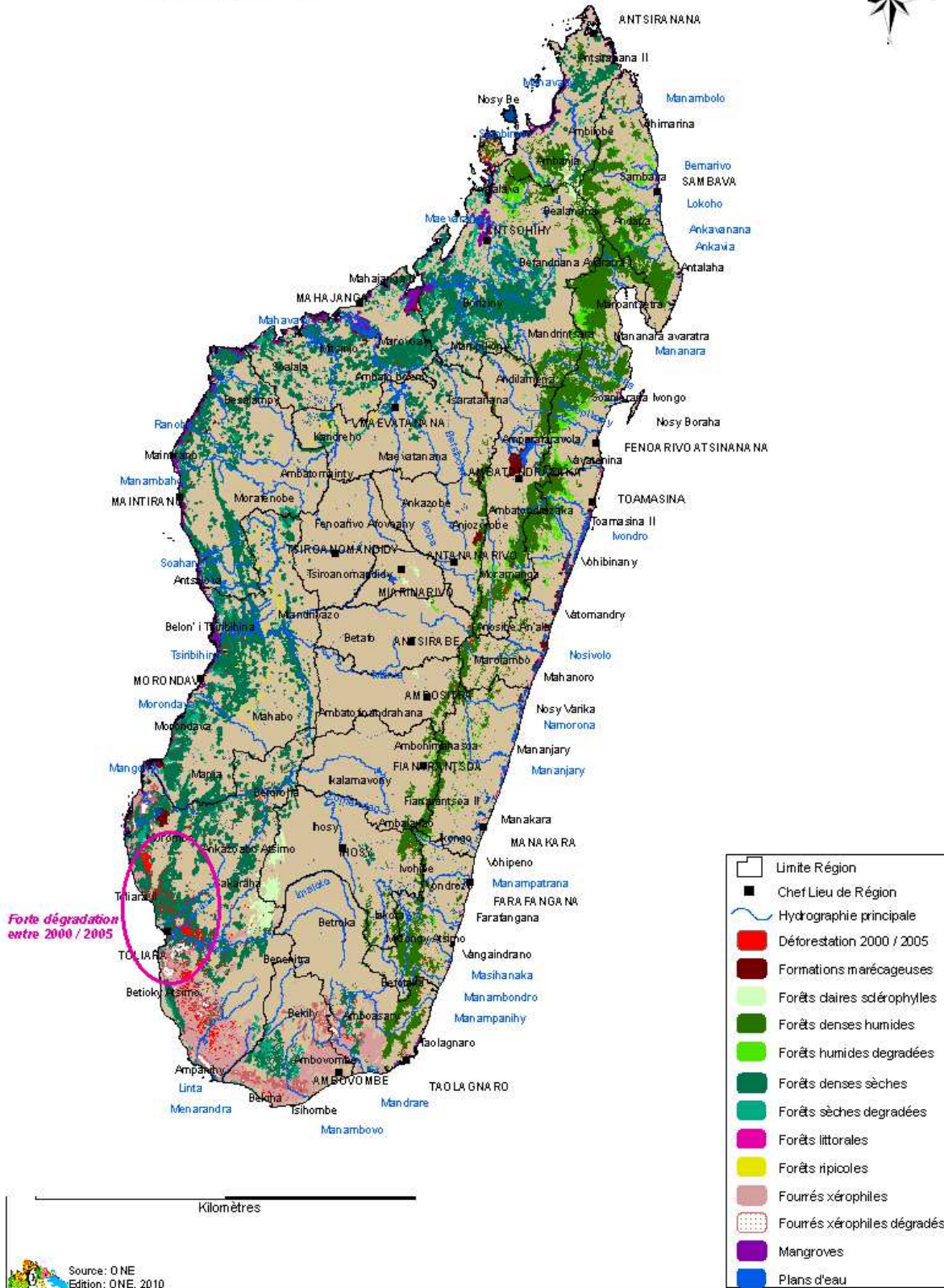
Rubrique	Points essentiels abordés	Eléments de réponses - Suite donnée
Consultations	Facilitation plus efficace par les responsables régionaux, pour diverses raisons pratiques : connaissance des réalités locales, dialecte local	Responsabilisation des membres du PLATE FORME-REDD+, local sur l'organisation des consultations
	Questions de représentativité des participants	Autres secteurs liés à considérer dans la réforme du CT REDD
	Nécessité d'améliorer les présentations et autres supports (film, cartes, ...) pour faciliter la compréhension des participants à niveaux d'instruction différenciés	Traduction en malagasy et/ou en dialecte local de certains outils et supports (présentations, ...)
	Des consultations au niveau de district et non pas seulement régionales	Le niveau de consultation prévu dans le document R-PP touchera à la fois les districts et les régions Les membres de la PLATE FORME-REDD+, seront sollicités pour le niveau local
REDD+ et Accès aux moyens de production	Problématique foncière au sens large, par rapport aux efforts de REDD+	Le renforcement de la sécurisation foncière est consolidé dans le R-PP
	Utilisation des terroirs des zones de gestion communautaire de forêt	

Rubrique	Points essentiels abordés	Eléments de réponses - Suite donnée
REDD+ et changement climatique	Les effets des changements climatiques sont vécus et ressentis par les communautés	La stratégie REDD+ fait partie de la stratégie de développement à faible taux d'émission de carbone
	R-PP et stratégie d'adaptation au changement climatique	
Mise en oeuvre	Stratégie/mécanisme pour faire bénéficier les VOI du financement REDD+	Le mécanisme de financement dans le REDD+ prévoit un système de financement du niveau local (VOI)
	Nécessité d'un appui régional pour le suivi de co-bénéfice du REDD+	Des appuis aux niveaux régional et local sont déjà prévus
	Gestion par les VOI de la cartographie de dd, pour une meilleure appropriation locale	Tout ce qui est niveau local (VOI) est compris dans le cadre de suivi écologique participatif
	Nécessité d'évaluer des besoins en renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de la stratégie régionale REDD+	Inclus dans le cadre de développement d'un leadership institutionnel pour la mise en oeuvre du R-PP
Scénario de référence et MRV	Quantification des stocks de carbones par région et non par unité potentielle carbone (forêt ou biome)	La quantification se fera au niveau national à partir des informations remontées par chaque projet, mais le suivi sera effectué au niveau régional
	Suivi et vérification sur le terrain des informations	Mise en place des points focaux pour le suivi de la mise en oeuvre du R-PP au niveau régional
Aspect structurel/organisationnel/institutionnel	Renforcement des études d'impact en matière de gestion/conservation des forêts	Développement d'une évaluation environnementale stratégique et sociale du R-PP
	Mise en place d'un comité REDD+ au niveau régional	Nécessité d'une étude d'impact environnemental et social à Toute nouvelle aire protégée ou en extension
	Synergie institutionnelle	Rôle joué par la Commission forestière régionale
	Sensibilisation permanente des communautés locales	Synergie entre les intervenants dans le domaine du développement rural à mettre en exergue notamment dans la mise en oeuvre et le suivi
Gouvernance REDD+	Transparence dans la gestion du financement durant la phase R-PP	Le PLATE FORME-REDD+, prendra la responsabilité de sensibiliser/informer les niveaux régional et local
	Mesures intermédiaires alternatives d'accompagnement	Gestion financière suivant un manuel de procédure
	Valorisation des acquis en matière de gestion/conservation de l'environnement	Proposer des activités précoces pour atténuer la pression sur les ressources forestières
		Evaluation des acquis pendant les consultations dans le R-PP

Annexe 2a-1. Cartographie de localisation et d'évolution des différents Ecosystèmes de Madagascar



MADAGASCAR
CARTE DE LOCALISATION DE DEFORESTATION
ENTRE 2000 / 2005



Annexe 2a-2 : Evolution de la superficie des écosystèmes au niveau des 22 régions

Analyse de déforestation 1990 – 2000 – 2005 (Source : CI)

Régions	Surfaces régions (ha)	Année	Forêt en Ha
Alaotra-mangoro	2 741 279	1990	560 980
		2000	502 630
		2005	468 754
Amaron'i Mania	1 655 218	1990	61 902
		2000	44 814
		2005	37 662
Analamanga	1 736 130	1990	62 665
		2000	53 260
		2005	45 096
Analanjirifo	2 193 766	1990	1 203 640
		2000	1 110 666
		2005	1 092 415
Androy	1 865 736	1990	473 597
		2000	469 015
		2005	453 561
Anosy	2 969 782	1990	530 815
		2000	509 361
		2005	476 987
Atsimo-Andrefana	6 672 411	1990	1 825 281
		2000	1 790 209
		2005	1 702 795
Atsimo-Atsinanana	1 654 777	1990	338 991
		2000	281 525
		2005	253 591
Atsinanana	2 210 263	1990	416 125
		2000	354 312
		2005	327 445
Betsiboka	2 961 604	1990	72 047
		2000	66 665
		2005	65 186
Boeny	3 031 115	1990	456 691
		2000	414 198
		2005	403 960
Bongolava	1 796 044	1990	8 586
		2000	8 584
		2005	8 561
Diana	2 036 252	1990	664 796
		2000	617 857
		2005	589 091
Haute Matsiatra	2 089 450	1990	77 358
		2000	59 801
		2005	57 764
Ihorombe	2 611 339	1990	156 925
		2000	152 834
		2005	130 464
Itasy	649 364	1990	628
		2000	69
		2005	44
Melaky	4 084 521	1990	577 096
		2000	556 118
		2005	537 720
Menabe	4 901 473	1990	958 788
		2000	906 159
		2005	874 915
Sofia	5 141 981	1990	870 322
		2000	779 277
		2005	761 177
Vakinankaratra	1 805 139	1990	37 471
		2000	26 854
		2005	11 318
Vatovavy-Fitovinany	2 076 357	1990	233 958
		2000	168 157
		2005	152 219
National	59 263 558	1990	10 507 347
		2000	9 755 305
		2005	9 294 237

* Ce tableau accompagne la carte de changement de la couverture forestière, sorti le 19 juin 2007, contenant une erreur pour la surface forestière pour l'année 2000, mais corrigée dans ce tableau

Evolution des écosystèmes 2000 – 2005 (Source : ONE)

Régions (Ha)	Année	Forêts humides	Forêts sèches	Forêt de Tapia	Fourrés xérophiles	Forêts artificielles	Maîtrisées	Forêts humides	Forêts sèches	Forêt de Tapia	Fourrés xérophiles	F artificielles
ALAO TRA MANGORO	2000	568 582				16 860	2000	104 306	6 638	1 954		
	2005	516 327				9 400	2005	103 914	6 597	1 948		
AMORON'I MANIA	2000	64 598		3 752		18 367	2000	171 508	27 047	82 321		
	2005	60 654		3 742		17 015	2005	168 076	26 403	82 229		
ANALAMANGA	2000	68 726				16 757	2000			7 194		
	2005	65 650				16 584	2005			7 166		
ANALANJIROFO	2000	486 799				14	2000		531 836			
	2005	812 873				14	2005		521 310			
ANDROY	2000		165 666			215 833	2000		873 815			
	2005		152 932			208 598	2005		821 996			
ANOSY	2000	224 580	80 790			234 013	2000	801 217	13 421			
	2005	200 893	74 711			223 202	2005	779 550	12 891			
ATSINANANA	2000	523 892				970	2000	601 837	744 550			
	2005	504 789				951	2005	515 997	703 461			
BETSIBOKA	2000	11 832	67 546				2000	365 215				
	2005	11 285	53 793				2005	355 600				
BOENY	2000		553 847				2000	130 088	1 168 480	58 652	801 464	
	2005		521 149				2005	130 088				
BONGOLAVA	2000		677			18 367	2000		1 113 138	58 024	777 232	
	2005		644			17 015	2005	9 374		1 982		
DIANA	2000	368 153	138 001				2000	46 697	9 123	1 897		
	2005	355 327	125 289				2005	46 104	265 282			
						VATOVAVY FITOVINANY	2005	259 277				

CI et ONE ont utilisé les mêmes images Landsat et ont adopté la même approche méthodologique dans le traitement d'images, mais vu leurs objectifs respectifs, ils ont chacun adopté selon leur besoin la définition et l'identification des types d'écosystèmes.

Ils ont également utilisé différents filtres (pour ONE = 1Ha, CI = 2.5Ha)

CLASSES	SUPERFICIE (HA) IEFN 0	SUPERFICIE EN	
		MOYENNE SUPERFICIE (HA) IEFN 1	
Hors zone	658,06	Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	236 832,60
Forêts littorales	52 314,14	Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	1 357,06
Forêts denses humides sempervirentes de basse altitude	1 987 415,13	Forêts denses sclérophylles de moyenne altitude	138 895,63
Forêts humides sempervirentes dégradées et/ou secondaires de basse altitude	233 065,94	Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	29 846,65
Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	3 501 425,84	Savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	393 979,45
Prairies côtières, savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	2 342 970,12	Savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	6 244 531,54
Prairies côtières, savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	1 230 855,99	Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	744 719,86
Savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	778 451,23	Savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	5 265 629,41
Savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	4 494 757,6	Savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	13 767 975,78
Forêts denses sclérophylles de montagne	965,84	Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	376 073,89
Forêts sclérophylles de montagne dégradées et/ou secondaires	1 000,92	Savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	913 876,08
Forêts claires sclérophylles de moyenne altitude	11 056,42	Savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	1 640 526,51
Fourrés sclérophylles de montagne	1 057,10	Forêts denses sclérophylles de montagne	1 640 526,51
Prairies altimontaines , savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	59 801,22	Forêts sclérophylles de montagne dégradées et/ou secondaires	1 852 569,36
Prairies altimontaines , savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	209 875,76	Forêts claires sclérophylles de moyenne altitude	
Forêts denses sèches série à Dalbergia,Commiphora et Hildegardia	2 580 344,27	Fourrés sclérophylles de montagne	
Forêts sèches série à Dalbergia,Commiphora et Hildegardia dégradées	858 274,91	Prairies altimontaines , savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	
Forêts denses sèches série à Didieraceae	591 392,57	Prairies altimontaines , savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	
Forêts sèches série à Didieraceae dégradées et/ou secondaires	269 443,70	Forêts denses sèches série à Dalbergia,Commiphora et Hildegardia	
Fourrés xérophiles	927 190,88	Forêts sèches série à Dalbergia,Commiphora et Hildegardia dégradées	
Fourrés xérophiles dégradées et/ou secondaires	568 291,50	Forêts denses sèches série à Didieraceae	
Mangroves	303 814,84	Forêts sèches série à Didieraceae dégradées et/ou secondaires	
Forêts ripicoles	1 436 539,89	Fourrés xérophiles	
Formations marécageuses	566 863,54	Fourrés xérophiles dégradées et/ou secondaires	
Peuplements d'anacardiens	8 720,89	Mangroves	

CLASSES	SUPERFICIE EN (HA) IEFN 0	SUPERFICIE EN (HA) IEFN 1
Peuplements d'Eucalyptus	81 095,32	82 877,25
Peuplements de Pins	118 340,75	118 346,69
Peuplements mélangés	6 983,47	6 990,31
Rizières	899 720,58	903 435,25
Canne à sucre	28 495,96	28 663,31
Sisal	20 229,47	20 646,92
Palmier à huile		
Girofle	71,65	180,58
Cacao	37 553,69	37 449,27
Autres ou mélangées	34 967,82	48 444,23
Sols nus et sables	209 246,84	208 927,90
Plans d'eau	17 873 260,28	17 882 302,23
Surfaces bâties	16 260,19	16 192,76
Non classifié/nuage (ombre)	3,06	
Forêts denses humides sempervirentes de moyenne altitude	2 463 788,53	2 870 741,61
Forêts humides sempervirentes dégradées et/ou secondaire de	41 609,56	55 277,79

Superficie de chaque type d'écosystèmes présents dans les 22 régions (Source : KEW)

Régions/type d'écosystèmes	Superficie en Ha
Alaotra Mangoro	
Anthropic, Cultivated Areas	106 722
Bare Soil/Rock	151
Degraded Humid Forest	397 499
Humid forest	540 378
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 104 462
Tapia forest	279
Water	21 565
Western Dry Forest	1 732
Wetlands/Marshlands	88 461
Wooded grassland-bushland	478 707
Amoron i Mania	
Anthropic, Cultivated Areas	20 610
Bare Soil/Rock	220
Degraded Humid Forest	15 319
Humid forest	61 094
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	995 447
Tapia forest	510
Water	3 898
Western Dry Forest	743
Wetlands/Marshlands	737
Wooded grassland-bushland	555 385
Analamanga	
Anthropic, Cultivated Areas	138 261
Bare Soil/Rock	4
Degraded Humid Forest	1 404
Degraded south western dry spiny forest	3
Humid forest	66 624
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 209 754
Water	12 955
Western Dry Forest	1 928
Wetlands/Marshlands	8 014
Wooded grassland-bushland	294 354
Analanjifo	
Anthropic, Cultivated Areas	330 973
Bare Soil/Rock	26
Degraded Humid Forest	752 444
Humid forest	977 693
Littoral forest	1 190
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	19 768
South western dry spiny forest-thicket	20
Unknown	10 601
Water	7 227

Régions/type d'écosystèmes	Superficie en Ha
Bongolava	
Anthropic, Cultivated Areas	24 775
Bare Soil/Rock	10
Humid forest	3 862
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 423 720
Water	1 743
Western Dry Forest	47 587
Wetlands/Marshlands	14 037
Wooded grassland-bushland	279 801
Diana	
Anthropic, Cultivated Areas	87 127
Bare Soil/Rock	13 861
Clouds	140
Degraded Humid Forest	13 181
Degraded south western dry spiny forest	9
Humid forest	349 831
Mangroves	40 544
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	344 286
South western dry spiny forest-thicket	4
Unknown	156
Water	20 626
Western Dry Forest	259 045
Wetlands/Marshlands	18 770
Wooded grassland-bushland	848 551
Ihorombe	
Anthropic, Cultivated Areas	31 858
Bare Soil/Rock	910
Degraded Humid Forest	4 145
Degraded south western dry spiny forest	582
Humid forest	142 600
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 175 422
South western dry spiny forest-thicket	2 573
Tapia forest	59 944
Water	4 557
Western Dry Forest	2 161
Western humid forest	10
Western sub-humid forest	13 744
Wetlands/Marshlands	7 749
Wooded grassland-bushland	1 164 519
Itasy	
Anthropic, Cultivated Areas	46 161
Humid forest	3 419
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	527 419

Wetlands/Marshlands	12 505
Wooded grassland-bushland	62 961
Androy	
Anthropic, Cultivated Areas	69 881
Bare Soil/Rock	6 817
Degraded south western dry spiny forest	190 679
Humid forest	69
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	959 860
South western coastal bushland	42 116
South western dry spiny forest-thicket	444 805
Unknown	3
Water	326
Wetlands/Marshlands	556
Wooded grassland-bushland	151 653
Anosy	
Anthropic, Cultivated Areas	50 555
Bare Soil/Rock	2 730
Degraded Humid Forest	131 249
Degraded south western dry spiny forest	2 212
Humid forest	226 616
Littoral forest	2 130
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 520 761
South western dry spiny forest-thicket	284 833
Unknown	17
Water	12 457
Wetlands/Marshlands	2 849
Wooded grassland-bushland	722 539
Atsimo Andrefana	
Anthropic, Cultivated Areas	197 996
Bare Soil/Rock	204 788
Degraded south western dry spiny forest	341 556
Humid forest	28
Mangroves	8 423
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	2 288 345
South western coastal bushland	131 232
South western dry spiny forest-thicket	1 101 968
Tapia forest	56 871
Unknown	51
Water	56 327
Western Dry Forest	54 777
Western humid forest	7 201
Western sub-humid forest	322 668
Wetlands/Marshlands	41 023
Wooded grassland-bushland	1 837 466
Atsimo Atsinanana	

Tapia forest	8 496
Water	5 696
Western Dry Forest	5
Wetlands/Marshlands	9 003
Wooded grassland-bushland	46 970
Matsiatra Ambony	
Anthropic, Cultivated Areas	23 845
Bare Soil/Rock	443
Degraded Humid Forest	852
Humid forest	72 432
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 293 544
Tapia forest	3 266
Water	4 670
Western Dry Forest	5
Western sub-humid forest	3 114
Wetlands/Marshlands	11 804
Wooded grassland-bushland	674 351
Melaky	
Anthropic, Cultivated Areas	143 396
Bare Soil/Rock	25 130
Humid forest	17 200
Mangroves	33 112
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	2 741 234
Unknown	66
Water	37 867
Western Dry Forest	589 953
Wetlands/Marshlands	80 202
Wooded grassland-bushland	401 347
Menabe	
Anthropic, Cultivated Areas	152 804
Bare Soil/Rock	146 934
Degraded south western dry spiny forest	283
Humid forest	28 351
Mangroves	26 484
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	2 252 587
South western dry spiny forest-thicket	102
Unknown	54
Water	34 611
Western Dry Forest	790 535
Western sub-humid forest	61 476
Wetlands/Marshlands	42 742
Wooded grassland-bushland	1 349 107
Sava	
Anthropic, Cultivated Areas	98 816
Bare Soil/Rock	5 070

Anthropic, Cultivated Areas	75 148
Bare Soil/Rock	314
Clouds	253
Degraded Humid Forest	480 441
Humid forest	332 852
Littoral forest	3 861
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	110 905
South western dry spiny forest-thicket	3
Unknown	32
Water	8 658
Wetlands/Marshlands	5 351
Wooded grassland-bushland	636 015
Atsinanana	
Anthropic, Cultivated Areas	139 330
Bare Soil/Rock	3 001
Clouds	6
Degraded Humid Forest	1 528 873
Humid forest	382 912
Littoral forest	5 659
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	42 776
Unknown	56
Water	22 757
Wetlands/Marshlands	21 271
Wooded grassland-bushland	55 407
Betsiboka	
Anthropic, Cultivated Areas	95 989
Bare Soil/Rock	12 295
Degraded Humid Forest	175
Humid forest	21 048
Mangroves	41
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	2 164 961
Tapia forest	2 296
Water	24 294
Western Dry Forest	99 223
Wetlands/Marshlands	7 870
Wooded grassland-bushland	524 894
Boeny	
Anthropic, Cultivated Areas	214 117
Bare Soil/Rock	98 843
Humid forest	2
Mangroves	52 789
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 273 388
Unknown	145
Water	52 211
Western Dry Forest	673 483

Clouds	25
Degraded Humid Forest	875 543
Humid forest	815 857
Littoral forest	8 679
Mangroves	1 471
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	141 211
Unknown	56
Water	10 583
Western Dry Forest	50 148
Wetlands/Marshlands	3 886
Wooded grassland-bushland	355 290
Sofia	
Anthropic, Cultivated Areas	222 812
Bare Soil/Rock	7 122
Degraded Humid Forest	133 050
Degraded south western dry spiny forest	2
Humid forest	468 128
Mangroves	36 002
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 848 776
Unknown	32
Water	26 738
Western Dry Forest	611 627
Wetlands/Marshlands	68 566
Wooded grassland-bushland	1 673 974
Vakinankaratra	
Anthropic, Cultivated Areas	15 427
Bare Soil/Rock	37
Degraded Humid Forest	6 143
Humid forest	66 564
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 167 960
Tapia forest	191
Water	6 601
Western Dry Forest	1 474
Wetlands/Marshlands	3 827
Wooded grassland-bushland	536 830
Vatovavy Fitovinany	
Anthropic, Cultivated Areas	48 187
Bare Soil/Rock	1 859
Degraded Humid Forest	1 439 126
Humid forest	178 370
Littoral forest	3 849
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	21 846
Unknown	144
Water	11 376
Wetlands/Marshlands	32 700

Wetlands/Marshlands	60 986	Wooded grassland-bushland	335 242
Wooded grassland-bushland	557 100		

Annexe 2a-3 : Analyse de la problématique du secteur agricole

LES PRINCIPALES CAUSES DE LA BAISSSE DE LA PRODUCTIVITE:

La déforestation estimée à 200 000 ha /an pouvant faire disparaître le couvert forestier en 25 ans si les tendances actuelles persistent. Les pratiques du tavy (culture sur brûlis), les feux de brousse conséquence des feux de pâturages non contrôlés, l'exploitation non conservatrice des forêts, sont les principales causes de cette déforestation. Les conséquences sur le plan agricole sont l'accélération de l'érosion des sols, le tarissement des nappes phréatiques ;

La dégradation des sols due à l'érosion entraînant le départ de 150 à 200 tonnes à l'hectare par an de couches arables sur sol nu. Les conséquences de ce phénomène sont : l'ensablement des rizières et des rivières, la diminution de la fertilité des sols entraînant des chutes de rendement, la diminution des superficies cultivables, la détérioration des ouvrages d'irrigation et des infrastructures rurales (piste, ponts, ouvrages hydroagricoles..) ;

La dégradation des zones lacustres et marines entraînant la diminution des superficies exploitables et de la productivité des ressources halieutiques ;

Les problèmes liés à l'eau : le dysfonctionnement et la vétusté des réseaux hydro-agricoles, la non maîtrise de l'eau, le tarissement des ressources en eau et la pollution de l'eau due à l'utilisation des produits chimiques

La vulnérabilité grandissante aux cataclysmes naturels et aux variabilités climatiques tels que : les cyclones provoquant l'inondation des cultures, la sécheresse qui entraîne leur dépérissement, les criquets avec des essaims de plus en plus grands favorisés par l'extension des zones de savanes, conséquences directes des feux de brousse et de la déforestation ;

L'insuffisance de la prise de conscience des populations et notamment des paysans pour la prise en compte de la dimension environnementale dans l'application des techniques de production protectrices de l'environnement ;

L'insuffisance du nombre d'intervenants auprès des populations rurales pour la sensibilisation et la formation des producteurs dans le domaine de la protection de l'environnement surtout depuis la fin des projets de vulgarisation agricole (PNVA).

Le faible accès aux intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées....) : leur insuffisance en quantité et en qualité dans plusieurs zones agricoles entraîne des prix exorbitants hors de portée des petits exploitants.

L'insuffisance de la mécanisation dominée par la traction animale. La culture moto-mécanisée ne se développe que dans certaines régions dotées d'immenses plaines (Alaotra, Bongolava, Menabe, Diana...).

LES OPPORTUNITES

Appui des bailleurs pour la mise en œuvre des projets du MinAgri

Affiliation aux différentes organisations et conventions internationales œuvrant pour la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Possibilités de participation de Madagascar aux différentes manifestations internationales pour la protection de l'environnement.

LES ATOUTS

Protection de l'environnement prise comme un principe constitutionnel.

Existence de l'ONE dont la nouvelle mission est d'assurer la gestion des Etudes d'impacts environnementaux, des Systèmes d'informations environnementales, de l'Education et Communication environnementales.

Existence des ONG nationales et internationales travaillant au niveau des populations.

Existence de Service de l'Environnement au sein du MinAgri pour surveiller et rappeler la prise en compte de la dimension environnementale dans toutes les actions de développement rural.

Existence des associations et des groupements de paysans déjà engagés dans la protection de l'environnement.

Existence des cadres juridiques régissant la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement.

LES FAIBLESSES

Cadre juridique nécessitant des mises à jour sur la base des contextes actuels.

Insuffisance des moyens de l'administration dans l'accomplissement de sa mission régalienne, notamment pour assurer le respect des lois et textes en vigueur et particulièrement sur les feux de brousses, les techniques d'aménagement et de protection des bassins versants, les normes des filets des pêcheurs, les saisons de pêche...

Insuffisance de la considération de la dimension environnementale dans les politiques et activités du secteur agricole se traduisant dans la pratique par :

Le manque de moyens du Service de l'Environnement

L'insuffisance de l'application des textes législatifs et réglementaires en vigueur (projets mis en œuvre sans EIE ou PREE comme les abattoirs, les marchés de bestiaux, etc.) ;

Faible capacité de financement en vue de soutenir les efforts entrepris dans les domaines de l'environnement.

L'insuffisance de la promotion de l'utilisation des ressources agro-énergétiques de substitution aux combustibles fossiles pour faire face à l'intensité de la pression sur les ressources naturelles (forêts).

Annexe 2a-4 : Analyse des efforts de réduction de la déforestation

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Secteur environnement			
<i>Délégation de la gestion des aires protégées</i> de la Direction des Eaux et Forêts au Madagascar National Parks (MNP)	Le MNP gère actuellement plus de 1,7 millions d'hectares d'aires protégées.	Potentialité de cette forme de gestion à mobiliser des fonds nationaux et internationaux, Efficacités de cette forme de gestion en régie pour la conservation in situ, Motivation donnée aux agents qui leur permet de se concentrer sur les vrais problèmes de la conservation. Respect des réformes sur les quelles s'est engagé le MNP pour aller dans sa vision à long terme.	Le MNP ne peut pas encore compter sur ses propres forces et doit développer une approche "business" pour pouvoir mettre en valeur l'intérêt de la conservation à l'intérieur des aires protégées (AP). La répression des délits dans les aires protégées est encore contraignante pour les agents du MNP. Le code des aires protégées a été élaboré mais n'a pas encore été promulgué. Le système d'utilisation des fonds transite encore par d'autres institutions et entraîne un retard dans les réalisations
Motivations économiques des communautés pour la conservation des aires protégées	Partager les droits d'entrées dans les aires protégées (DEAP) aux populations locales autour des AP	Création d'emplois par le service de guidage, l'hôtellerie, les restaurants, les constructions, produits artisanaux, etc. ; Vente de produits agricoles aux hôtels /restaurants fréquentés par les touristes ; De création d'entreprises communautaire ou par les membres des communautés dans les périphéries de AP	La filière écotourisme (attire des touristes, problèmes d'infrastructure en général) n'est pas maîtrisée par le MNP. Les emplois générés par les activités d'écotourisme ont pour le moment contribué à attirer de la main d'œuvre venant d'autres régions (plus adaptés aux emplois liés à la restauration et à l'hébergement) générant ainsi des migrations importantes
<i>Mise en place de système des Aires protégées de Madagascar</i> (SAPM)	Initié en 2005, la création des nouvelles aires protégées, dans le cadre de SAPM est une illustration des efforts entrepris pour sauvegarder la richesse naturelle unique en adéquation avec l'environnement humain. L'objectif annoncé en 2003 à Durban, de tripler la superficie des aires protégées (de 1,7 millions d'hectares à 6 millions d'hectares) est actuellement atteint.	Approche systémique de conservation visant davantage les communautés locales visant à : conserver la représentativité du réseau national des aires protégées, de protéger les espèces en dehors du réseau national des aires protégées actuelles, de conserver les populations viables des espèces clefs, d'assurer la maintenance des services écologiques et de conforter la gestion économique des écosystèmes et des ressources naturelles pour le développement du pays, en faisant participer toutes les parties concernées.	
<i>Approche écorégionale</i> pour la conservation de la biodiversité	Activités concernent l'appui régional à l'intensification agricole, l'éducation	L'approche par l'incitation (développement écotourisme, gestion communautaire, mise en relation opérateur économique et producteurs, renforcement des capacités	Il n'existe pas de méthode spécifique pour le ciblage d'entreprises favorables à l'environnement les plus pertinents en aval des filières agricoles

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
	environnementale, la gestion communautaires des ressources naturelles et l'appui aux entreprises favorables à l'environnement, cf. USAID/LDI	des groupements associatifs) Synergie avec des institutions (le choix des zones stratégiques d'intervention est conditionné par l'existence des partenaires qualifiées et impliquées dans la conservation de la biodiversité) L'utilisation des acquis techniques des autres projets Le ciblage des zones en fonction de la potentialité économique (permettant la mise en relation des entreprises de conservation avec le marché) La pertinence des mesures accompagnant l'intensification agricole pour sa pérennisation notamment le crédit agricole, la constitution de centre d'approvisionnement d'intrants, la mise en place de centre de diffusion de technique.	Le coût de l'intervention est encore très élevé et on n'est pas sûr que les conditions des ZSI actuelles (facilité d'accès, fort potentiel économique, etc....) puissent être retrouvées dans d'autres régions où l'on voudra l'appliquer.
<i>Les « pactes de conservation »</i> Initiés avec les partenaires (Conservation International, Durrell Wildlife...) depuis quelques années dans différentes régions de Madagascar, toujours dans le but de renforcer la structuration et la responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources forestières mais qui apportent des solutions durables pour le bénéfice de la conservation et des populations. Un pacte de conservation permet aux utilisateurs des ressources, les communautés locales, d'opter pour la conservation de ces dernières en échange de bénéfices qui compensent leur manque à gagner	L'expérience avec les 13 « pactes de conservation » a montré des impacts positifs au niveau du terrain, via des comportements plus responsables en faveur des ressources naturelles, avec des populations motivées par des incitations, dans la conduite d'actions de conservation. Ces expériences laissent à penser que ce mécanisme pourrait être un mécanisme efficace à la fois de distribution des bénéfices de REDD+ et de suivi/évaluation de la déforestation/dégradation. En effet, ce renforcement des « pactes de conservation » comprend l'introduction du suivi de la déforestation et de la dégradation par les communautés elles-mêmes	Ces bénéfices sont conditionnés à la réalisation d'objectifs de conservation définis de manière conjointe lors d'un processus participatif. Le pacte est scellé dans l'équivalent d'un contrat où chaque partie est responsable de l'atteinte de ses objectifs, en termes de conservation et de suivi/évaluation des écosystèmes, pour CI il s'agit de l'apport de compensation sous formes d'aide au développement négocié avec les communautés locales. Si l'une des deux parties n'atteint pas ses objectifs, l'autre est en droit d'annuler le pacte. Les actions de conservation sont donc rémunérées soit sous la forme de paiements directs, notamment pour les patrouilles de surveillance, soit sous formes d'autres bénéfices en nature définis par les communautés elles-mêmes.	<i>Au niveau de l'approche</i> Faiblesse de l'appropriation et surtout d'éviter les conflits sociaux. Manque d'une étude de faisabilité préalable pour le choix des projets à mettre en œuvre, pour qu'ils répondent réellement aux besoins des bénéficiaires tout en s'adaptant aux réalités et au contexte local. Gestion des conflits entre les membres, qu'entre membres et non membres, en étudiant bien la représentativité des cibles des microprojets, tant au niveau socio-économique qu'au niveau spatial Problèmes foncier <i>Au niveau des pactes de conservation</i> Manque de préparation des communautés à être autonome dans leurs activités de développement et dans la conservation de la biodiversité. <i>Modalités d'organisation</i> Efforts dans la communication et la sensibilisation doivent être renforcés concernant le zonage prescrit par le plan d'aménagement et les objectifs des microprojets mis en place notamment au niveau des membres dans les villages et hameaux

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
			éloignés. Manque de renforcement des capacités au niveau organisationnel, notamment sur le partage des bénéfices et au niveau de la gestion financière, doivent être poursuivis.
Appui au transfert de la gestion des ressources forestières aux communautés de base pour une gestion et valorisation irrationnelles des ressources forestières	1 000 000 ha sous transfert de gestion à environ 500 CoBa et VOI Plus de 200 000 ha prévus pour TG dans les sites KoloAla	Diversification des acteurs de la gestion des ressources forestières Responsabilisation des acteurs de proximité Création de bénéfices tangibles (emploi et vente de produits) aux communautés gestionnaires Apprentissage du métier de forestier par les membres des COBA Des initiatives existent au niveau des communautés Expériences nombreuses dans plusieurs régions de Madagascar et capitalisées Existence de méthodologie d'approche du transfert de gestion Le transfert de gestion règle des problèmes de main d'œuvre (contrôle, entretien) pour suppléer à l'absence du service forestier.	Gestion pas toujours effective sur le terrain Bénéfices souvent très limités suite à une approche peu économique Compétences de gestion limitées au niveau des CoBa et VOI Appui et suivi insuffisants de la part de l'administration forestière Avant même d'être fonctionnel les COBA sont confrontés à la concurrence de l'exploitation illicite Les ONG chargés de l'initiation du transfert des droits s'intéressent le plus souvent au nombre de contrat signé qu'à leur viabilité. Le concept est limité au niveau de l'élaboration et de l'efficacité des plans d'aménagement.
Promotion de la délégation de la gestion forestière à des acteurs du secteur privé	Gestion des AP existantes déléguée à MNP Gestion de certaines NAP déléguée à des ONG nationales et internationales Délégation pilote de la plantation de Mandaratsy à un opérateur privé	Diversification des acteurs de la gestion des ressources forestières Intégration d'acteurs professionnels dans la gestion des ressources forestières Création de liens entre le secteur privé et les gestionnaires communautaires	Procédures normalisées de la délégation de gestion pas encore promulguées Insécurité contractuelle des opérateurs privés Suivi insuffisant des travaux de gestion des opérateurs par l'administration forestière
Développement et mise en œuvre d'une planification de la gestion plus intégrée des ressources forestières	Arrêté interministériel définissant la vision nationale de l'aménagement forestier Zonage forestier finalisé dans 5 DREFT couvrant plus de 3 000 000 ha de forêts	Intégration de toutes les parties prenantes dans la planification de la gestion des ressources forestières Existence d'outils de planification à différents niveaux Intégration des plans de zonage validés dans les PRD et les PCD	Conflits persistants sur la répartition protection-production, même à l'intérieur de l'administration forestière Manque d'objectifs chiffrés pour l'aménagement forestier (superficies, volumes, etc.) Zonage forestier pas encore institutionnalisé
Développement de normes et de procédures claires pour la gestion et la valorisation des forêts	Octroi d'autorisation de coupe et de contrats de gestion par appel d'offres Outils pour la gestion forestière et le suivi par l'administration	Procédures transparentes et compétitives pour l'octroi de contrats d'exploitation et de gestion. Outils efficaces pour la gestion des contrats et le suivi des opérations disponibles	Normes pas encore promulguées sous forme de texte réglementaire De nombreux outils n'ont pas encore été généralisés ou institutionnalisés

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Promotion des reboisements	300 000 ha de plantations de pin et d'eucalyptus	Réduisent les pressions sur les forêts naturelles Créent emplois et bénéfices	Conditions non favorables (foncier, prix des produits, sécurité, etc.) Peu d'impact sur les défrichements
Secteur Minier-Pétrolier			
<ul style="list-style-type: none"> -Intégration de la dimension environnementale et sociale dans les activités minières : législatif et réglementaire, outils et procédures, structures -Mise en place de dispositifs pour résoudre les conflits mines-forêts 	<p>Toute activité minière est assujettie à une étude environnementale¹ EES pour les projets de la Banque Mondiale² (PRSM et PGRM) pour le développement et la gouvernance du secteur minier Manuels, directives et guides pour les EIE des activités minières Cellules environnementales minières régionales opérationnelles</p>	<p>Secteur mines : un des premiers secteurs économiques qui intègre la dimension environnementale à Madagascar Généralisation de l'application des outils sur l'intégration de la dimension environnementale et sociale</p>	<p>Considération insuffisante de l'évaluation environnementale pour les zones à forte concentration d'activités minières licites et d'orpaillages (dimension stratégique) Insuffisance des suivis et contrôles des aspects environnementaux et sociaux pour les petites et moyennes exploitations La législation et la réglementation sur les ristournes (générales et minières) ne permettent pas leurs utilisations pour les aspects environnementaux Réalisation effective des Etudes d'impacts environnementaux pour les orpaillages, carrières et gites d'emprunts limitée</p>
<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité de la carte nationale sur les ressources géologiques -Décentralisation et déconcentration de la gestion des ressources minières y compris les aspects environnementaux et sociaux <p>Intégration de la dimension environnementale et sociale dans les activités pétrolières</p> <p>Mise en place de dispositifs pour résoudre les conflits pétrole--forêts</p>	<p>Création et mise en œuvre du Comité interministériel Mines – Forêts (CIMF) pour l'harmonisation des outils de gestion des deux secteurs et traitement des cas litigieux Manuel de procédures de traitement de chevauchement des zones minières avec les zones pour les nouvelles aires protégées et les sites KoloAla Arrêtés interministériels sur la suspension d'octroi de permis miniers dans certaines zones forestières (depuis 2004) Protocole d'échanges de données entre les 2 Ministères</p>	<p>Mécanisme de concertation et de participation pour la résolution des conflits AP – Mines ou KoloAla – Mines Harmonisation des textes des 2 secteurs : (i) Prise en compte des dimensions environnementale et sociale dans le code minier et ses textes d'application et (ii) Nouveau Code de Gestion des Aires protégées (COAP) permet la cohabitation des activités minières dans certaines catégories des Aires protégées sous certaines conditions Harmonisation des bases de données des 2 Ministères</p>	<p>CIMF comité consultatif mais pas décisionnel et dont les moyens sont limités Absence d'un schéma d'aménagement du territoire (national, régional) Absence de stratégie claire pour faire face aux exploitations minières illicites en général et dans les zones forestières en particulier Traitement au cas par cas des problèmes de chevauchement entre Aires protégées ou site KoloAla nécessite beaucoup de temps et assez onéreux</p>
	Mécanismes de dialogue /	Meilleure participation des populations affectées par	Suivis participatifs des projets miniers limités aux niveaux des

¹ Soit EIE : Etude d'impact environnemental, ou PEE : programme d'engagement environnemental pour les différents types de permis : exploitation, recherche ou artisanale ainsi que les carrières et orpaillages

² PRSM : Projet de Reforme du Secteur Minier et PGRM Programme de Gouvernance de Ressources Minérales

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
	participation sur les aspects environnementaux et sociaux dans les zones des grands projets miniers opérationnels Suivis participatifs pour les zones de grands projets miniers	les Grands projets dans les aspects suivis Responsabilisation des acteurs de proximité Amélioration de la gouvernance	grands projets Moyens (humains et financiers) alloués aux activités de suivis des permis ou autorisations environnementales très limitées
	<ul style="list-style-type: none"> Toutes activités touchant l'exploration et l'exploitation pétrolière assujetties à des études environnementales Meilleure considération des aspects environnementaux et sociaux ainsi que la gestion des conflits pétrole – forêt dans le nouveau Code pétrolier (en cours de finalisation) Création et mise en œuvre du Comité Environnement Pétrole 	Généralisation de l'application des outils sur l'intégration de la dimension environnementale et sociale	Moyens alloués au Comité Environnement – Pétrole limités Expériences de Madagascar en matière d'exploitation pétrolière assez limitées (limitant l'appréciation de l'efficacité des outils disponibles actuels en matière de gestion des conflits)
Secteur agricole			
Gestion de la fertilité : Aménagement des vallées forestières. Opération SAVOKA dans 4 zones. Programme de DRS. Utilisation de fertilisant. Compostage, GOPR, PEM, TAFa	Augmentation production rizicole, mais pas suffisant pour compenser l'accroissement démographique Stagnation voire baisse de la productivité	Il existe des alternatives qui marchent	N'a pas touché les zones forestières. N'a pas force de loi La pauvreté des paysans et la tenure foncière
Pratique culturale archaïque dominante Besoins en terre fertile → extension du défrichement. Vulgarisation agricoles. Divers projets de développement	Observateur du secteur rurale / rap à la collecte des données. Programme ERI, ADRA,	Existence de projet de conservation qui fait du développement en milieu forestier Existence de Kolo Harena et leurs Fédérations qui assurent la perpétuation des techniques améliorées en zones forestière	La pratique dégradante persiste Faiblesse des projets dans le développement des filières. Non application des dispositions réglementaires existantes Tous les riverains ne sont pas membre des KoloHarena Absence de financement vers la fin du projet
Culture de rente en forêt interdite (cane à sucre, tabac indigène, chanvre) Maïs dans l'ouest et Sud ouest Cane à sucre dans l'Est Chanvre dans le nord Est et le Sud	Etude du programme ILO (FOFIFA Cornell University) Des campagnes de lutte contre les plantations de rongony en forêt ont été menées dans le Nord (Famafa, Fandio etc.)	Le mécanisme et le phénomène sont connus	Problème de marché pour les produits alternatifs Forêts refuge des cultures interdites Dépend du cours international Café/ Vanille Opérations sporadiques, pas de solution pérenne
Sécurité alimentaire, énergie :	Diversification de culture de	Existence de la micro finance	Pas d'EIE sur les exploitations de type individuel, faible surface

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Promotion AgroForesterie et Gestion agrobiologiques des sols EIE pour les grandes exploitation Révolution verte Jatropha Introduction de nouveautés variétés de sorgho Nouvelle race performante	rente/ Commerce équitable Produits bio	Outils technique existe	mais qui fait le plus de dégâts Taux de prêt encore élevé pour la Microfinance
Contournement de l'Etat dans la mise en œuvre des grands programmes	Création des agences d'exécution au niveau national. Création des structures régionales de planification	Création d'emploi et valorisation des compétences (en cas de réforme institutionnelle) Institution non étatique plus souple et plus efficace Concept de planification plus appropriée avec les institutions de substitution Techniciens beaucoup plus efficace (évalués suivant les critères de performance)	Viabilité des institutions de substitution Affaiblissement des institutions publiques par la fuite de ces techniciens Institutions non dotés de pouvoirs nécessaires pour jouer pleinement leurs rôles et ne peuvent pas finalement œuvrer indépendamment de l'Etat (répression) Formation sur le tas ou par apprentissage Réflexe bureaucratique non totalement éradiqué
Mise en œuvre de la politique de décentralisation et de déconcentration Réforme de l'administration Mise en œuvre des dispositifs interministériels pour régler les différends des secteurs Mise en place des dispositifs et Mécanismes de participation, de concertation et de prise de décision	Mise en place des structures décentralisées : 22 Régions et Communes Réforme du secteur forestier suivant trois niveaux : objectifs du secteur, gestion du secteur, administration forestière Mise en place des Commissions forestières, des PRPSE (Plateforme Régionale de Planification et de Suivi Evaluation) au niveau des 22 régions Mise en place du Comité Interministériel Mines-Forêts (CIMF) Organigramme du ministère en charges des forêts suivant les objectifs du secteur	Séparation des fonctions d'appui technique et d'accompagnement, de la fonction contrôle au sein de l'administration forestière Autonomie du Contrôle forestier Vers une meilleure prise en compte des forêts dans les référentiels des autres secteurs Task force pour faire face aux exploitations illicites des bois précieux L'administration forestière tend à se concentrer sur ses fonctions régaliennes et accepte la déconcentration et la délégation des ressources forestières Partage des rôles : La gestion du secteur ne relève plus aujourd'hui uniquement de l'administration forestière mais implique les autres acteurs tels que les opérateurs privés, les communautés de base, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la Société Civile et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres secteurs. Ramification structurelle dans presque toutes les régions de Madagascar Réforme institutionnelle logique à partir d'une nouvelle politique Familiarisation avec l'outil de planification (expériences composantes ESFUM et BV) d'une grande partie de l'effectif Renforcement des compétences existantes (conservation et	Gestion actuelle confrontée à une déperdition de moyen Beaucoup d'enjeux centrés sur les produits de la biodiversité et la ressource financière du FPN Démission progressive dans l'accomplissement des tâches suites aux frustrations causées par les directives des supérieures et les fréquents blocages des fonds du PE2-PE3 par les bailleurs Organisation structurelle déséquilibrée (ratio effectif / ressource diminue du central aux régions) Faible capacité par rapport à l'évolution de la gestion globale (recyclage nécessaire) Forte résistance au changement au sein des agents de l'administration Réforme de l'administration ne concerne que quelques secteurs Les capacités des autres acteurs dans la gestion forestière et dans la mise en œuvre des stratégies visant à inverser la spirale de dégradation forestière sont encore très insuffisantes L'opérationnalisation des structures de concertation, de cogestion et/ou de codécision n'est pas effective Difficulté d'appliquer les textes ; Faible motivation des agents de l'administration dans l'exercice de leurs fonctions

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Aspect foncier et aménagement de territoire			
Nouvelle politique foncière et programme national foncier Révision de la législation foncière (concilier le droit moderne avec le droit coutumier) Régularisation des occupations illicites Politique et programme de migration (migration organisée avec formation et encadrement)	Adoption des textes sur la sécurisation foncière relative Mise en place des guichets fonciers Application et mise en œuvre de la gestion contractualisée des ressources Réalisation des projets de migration organisée PROJER (Moyen Ouest), Zomandao, Ampamoizankova, Sakay, Ambohimambola	Reconnaissance du droit coutumier par l'État et les organismes internationaux œuvrant dans le développement Existence d'une expérience et connaissance de la problématique Migration réussie dans certaines zones économiquement attrayantes	Aspects environnementaux rarement pris en compte vs. aspects sociaux Pas de politique nationale claire en matière de migration Les programmes/projets de migration ne sont pas bien ciblés/ orientée dans les zones à problème (zones forestières)
Secteur transport			
Infrastructures publiques (routes et transport) Outils pour l'intégration de la dimension environnementale et sociale (manuel de procédures, traitement des plaintes)) Direction des impacts sociaux et environnementaux (DISE) au niveau du Ministère des Travaux publics (depuis 2003) Responsables environnementaux et sociaux dans les organismes rattachés (autorités routière, aviation civile, ...) Considération des exigences environnementales et sociales des partenaires financiers (comme la Banque Mondiale) dans les activités financées par ces derniers	Plus de 60 % des travaux sur les infrastructures publics – (construction, extension et réhabilitation des routes) sont conformes à la MECIE Renforcements de capacités des entreprises des travaux publics, collectivités territoriales et des autres directions du Ministère et sensibilisation des populations affectées par le projet Expériences et formation sur les dimensions environnementales et sociales constituent un des critères des sélections des prestataires de services	Début d'intégration de la dimension environnementale et sociale dans les procédures techniques de construction/ extension/ réhabilitation des grandes infrastructures publiques Expériences en matière de restauration des carrières et des gites d'emprunt en collaboration avec les services techniques chargés des forêts	Difficultés par le Ministère des travaux publics et des finances d'honorer les 0,5% des frais d'investissement pour constituer le frais d'évaluation des EIE (exigés par la MECIE) d'où la limitation des EIE pour les projets d'investissements publics (PIP) Intégration limitée des Dimensions environnementales et sociales au niveau des choix des options techniques pour les grandes infrastructures Pénalisation du Gouvernement pour certains non respect des procédures environnementales et sociales Difficultés d'application des textes législatifs Moyens de la DISE limités

Annexe 2a-5 : Termes de référence des études sur la déforestation

TDR 2a.5.1 – Analyse verticale et spatialisée des causes de la dégradation et de la déforestation à Madagascar

Objectif : Meilleure analyse verticale et spatiale des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, afin d'affiner les options stratégiques en précisant des éléments pertinents pour l'élaboration des stratégies opérationnelles à déployer selon les acteurs, les régions et/ou zones d'interventions spécifiques. L'étude permettra aussi de mieux comprendre les interactions entre les différentes causes et facteurs et leurs impacts sur l'intensité et la spatialisation de la déforestation et la dégradation.

Résultats attendus :

- Identification et localisation précise des zones les plus affectées en matière de déforestation
- Identification et classification des acteurs selon l'importance de leurs activités liées à la déforestation
- Analyse détaillée des différentes causes identifiées au niveau des régions, avec leurs interactions et leurs importances relatives par rapport à leurs impacts réels sur l'état des forêts.
- Description détaillée et caractérisation spécifique des causes apparentes et des causes racines à la lumière de toutes les informations recueillies.
- Cartographie nationale sur la prépondérance et la répartition géographique des principaux facteurs et causes racines de la déforestation et de la dégradation de forêt.

Méthodologie :

- Identification et définition des zones les plus représentatives en matière de déforestation sur la base des études sur l'évolution de la déforestation 1990-2000-2005 ;
- Analyse par types d'acteurs et priorisation de leurs interactions par rapport à la déforestation sur la base des études filières liées à la déforestation
- Revue et analyses des connaissances existantes concernant les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau régional et/ou local ;
- Classification et stratification des zones selon l'importance et l'ampleur du phénomène ;
- Échantillonnage et enquêtes dans les différentes zones (50 communes) selon les différentes classes représentatives identifiées. Il s'agit d'avoir des informations quantitatives et qualitatives sur :
 - l'historique de gestion des sites, types et modalités de gestion
 - les principales activités économiques et les autres spéculations,
 - les aspects culturels, identité spécifique, us et coutumes,
 - la dynamique sociale de la zone,
 - la question foncière : pratiques locales relatives à la propriété foncière, modalités d'accès à la terre, répartition des ressources en terre, ...
 - les pratiques agraires et la typologie globale des exploitations agricoles,
 - les modes d'utilisations et de gestion des ressources forestières, ...

Les différentes enquêtes et consultations menées au cours de cette étude se feront à tous les niveaux d'acteurs concernés : les différentes instances de l'administration centrales, les organismes et institutions non gouvernementaux impliqués, les collectivités territoriales décentralisées et leurs démembrements administratifs, les différentes entités non gouvernementales travaillant directement sur le terrain, les autorités traditionnelles locales ainsi que les communautés de base riveraines des ressources.

- Traitement et analyse des données, notamment en ce qui concerne les principales interactions qui influent sur l'importance et l'ampleur de leurs impacts sur les ressources ;
- Extrapolation, pondération et établissement de la cartographie à l'échelle nationale.

TDR 2a.5.2 – Analyse de l'économie politique de la dégradation et de la déforestation à Madagascar

Objectif : Déterminer les principaux intérêts et enjeux autour de la déforestation et de la dégradation des forêts, afin d'identifier et d'anticiper les principaux blocages pour la réalisation des réformes nécessaires pour la REDD+.

Résultats attendus :

- Identification des avantages et inconvénients de la déforestation et la dégradation des forêts pour chaque catégorie d'acteur concernée ;
- Définition et analyse des principaux enjeux, les intérêts et préoccupations des différentes entités impliqués ;
- Analyse des stratégies adoptées par les différentes catégories d'acteur ;
- Détermination des principaux blocages dans le processus REDD+ et propositions de solutions pour y remédier (médiation, négociation, arbitrage, compensation, etc...).

Méthodologie :

- Typologie et listage exhaustif de toutes les entités concernées par la déforestation et la dégradation des forêts ;
- Revue et analyses des connaissances existantes sur l'économie politique et les principaux enjeux de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau régional et/ou local.
- Enquêtes et investigations sur terrain auprès des différents types d'acteurs : pour chaque interlocuteur, déterminer les avantages et inconvénients du phénomène, les intérêts en jeu, les préoccupations et les stratégies adoptés pour y faire face.
- Analyse des données et synthèse des résultats avec identification des principales pierres d'achoppement du processus REDD+ ;
- Développement de propositions afin de lever les blocages et aider à la mise en œuvre de la REDD+ à Madagascar

TDR 2a.5.3 – Analyse des efforts entrepris et des expériences internationales sur les stratégies opérationnelles

Objectif : Identifier les stratégies opérationnelles (techniques et approches) qui sont les plus efficaces et/ou prometteuses pour réellement faire face aux problématiques et enjeux identifiés dans les analyses spatialisées de la déforestation/dégradation.

Résultats attendus :

- Évaluation et analyse détaillées de toutes les stratégies et approches précédemment ou actuellement adoptées à Madagascar. Les stratégies à analyser ne doivent pas se limiter à ceux qui concernent directement le secteur forêts et environnement, cela implique aussi la capitalisation des expériences dans tous les secteurs concernés par les options stratégiques.
- Identification des pratiques et expériences internationales les plus probantes et efficaces, au niveau des différents secteurs concernés. Évaluation globale de leur faisabilité à Madagascar.
- Détermination des stratégies opérationnelles les plus prometteuses et efficaces dans chaque domaine/secteur concerné.

Méthodologie :

- Revue et analyse documentaire pour capitaliser les acquis sur les expériences nationales ;
- Collecte de données supplémentaire et consultation institutionnelle à différents niveaux ;
- Investigation sur les expériences internationales, recherche des stratégies innovantes et qui ont été efficaces dans d'autres pays
- Diverses analyses et évaluation, puis listage des stratégies opérationnelles retenues, car reconnues efficaces et/ou prometteuses.

TDR 2a.5.4 – Analyse de la contribution économique du secteur forestier

Objectif : Évaluer la contribution économique du secteur forestier à différents niveaux pour éclairer et alimenter les réflexions sur le développement de la stratégie REDD+. L'analyse fournira notamment des arguments chiffrés et pertinents pour des fins de comparaisons par rapport aux autres formes utilisations et de mise en valeur possible de la terre.

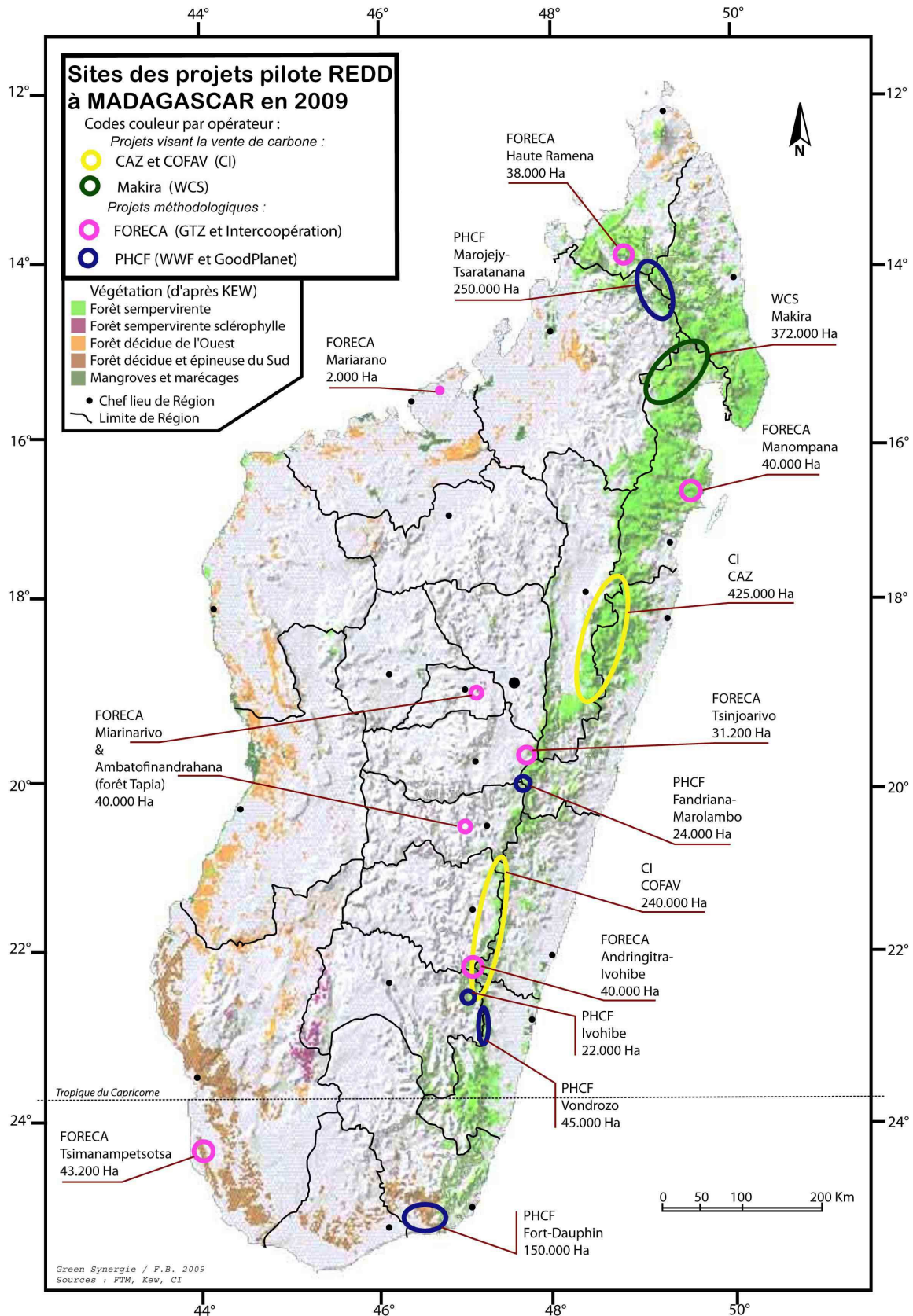
Résultats attendus :

- Éléments économiques de base pour pouvoir évaluer les bénéfices économiques de la conservation des forêts et la gestion durable des ressources forestières ;
- Évaluation globale de l'apport économique du secteur forestier, aussi bien en termes de production de biens que de services, à l'économie nationale ;
- Propositions et recommandation sur les stratégies optimales pour accroître la valeur ajoutée générée par le secteur.

Méthodologie :

- Revue et analyse documentaire afin de capitaliser les différentes études économiques existantes et recueillir les éléments de bases pour les calculs ;
- Collecte d'informations complémentaires auprès de différentes institutions pour compléter et recouper les informations et données de bases ;
- Formulations des hypothèses nécessaires pour l'analyse économique ;
- Traitement des données, analyse et interprétation des résultats ;
- Analyses des perspectives et formulation des recommandations.

Annexe 2b-1 : Carte de localisation des cinq projets-pilotes REDD à Madagascar



Annexe 2b-2 : Leçons apprises des projets pilotes REDD Malagasy

Projets Pilotes	Etat des lieux	Atouts	Faiblesses
Corridor Ankeniheny Zahamena et COFAV	<p>Périmètre du projet considéré comme périmètres des Aires Protégées, qui ont actuellement un statut temporaire.</p> <p>Stade de développement de Project Document Design du projet.</p> <p>Plans d'aménagement et de gestion élaborés</p> <p>Plans de gestion environnemental et de sauvegardé social élaborés</p> <p>Convention entre Ministère chargé de l'Environnement et des Forets et Conservation International pour la mise en œuvre des projets</p>	<p>Forte implication de partenaires expérimentés.</p> <p>Structure des associations et organisations paysannes structurée autour des Aires Protégées</p> <p>Existence de partenaires techniques et financiers assurant la mise en œuvre des actions de développement et de réduction de pressions sur les forêts avec les communautés locales</p> <p>Existence d'outils de gestion locale avec les communautés</p> <p>Système d'appui et de gestion des micro-subsidies existant autour des deux projets, exploitable pour la gestion de revenus de REDD</p> <p>Diversification des acteurs de la gestion des ressources forestières</p> <p>Intégration d'acteurs professionnels dans la gestion des ressources forestières</p> <p>Création de liens entre le secteur privé et les gestionnaires communautaires</p> <p>Intégration de toutes les parties prenantes dans la planification de la gestion des ressources forestières</p>	<p>Insuffisance des coûts de financement pour soutenir les activités de terrain</p> <p>Faiblesse de l'appropriation surtout d'éviter les conflits</p> <p>Manque d'une étude de faisabilité préalable pour le choix des actions à mettre en œuvre, pour qui répondent réellement aux besoins des bénéficiaires tout en s'adaptant aux réalités et au contexte local</p> <p>Gestion des conflits non maîtrisée</p> <p>Complexité de problème forestier</p> <p>Suivi insuffisant des travaux de gestion des opérateurs par l'administration forestière</p> <p>Insuffisance des suivis et contrôles des aspects environnementaux et sociaux pour les petites et moyennes exploitations</p> <p>La législation et la réglementation sur les ristournes (généralistes minières) ne permettent pas les utilisations pour les aspects environnementaux</p>
FORECA	<p>Collecte et analyse de données scientifiques pour construire les propositions méthodologiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du carbone, avec une méthodologie pour l'inventaire de la biomasse au niveau national (une publication internationale faite), une méthodologie pour l'établissement d'une ligne de base au niveau local ou régional, et une approche de suivi des réductions des émissions dues à la déforestation et dégradation forestière. • Analyse socio économique en vue de la clarification des causes directes de la déforestation et l'utilisation de ces causes dans l'élaboration de la "comptabilité du carbone" (une publication internationale en cours) • Système d'incitations, en vue de la clarification des compensations pour service environnemental, nécessaires aux différents niveaux (depuis le national jusqu'au local) pour réaliser la réduction des émissions 	<p>FORECA articule le développement de politiques internationales de la CCNUCC avec les processus de développement nationaux. Cette mise en œuvre locale de la thématique de le REDD, insérée dans les activités de développement malgaches, permet au programme d'apporter une clarification des éléments clés concernant les potentiels et limitations d'un mécanisme futur REDD en faveur tant de l'atténuation du changement climatique que de la pérennité du développement rural.</p> <p>Le projet entretient des partenariats visant le renforcement du pouvoir de négociation des communautés de base dans les processus de prise de décision sur la gestion des ressources naturelles en général et le REDD en</p>	<p>Le développement d'outils limité dans les sites de pré-projet la Coopération Suisse et la Coopération Allemande qui ne sont pas représentatifs des écozones du pays</p> <p>L'approche de quantification du carbone proposée n'est pas efficiente au niveau national</p> <p>Les approches méthodologiques développées n'ont pas été testées en situation réelle</p> <p>La mise en œuvre difficile du montage pluri-institutionnel regroupant des projets de développement rural, des institutions de recherche scientifiques, des institutions locales et internationales</p> <p>Difficulté à maintenir les liens avec les communautés locales</p>

Projets Pilotes	Etat des lieux	Atouts	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de gouvernance, incluant les éléments tant de la gouvernance des ressources naturelles que celle des mécanismes d'incitations (tels que la clarification sur la redistribution des bénéfices et le partage des responsabilités) <p>En cours :</p> <ol style="list-style-type: none"> Un document de capitalisation sur le montage multi-institutionnel et sur l'insertion du programme au sein du processus national d'élaboration du R-PP Un document de synthèse sur les produits développés Une boîte à outils REDD Madagascar 	<p>particulier.</p> <p>Le projet renforce la gestion des compétences locales à travers son partenariat avec l'Université malagasy.</p>	<p>projet de méthodologie avec d'activités concrètes</p>
MAKIRA	<p>Accord entre MEF et WCS pour la gestion de la vente de carbone de Projet Makira</p> <p>Site délimité, comme la superficie de l'Aire Protégée, et qui a un statut de protection.</p> <p>Vente de carbone déjà effective avec les investisseurs privés à travers le marché volontaire.</p> <p>Mécanisme de partage de revenus existant, dont la majorité revient aux communautés locales pour renforcer leur engagement dans la gestion durable de l'Aire Protégée :</p> <p>50% à la communauté locale, 25% au gestionnaire, 15% au Ministère de l'environnement, et 10% pour le suivi.</p> <p>PDD en cours de finalisation (baseline, fuite, additionalite...)</p>	<p>Renforcement de capacité des communautés dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>Renforcement de la gouvernance et de capacité de la population locale dans le développement économique durable</p> <p>Prise en compte de l'importance des services environnementaux comme vital et garant de développement économique local et régional</p> <p>Système de partage de revenus développé au niveau des communautés locales.</p> <p>Approche intégrée adopte réduisant la réduction de la déforestation et dégradation des forêts</p> <p>Existence de bénéfices multiples : climat, biodiversité, bien être humain</p>	<p>Persistance de pressions sur biodiversité.</p>
PHCF	<p>Ecosystèmes : Forêts humides et forêts épineuses du Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 équations allométriques développées sur 5 sites - Mission de couverture Lidar effectuée - Stratification des types d'occupation du sol terminée - Etude de l'historique de la déforestation terminée - Le transfert de compétence entre les partenaires, notamment de Stanford University et l'équipe du programme s'effectuent de manière permanente. 	<p>Les activités de TGRN de restauration de paysages forestiers dégradés sont déjà adoptées par les populations locales, la création NAPs, reboisement</p> <p>Partenariat fructueuse avec différentes institutions Stanford University, CIRAD, ESSA-Forêts, LRI, etc.</p> <p>Les ressources financières du programme sont sécurisées.</p>	<p>Lourdeur administrative pour mise en protection définitive NAPs,</p> <p>Faire passer le message RE aux communautés locales n'est toujours évident vu le niveau d'éducation de la population en général.</p>

Annexe 2b-3 : TDR des études spécifiques pour les scénarios proposés

Objectif :

Déterminer dans quelle mesure chaque scénario identifié peut réellement influencer sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières. Des études complémentaires seront à mener sur les scénarios retenus et acceptés au niveau technique afin d'avoir des compléments d'informations pour qu'ils puissent être correctement dimensionnés, aussi bien sur leur faisabilité que sur leur pérennisation.

Résultats attendus :

- Evaluation de l'intégration et d'impact dans les programmes sectoriels,
- Avoir une analyse sur les options de pérennisation,
- Evaluation des besoins en dispositif de gestion aussi bien au niveau national que décentralisé,
- Mise en place du système de suivi et de surveillance du mécanisme stratégique proposé.

Méthodologie :

- Revue et analyse des politiques sectorielles par rapport aux scénarios identifiés
- Analyse des risques et évaluation des capacités existantes par rapport aux politiques, dispositifs institutionnels et les réalités socioéconomiques qui prévalent visant une pérennisation du système.
- Revue et analyse documentaire afin de capitaliser les différentes études économiques existantes et recueillir les éléments de bases pour les calculs ;
- Élaboration des hypothèses pour l'évaluation proprement dite des impacts sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Mener une analyse institutionnelle répondant aux objectifs de chaque scénario identifié.
- Collecte d'informations complémentaires auprès de différentes institutions pour compléter et recouper les informations et données de bases.

Annexe 2b-4 : TDR des études pour la formulation des stratégies REDD+

TDR 2b.4.1 – Évaluation des impacts et bénéfices potentiels des stratégies opérationnelles

Objectif :

Déterminer dans quelle mesure chaque stratégie opérationnelle identifiée peut réellement influencer sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières. L'évaluation comportera notamment une spatialisation des potentialités de réduction de la déforestation et de la dégradation, afin de permettre l'identification de zones prioritaires pour la mise en œuvre de chaque stratégie opérationnelle.

Résultats attendus :

- Identification et estimation des impacts potentiels avec une évaluation du degré d'efficacité de chaque stratégie opérationnelle en matière de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- Évaluation des bénéfices potentiels de chaque stratégie opérationnelle (bénéfices socioculturels et autres co-bénéfices : préservation de la biodiversité, lutte contre la pauvreté, facilitation de l'adaptation au changement climatique...);
- Spatialisation et localisation des zones prioritaires pour la mise en œuvre de chaque stratégie opérationnelle.

Méthodologie :

- Mise en relation entre les stratégies opérationnelles et la spatialisation des causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières ;
- Localisation des zones d'applications possibles pour chaque stratégie opérationnelle ;
- Revue et analyse des connaissances existantes par rapport aux impacts et bénéfices potentiels des stratégies précédemment appliquées ;
- Élaboration des hypothèses pour l'évaluation proprement dite des impacts sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Identification et estimation des bénéfices potentiels liés à chacune des stratégies ;
- Spatialisation et priorisation des zones de mise en œuvre pour chaque stratégie opérationnelle.

TDR 2b.4.2 – Évaluation de la faisabilité de mise en œuvre des stratégies opérationnelles

Objectif :

Identifier les risques socioéconomiques, politiques et institutionnels de la mise en œuvre de chaque option stratégique selon leurs zones d'application et en déduire les réorientations et renforcements nécessaires pour assurer leurs réussites.

Résultats attendus :

- Détermination et caractérisation des risques socioéconomiques, politiques et institutionnels relatifs à chaque stratégie opérationnelle ;
- Évaluation sur la conformité des stratégies des critères spécifiques au REDD+ comme l'efficacité, l'efficacité et l'équité
- Recommandations par rapport aux réorientations et autres ajustements nécessaires pour assurer l'adéquation entre les stratégies et les différents cadres qui prévalent actuellement (recommandations politiques, plan de renforcement structurel et institutionnel, cadre législatif et réglementaire...)

Méthodologie :

- Analyse des risques et évaluation des capacités existantes par rapport aux politiques, dispositifs institutionnels et les réalités socioéconomiques qui prévalent ;
- Consultation de toutes les entités concernées afin d'identifier les risques et les lacunes pouvant entraver la réalisation des stratégies opérationnelles ;
- Analyse pour évaluer la conformité des stratégies des critères spécifiques du REDD+ comme l'efficacité, l'efficience et l'équité ;
- Synthèse des résultats et confrontations par rapport aux différents enjeux, intérêts et blocages potentiels identifiés dans l'analyse sur l'économie politique réalisée en 2a ;
- Développement des recommandations par rapport à différentes mesures indispensables.

TDR 2b.4.3 – Évaluation des coûts et avantages économiques des stratégies opérationnelles

Objectif :

Disposer des éléments économiques détaillés liés à l'application de chaque stratégie opérationnelle dans leurs zones de mise en œuvre spécifique. Ces informations seront indispensables pour les choix et scénarios à privilégier dans la prochaine étape.

Résultats attendus :

- Évaluation des coûts détaillés inhérents à la mise en œuvre de chaque stratégie opérationnelle, y compris les coûts d'investissement, les coûts d'opportunités et les coûts de transaction ;
- Évaluation des bénéfices économiques potentiels liés à l'accomplissement de chaque stratégie opérationnelle : vente de crédits carbone, augmentation de la productivité, création de sources de revenus alternative, etc.
- Comparaison des coûts et avantages économiques pour chaque stratégie.

Méthodologie :

- Revue et analyse documentaire afin de capitaliser les différentes études économiques existantes et recueillir les éléments de bases pour les calculs ;
- Collecte d'informations complémentaires auprès de différentes institutions pour compléter et recouper les informations et données de bases ;
- Formulations des hypothèses nécessaires pour combler les données manquantes à l'analyse économique ;
- Projections économiques, analyse et interprétation des résultats ;
- Comparaison entre coûts et bénéfices et formulation des principales conclusions.

Annexe 2c-1 : Etudes à mener relatives au cadre de mise en œuvre

Les études à conduire concernent (i) les besoins de réformes institutionnelles et législatives, ainsi que (ii) la gouvernance de carbone.

(i) Etudes sur les besoins de réformes institutionnelles et législatives :

Sans être exhaustif, elles porteront principalement sur :

l'analyse du cadre réglementaire et la conception du dispositif institutionnel

l'analyse et le développement d'outils de gestion adaptés aux communautés pour une mise en œuvre de l'approche REDD+

Les grandes lignes des termes de référence, qui seront à détailler lors desancements proprement-dits des études, sont les suivantes :

TDR 2c.1.1 Analyse du cadre réglementaire et options de réformes institutionnelles et conception du dispositif institutionnel pour le processus REDD+

L'objectif est d'identifier les mécanismes institutionnels à mettre en œuvre pour la gestion à long terme de la REDD+ Madagascar

Les principales activités touchent différents aspects relatifs à la vente et à la gestion et gouvernance des revenus ; le tout, **par rapport aux organisations institutionnelles** :

Analyse du cadre réglementaire pour chacune des principales étapes du processus REDD+, en identifiant les questions relatives à la vente de carbone.

Analyse des options de processus de coordination nationale et régionale, incluant l'analyse des mécanismes d'implication des acteurs régionaux et locaux (SRAT, PRPSE, etc.)

Analyse des mécanismes de gestion nécessaire à la REDD+ Madagascar, sur la base des stratégies spatialisées retenues. Cette analyse intègre les principes de gouvernance carbone retenue.

Proposition d'un mécanisme de prévention et d'arbitrage de conflits

Développement de scénario sur le dispositif institutionnel, incluant les rôles et les responsabilités, les principaux objectifs et les principaux indicateurs, et analyse institutionnelle des structures existantes à intégrer dans le dispositif.

Analyse de la pérennité financière du cadre de mise en œuvre

Proposition d'un plan de réforme et d'un plan de mise en place

Appui et facilitation des négociations inter-acteurs et avec les décideurs sur le schéma du dispositif.

Formulation des textes réglementaires pour le cadre global de REDD+

Formulation des textes réglementaires pour l'adaptation des structures et pour le processus des réformes.

Développement d'un système de suivi de performance et de transparence de l'ensemble du cadre de mise en œuvre. Evaluation du coût de mise en œuvre.

Proposition d'un mécanisme de rémunération du cadre de mise en œuvre par rapport à la gouvernance des revenus du carbone et par rapport aux autres sources de financement à long terme.

L'étude sera conduite en tenant compte de l'aspect relatif à la résolution des conflits inévitables entre priorités et objectifs politiques qui divergent entre les secteurs, mais négociables et gérables pour les conflits potentiels (spécifiques et ponctuels), et analysera la faisabilité du processus suivant :

- En première instance, les discussions seront menées au sein de la Structure de suivi national et de médiation, où sont présents les principaux décideurs des différents secteurs ;
- Et seulement en cas de nécessité, l'arbitrage des conflits sera géré par le Comité Interministériel de l'environnement (CIME).

Par ailleurs, au niveau régional, les initiatives et les structures existantes comme celles en charge de la mise en œuvre des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), les Plateformes Régionales de Planification et de Suivi Evaluation (PRPSE), ainsi que des Commissions Forestières seront considérées pour assurer la coordination et l'harmonisation entre les mesures politiques et stratégies REDD+.

Les principaux résultats de cette étude seront regroupés dans un ensemble de document contenant :

Le dispositif de gestion REDD+ et le plan de réforme

Les propositions de textes réglementaires sur le cadre de mise en œuvre

Les propositions pour la pérennisation du cadre de mise en œuvre.

TDR 2c.1.2 Outils de gestion communautaire adaptés, pour la REDD+

L'objectif est de proposer les adaptations nécessaires aux outils de gestion communautaire pour une approche REDD+ et/ou de développer de nouveaux outils adaptés aux communautés.

Sur la base des expériences au niveau des projets pilotes, les principales activités sont de :

- Analyser des principaux outils de gestion communautaire utilisés à Madagascar. L'analyse portera sur les aspects réglementaires, sur les processus d'établissements et de suivis, sur les performances et les impacts. Cela inclut, sans être exhaustif :
 - la GCF et la GELOSE
 - Les contrats de services environnementaux avec les populations locales
 - Les dina et les contrats non- conventionnels ciblant la gestion des ressources forestières.
- Proposer un schéma d'adaptation de ces outils pour REDD+, incluant les aspects réglementaires et techniques.
- Le cas échéant, proposer de nouveaux outils adaptés, s'il se vérifie que les outils existants ne sont pas adaptés ou ne peuvent être adaptés.
- Proposer un dispositif institutionnel de gestion de ces outils, incluant un mécanisme de mesure de performance permanent. Analyser la pérennité du dispositif.
- Proposer un plan de mise en place.

TDR 2c. 1.3 Conception d'un système de veille sur les facteurs de la déforestation et de dégradation

Cette étude relève de la Composante 4 (car ce système fait partie du système MRV)

L'objectif est d'établir un mécanisme ou un système de veille, permettant une modification ou une correction rapide de l'ensemble du système en fonction de l'évolution des causes de la déforestation ou de nouvelles conjonctures.

En relation avec le système MRV, concevoir un mécanisme qui permet :

- de suivre l'évolution des causes racines et des facteurs de la déforestation et de la dégradation, aussi bien sur le plan quantitative, que sur le plan qualitative et sur la couverture forestière

- de mobiliser les acteurs en vue de corriger le système MRV selon les besoins

Proposer des processus pour :

- L'ajustement du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (réglementation, institution, structure de coordination et d'arbitrage ...), en fonction des évolutions des facteurs de déforestation et de dégradation
- la correction ou l'ajustement des indicateurs de performance des différents contributeurs à la réduction de la déforestation/dégradation
- l'amélioration permanente des stratégies opérationnelles spatialisées, incluant la consultation des parties concernées

En collaboration avec les bases de données MRV, développer un schéma de collecte, de gestion et de partage de l'information qui permet la veille sur le cadre de mise en œuvre

(ii) Etudes pour une « gouvernance de carbone »

Plusieurs analyses seront à mener pour le compte de la Structure de suivi national et de médiation, afin de proposer et de négocier les principaux éléments de la gouvernance du carbone. Les activités prévues concernent :

- La préparation des acteurs sur les principes de gouvernance du carbone
- Le processus de formulation des modalités de partage des revenus du carbone
- L'élaboration du dispositif de gestion des revenus du carbone.

Une attention particulière sera apportée pour la complémentarité avec les études faisant l'objet des TdR 2c.1.

TDR 2c.1.4 – Préparation des acteurs sur les principes de gouvernance du carbone

L'objectif est :

- de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les problématiques et les portées de la gouvernance carbone ;
- de recueillir des avis préliminaires sur les sensibilités du moment.

Les principales activités sont :

- La formulation des grands principes de gouvernance carbone, en une expression compréhensible par tous les niveaux d'acteurs concernés. Un kit de sensibilisation et de communication est à établir.
- Le développement d'un canevas de recueil en malgache et en français. Développer un mécanisme de consolidation.
- Le développement d'un plan de communication.
- La conduite d'activités de communication et des recueils d'avis, en parallèle avec les descentes sur terrain pour des travaux d'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation.
- La synthèse des avis actuels, et l'élaboration des TdR des études qui seront à mener dans le cadre du partage des revenus et de la gestion des revenus.

TDR 2c.1.5 – Appuyer le processus de formulation du partage des revenus du carbone

L'objectif est d'établir un mécanisme concerté de partage et de suivi des revenus du carbone

Les principales activités à envisager sont de :

- Analyser la situation actuelle sur la propriété de carbone, au niveau réglementaire et au niveau des politiques. Alimenter les informations par les expériences internationales.
- Faire une projection des potentialités de revenus selon différents hypothèses concertés

- Analyser les mécanismes existants de partage de revenus dans projets pilotes REDD. Analyser les autres mécanismes existants dans les autres secteurs (transferts de gestion, secteur minier, aires protégées, pétrole, pêche...)
- Analyser les besoins et proposer les options de financement pour la mise en œuvre du REDD : fonctionnement du dispositif de gestion et de suivi, mise en œuvre des stratégies opérationnelles, gestion des informations, mécanismes d'incitations et de compensations, gestion du financement, les opérations transversales de transparence et de redevabilité (communication, etc.)
- Proposer un processus de pérennisation financière de l'ensemble
- Proposer un mécanisme de transformation des indicateurs de mesure de performance en une échelle financière, soit sous forme d'incitation, soit sous forme de privation.
- Proposer et mener un processus de consultation pour la recherche d'un partage négociée et concertée des revenus du carbone. Faire des simulations et des projections de pérennisation durant toutes les phases de négociations. Synthétiser et communiquer les résultats et les décisions à tous les acteurs concernés.
- Rédiger un document de politique et d'opérationnalisation du partage des revenus. Proposer un système de suivi et de traçabilité de l'utilisation de ces revenus. Proposer un manuel d'exécution, détaillant les différents outils à envisager pour le partage
- Proposer les modifications réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes.
- Proposer un plan de mise en place, avec les conditions préalables

TDR 2c. 1.6 --- Appuyer la formulation d'un dispositif de gestion et de suivi des revenus carbone

L'objectif est d'établir un cadre et un dispositif de gestion et de suivi des revenus, qui soient le plus transparent et le plus efficace possible.

Les principales activités sont :

- L'analyse de l'ensemble des options, y compris les modalités de participations aux transactions de crédits, les droits de commercialisation du carbone, les services des institutions du cadre national, la mise en place du registre national de carbone. Considérer ce qui se fait au niveau des projets pilotes REDD. Projeter les besoins en investissement et en fonctionnement de ces options
- Les analyses sur les possibilités, l'intérêt et le rôle d'une redevance carbone
- La proposition d'un système de suivi de l'utilisation des revenus de carbone (revenues de marché ou de paiements internationales). Etablir les critères de performances et les conditions d'un tel suivi.
- L'analyse, l'évaluation et la formulation des options institutionnelles de gestion de fonds REDD+. Appuyer le processus de discussion politique et technique. Synthétiser puis Communiquer au niveau des parties prenantes sur l'évolution des décisions.
- La proposition d'une charte de responsabilités, intégrant le niveau national, régional et local pour l'ensemble des acteurs concernés par les stratégies REDD+
- La formulation d'une stratégie de pérennisation financière du mécanisme de gestion des revenus.
- La proposition des modifications réglementaires, les modifications structurelles et institutionnelles et les réformes nécessaires à la mise en place du dispositif de gestion.

Annexe 2c-2 : Modèles de distribution des revenus

A l'heure actuelle, les différentes options suivantes sont proposées par les projets pilotes REDD.

- *Un financement direct au niveau de projets ou activités régionales* : Dans le cas où le futur cadre de marché international ou les fonds REDD+ internationaux le permettent, les paiements seront transférés directement aux gestionnaires et parties prenantes de ces activités. Un éventuel fonds REDD+ national à créer, pourrait agir comme intermédiaire. Des variantes de cette approche existent déjà avec quelques projets pilotes REDD à Madagascar qui visent le marché de carbone volontaire. C'est par exemple, le cas actuel avec la Forêt de Makira qui prévoit dans son schéma de partage des revenus, une partie importante (la moitié) pour les initiatives de développement et de conservation mises en œuvre par les populations locales, les autres parties se répartissant entre la structure gestionnaire de l'aire protégée, le renforcement de capacité technique du Gouvernement en matières d'activités d'atténuation, de réduction d'émission de CO², le suivi de la déforestation et le financement des frais de gestion d'une structure désignée pour la gestion et le décaissement des fonds.

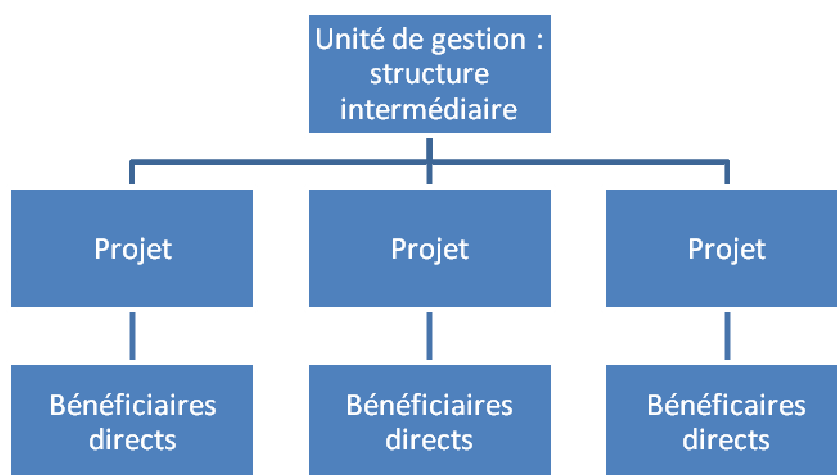


Schéma de financement direct au niveau des projets

- *Un fonds REDD+ national indépendant et séparé de la structure gouvernementale avec une structure d'administration et de prise de décision indépendante* : Ce modèle aura une similarité avec les fonds de conservation indépendants (conservation trust funds) et est utilisé à Madagascar par la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité et par la Fondation Tany Meva. Le modèle proposé par la Fondation Tany Meva dans ses projets de reboisement communautaire par exemple, illustre ce modèle indépendant. Les principaux destinataires des bénéfices sont les communautés de base, appuyées par les autorités locales. Les paiements sont sous forme de « compensation » en fonction de l'état des parcelles plantées et entretenues par les communautés. Ces dernières sont perçues comme des partenaires-garants de la réduction des émissions de CO². Une autre partie des revenus est destinée à la structure gestionnaire des fonds, qui assure également le marketing et la promotion et le suivi. Le gestionnaire peut également utiliser les fonds qui lui reviennent pour engager des prestataires pour divers encadrements et appuis techniques aux communautés.

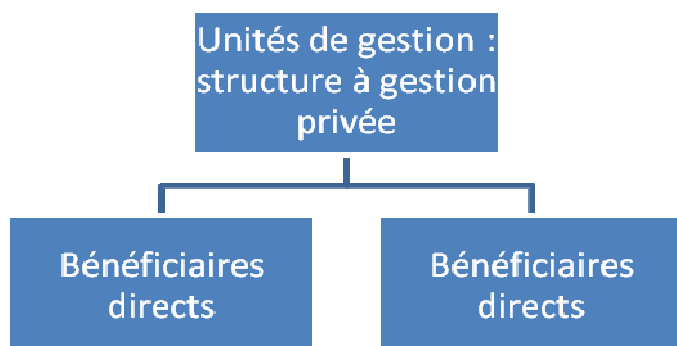


Schéma de financement direct aux bénéficiaires

- *Un fonds REDD+ national au sein de l'administration gouvernementale* pourra utiliser les capacités existantes de l'administration, mais aura une gestion financière indépendante et séparée du budget global : Plusieurs Fonds sectoriels dans le domaine de l'Environnement et Forêts existent actuellement (Fonds Forestiers national et régionaux). Le projet REDD FORECA propose le mécanisme suivant :

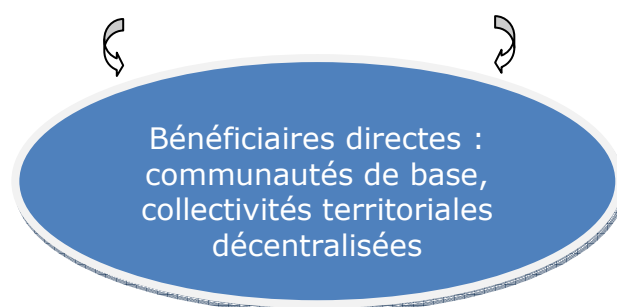


Schéma de financement utilisant les structures étatiques

Un transfert progressif de responsabilités et de fonds, d'un organe gestionnaire de Fonds vers les Fonds Forestier National (FFN) ou Régionaux (FFR) est à envisager. Ces responsabilités et ces fonds sont ensuite décentralisés et/u déconcentrés aux collectivités, aux services techniques via deux types de transferts : (i) ceux destinés à des actions indispensables pour créer les conditions institutionnelles et sociales favorables à une initiative régionale REDD+, qui ne varient pas en

fonction de l'évolution du stock de carbone, et (ii) ceux destinés à récompenser les différents acteurs sur la base de l'évolution du stock de carbone.

(i) Les transferts pour les actions indispensables comptent :

- ✓ un ensemble de transferts relativement fixes dans le temps ayant trait à des activités permanentes de gestion et de contrôle (monitoring, supervision des activités liées à la mise en œuvre...),
- ✓ un ensemble de transferts destinés à financer des actions limitées dans le temps, soit des projets, considérés comme des investissements de base
- ✓ un ensemble de transferts destinés à l'accompagnement et au renforcement des capacités, également limités dans le temps.

(ii) Les transferts pour les actions de récompense comprennent :

- ✓ les ristournes aux communes et redevances à l'Etat ou à la Région (par le biais des centres fiscaux) ; les certificats d'émissions seraient considérés comme des produits forestiers commerciaux et donc soumis à ce type de prélèvement. La ristourne payée aux Communes sert à favoriser les activités exécutives et politiques des maires dans leurs Communes. En revanche, la redevance devrait financer des activités au niveau régional ou national en relation avec la gestion des forêts.
- ✓ un ensemble de paiements aux Communes qui transfèrent par la suite à des organisations locales qui exécutent ; ces transferts sont destinés à financer des projets ou actions susceptibles de renforcer une croissance économique durable et respectueuse des objectifs REDD+.

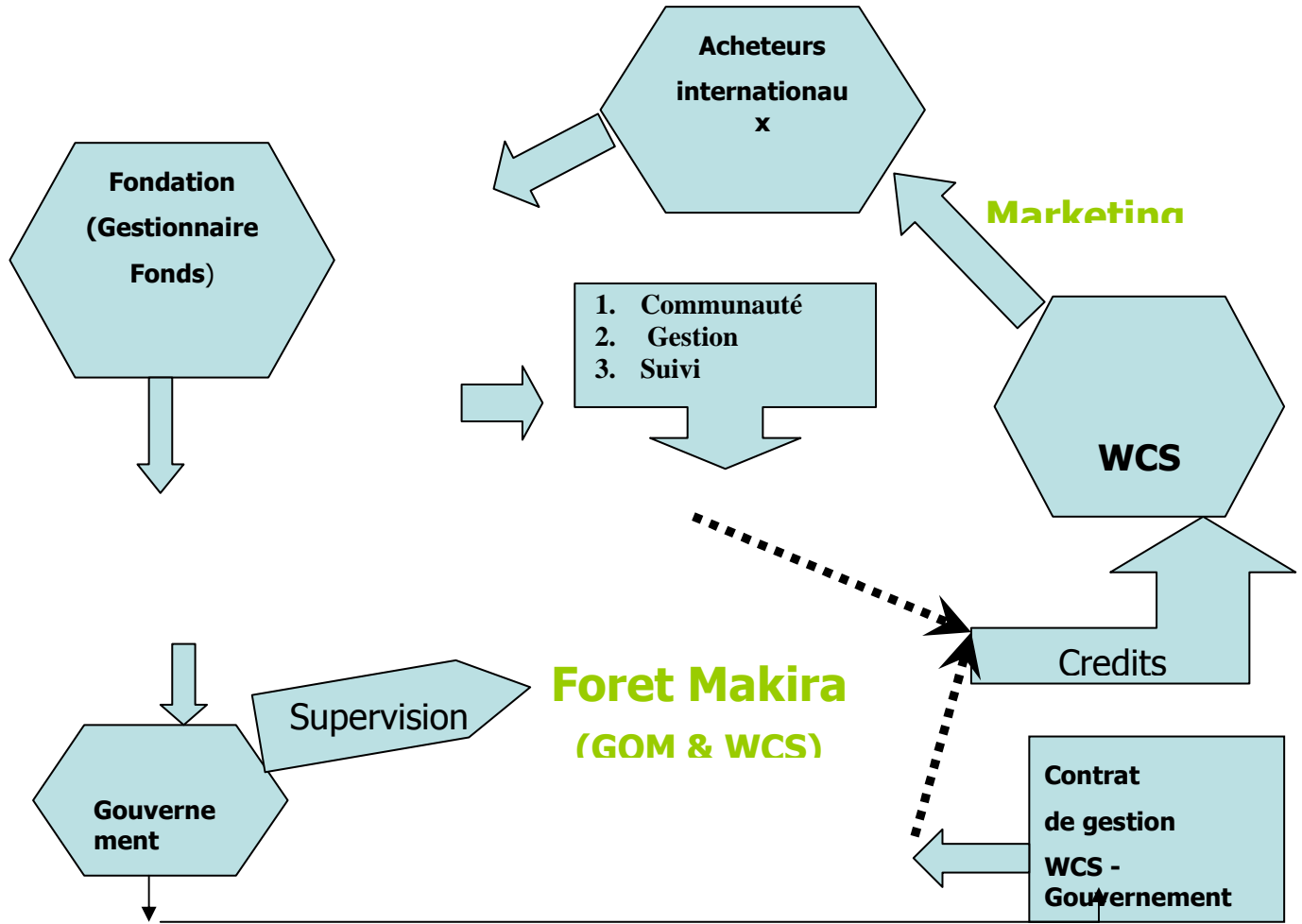
Les trois schémas proposés ci-dessus restent à analyser et à approfondir et les exemples cités, présentant des cas similaires, sont à titre illustratif, car ils ne sont pas forcément conformes aux schémas en réflexion.

Dans tous les cas de figure, il est à mentionner que la dynamique créée par l'approche « transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés » (GELOSE, GCF) développée depuis le PEII et qui continue à s'étendre progressivement jusqu'à maintenant est à capitaliser : le transfert de gestion, promouvant en premier lieu la responsabilisation des communautés locales de base, font de ces dernières des vrais partenaires dont la prise en compte à la fois en tant qu'acteurs et bénéficiaires, se vérifient de plus en plus. En tirant les leçons (en maintenant/capitalisant les acquis et en évitant les défaillances vécues), l'approche commence à faire école et des grands programmes d'investissement qui a priori, semblent n'avoir rien à y voir (Ex : Projet Ambatovy, d'exploitation de Nickel-Cobalt) adoptent la démarche. Ainsi, dans le cas de Madagascar, parmi les premiers pays à initier la gestion communautaire des ressources naturelles dans les années 90, le rôle des communautés locales de base est de plus en plus crucial et reconnu. Cet aspect constitue un facteur déterminant pour la réussite de la REDD+. En outre, le début d'implication/d'intérêt des opérateurs, autres que ceux dans le domaine de l'environnement, pourrait influencer dans le sens positif tout le mécanisme de financement et de partages des revenus.

Enfin, le mécanisme utilisé par Madagascar National Parks pour la gestion des droits d'entrée dans les aires protégées (fonds DEAP), dont la moitié est affectée pour financer des activités de développement au profit de la population riveraine des Aires Protégées, peut être source d'inspiration dans la distribution de revenus. Le mécanisme adopté est le « **Financement Direct des Bénéficiaires** » (FDB) : Les bénéficiaires peuvent être des villages, des groupes de villages, des Fokontany, des Communes ou des organisations paysannes légalement constituées. Le principe de base est que tout projet à financer doit figurer parmi les priorités du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune concernée et/ou le Plan Villageois de Développement (PVD). La stratégie s'oriente vers la décentralisation effective, le partenariat et la responsabilisation de toutes les parties concernées, y compris la société civile au niveau local, dont la mission est de défendre les intérêts de l'AP et de la population riveraine dans toute planification locale, régionale et nationale, et d'en faire plaidoyer.

Partage des revenus nets tirés des ventes des Crédits Makira (WCS)

- (i) 50% à l'appui aux populations locales riveraines par le biais du Projet Forêt de Makira pour la gestion de leurs ressources naturelles, et des initiatives en matière de conservation de la forêt et de développement communautaire, par le biais d'une structure définie de gestion locale à établir selon la loi malgache en vigueur et à exploiter en collaboration et de concert avec le gestionnaire délégué de l'Aire Protégée de Makira;
- (ii) 25% au gestionnaire délégué de l'Aire Protégée de Makira pour l'appui à la gestion de l'Aire Protégée de Makira dans le cadre du Contrat de Délégation de Gestion, ou de tout autre accord en vigueur, selon le cas,
- (iii) 15% au Ministère de l'Environnement, en appui à une gamme d'activités dont le renforcement de sa capacité technique en matière de mitigation du changement climatique, et pour soutenir le développement d'une stratégie nationale de réduction de carbone et d'une capacité de suivi nationale,
- (iv) jusqu'à 5% pour rembourser à la Société les frais encourus relatifs à la commercialisation et à la vente des Crédits Carbone Alloués, (ainsi qu'à la gestion des dites commercialisation et vente),
- (v) jusqu'à 2,5%, selon la détermination de la Société, au besoin afin de payer le suivi, la vérification et la certification de la non-incidence de déforestation effectués par un tiers, toute part des 2,5% qui n'est pas ainsi dépensée étant affectée à (i) ou à (ii);
- (vi) et jusqu'à 2,5% à une fondation ou autre entité de même nature désignée par l'Etat (la « Fondation Désignée ») pour ses frais généraux liés à la gestion et au décaissement des fonds mis à disposition en vertu du présent Accord; et l'affectation des 50% des Revenus Nets mentionnés à l'alinéa (i) sera déterminée par un comité de pilotage au sein de la Fondation Désignée en collaboration et de concert avec le gestionnaire délégué de l'Aire Protégée de Makira;

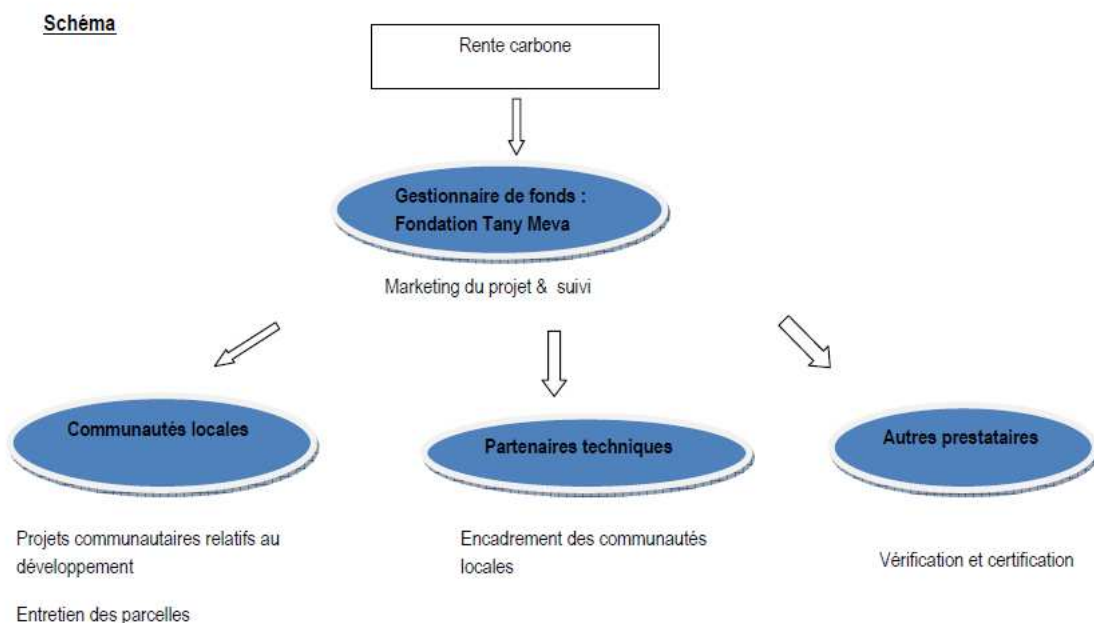


Partage des revenus : Fondation TANY MEVA

- **Schéma prévisionnel de partage de bénéfice** : Cas de projets de reboisement Ankotrofotsy (Menabe) et Antanetikely (Analamanga)
- **Principal destinataire** : Communautés de base
 - ✓ Projets communautaires de développement pour ceux qui ont participé réellement au projet : projets validés par les communautés de base et autorité locale (Mairie)
 - ✓ Entretien des plantations
- **Autre destinataire** : Gestionnaire de fonds pour
 - ✓ Marketing du projet, suivi
 - ✓ Investissement sur PDD
 - ✓ Vérification/certification
 - ✓ Prestations diverses pour l'encadrement des communautés et la pérennisation des parcelles de plantation

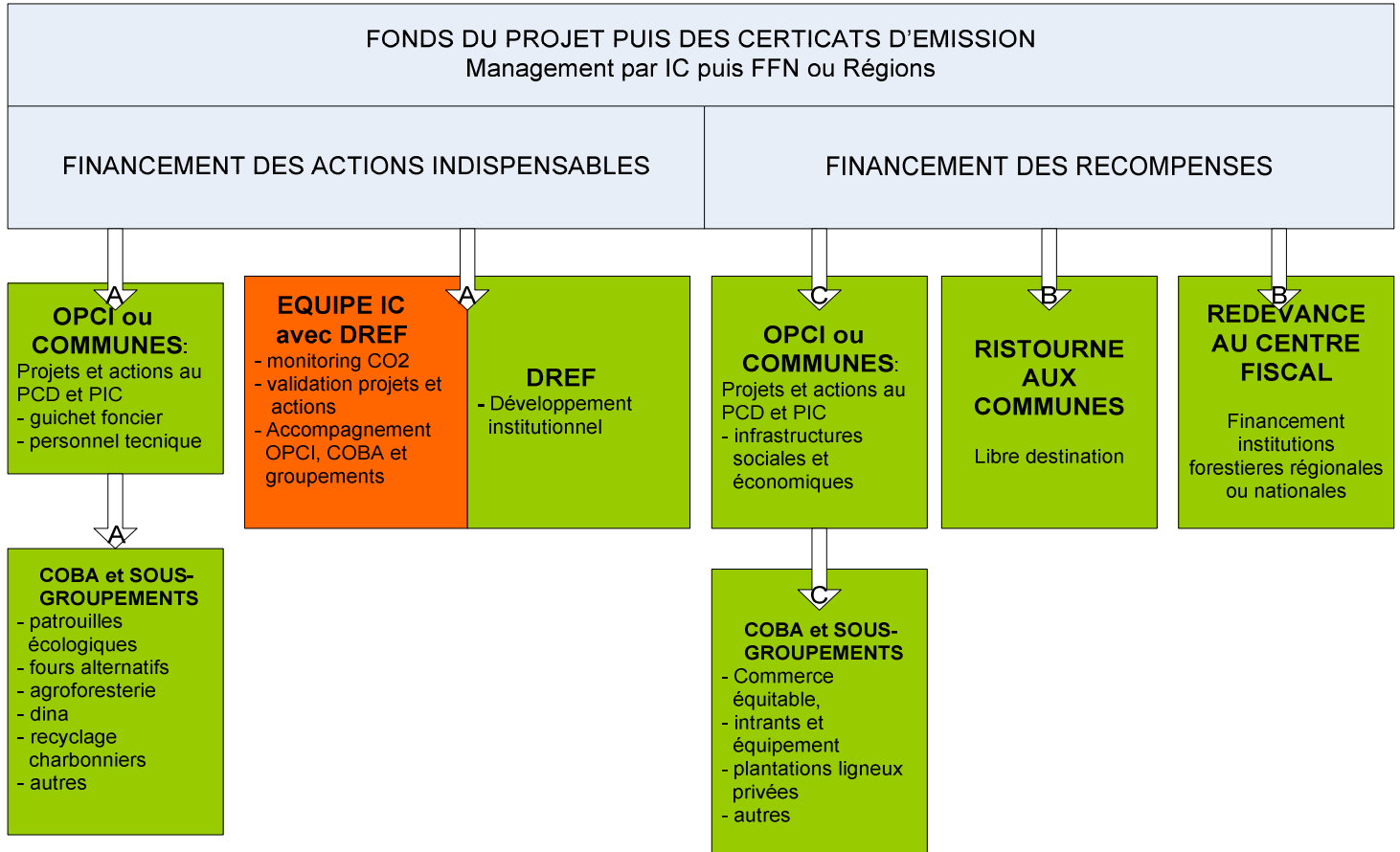
Points saillants :

- Les communautés sont sensibilisées au préalable sur la modalité de paiement des rentes : compensation suivant état des parcelles ;
- Une grande partie de la rente revient aux communautés étant donné qu'elles sont les garants du carbone ;
- La rente distribuée aux communautés et prestataires est déduite des investissements préalables effectués par le gestionnaire de fonds notamment pour le montage du PDD.



Partage de revenus proposé par FORECA

- Proposition basée sur:
 - L’approche par la demande
 - La responsabilisation des CTD (vs Etat central)
 - Le paiement selon la performance



A, B et C indiquent un ordre de priorité dans les paiements.

- Structures pérennes
- Structures d’appui transitoires

Schéma de financement de micro-projets par les DEAP (droits d'entrée dans les aires protégées) : Madagascar National Parks

Selon la Convention de Rio, en tant que partenaires de conservation, la population riveraine des Aires Protégées (AP) devrait profiter des retombées bénéfiques de la gestion des AP.

En application de cette Convention, le Conseil d'Administration (CA) de Madagascar National Parks, a décidé d'affecter 50% de ses recettes de Droits d'Entrée dans les Aires Protégées (DEAP) pour financer des activités de développement au profit de la population riveraine des Aires Protégées.

Le COSAP (Comité d'Orientation et de Soutien à l'Aire Protégée) qui a été mis en place, a pour mission de défendre les intérêts de l'AP et de la population riveraine dans toute planification locale, régionale et nationale, et d'en faire plaidoyer. Le COSAP représentatif de tous les domaines d'activités de la Société Civile au niveau local,

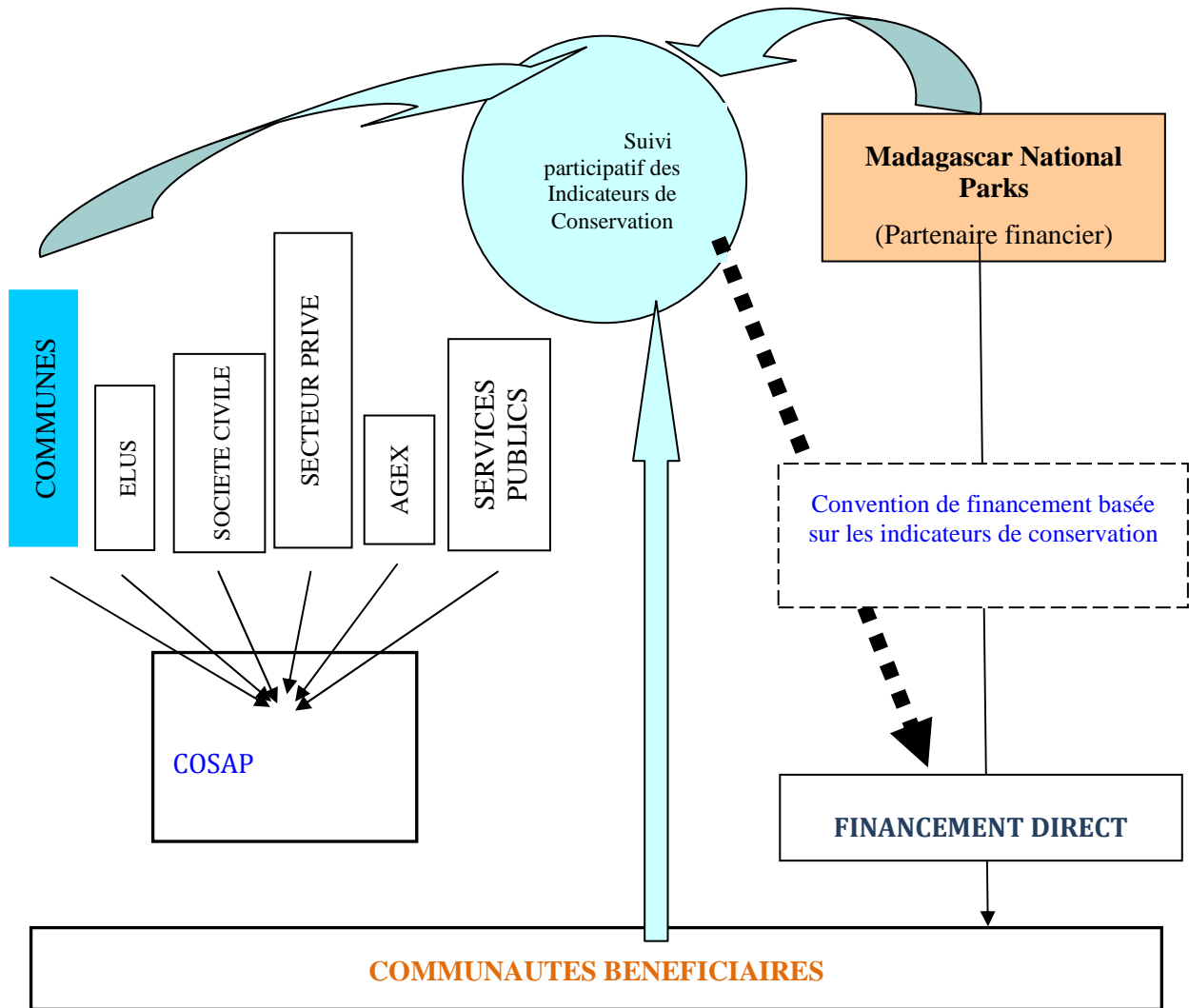
Dans le nouveau système, les communautés deviennent les bénéficiaires directs du fonds DEAP et Madagascar National Parks se place en tant que « partenaire financier » à travers ses Directions Interrégionales qui jouent un rôle prépondérant dans le mécanisme de Financement Direct des Bénéficiaires (FDB).

- Une forte proportion du fonds (**90%**) est réservée pour les **Communes et Fokontany contiguës** au Parc National, aux fins de financement des projets issus des PCD et avalisés par le COSAP.
- Une affectation annuelle de **5% (sur les 50%)** se fait aux **Régions**, par souci de PEREQUATION, pour les projets communaux **AUTRES QUE ceux des Communes contiguës**.
- Le reste (**5% sur les 50%**) peut être affecté comme **fonds remboursables** destinés aux investissements ou AGR dans les communes contiguës ;
- Le projet à financer doit figurer parmi les priorités du Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune concernée et/ou le Plan Villageois de Développement (PVD).

Le mécanisme adopté est le « **Financement Direct des Bénéficiaires** » (FDB) selon le PCD/PVD et le Plan de Gestion de Développement (PGD) de l'AP. Les bénéficiaires peuvent être des villages, des groupes de villages, des Fokontany, des Communes ou des organisations paysannes légalement constituées ;

La convention de financement entre MADAGASCAR NATIONAL PARKS et le Bénéficiaire comprend une clause intégrant un **indicateur de conservation** à garantir par le bénéficiaire (ex : zéro feu) ;

L'évaluation en fin de projet se fait par un **comité ad hoc** comprenant la Commune, le COSAP et MADAGASCAR NATIONAL PARKS. C'est surtout l'indicateur de conservation qui est évalué.



Annexe 2c-3 : Allocation de fonds pour des réductions permanentes des émissions dues à la déforestation/dégradation

Les revenus potentiels REDD+, à travers - soit les marchés de carbone –soit les fonds internationaux, seront générés grâce à un mécanisme basé sur la performance. L'obtention de tels revenus nécessite des investissements et des incitations dans tous les secteurs liés à la déforestation : les coûts opérationnels et institutionnels pour mettre en place les stratégies d'un côté, et les coûts d'opportunités des acteurs (par exemple, communautés locales) qui seront restreints dans leur possibilité d'accéder ou de convertir les zones forestières, de l'autre côté.

Une fois obtenue, une grande partie des gains REDD+ devra être réinvestie pour soutenir les incitations efficaces et durables, soit pour les acteurs clés, soit pour les secteurs impliqués. Les efforts, les contributions et les investissements des différents acteurs, ainsi que leur compensation, doivent être perçus comme équitables et efficaces par toutes les parties prenantes.

La réduction de la déforestation quantifiable et vérifiable permettra de générer les revenus carbonés au niveau international, ce qui permettra de récupérer ces dépenses préliminaires, et éventuellement de générer un reliquat additionnel. Le système d'allocation des financements REDD+ sera donc d'abord un système pour déterminer les besoins d'investissement et d'incitation, avant d'entrer dans une phase de partage de revenus.

Outre l'analyse des acteurs gouvernementaux et le dispositif de gestion du cadre de mise en œuvre, les analyses de la phase de préparation examineront surtout comment les acteurs non-étatiques peuvent au mieux être encouragés à contribuer à la réduction de la déforestation. Il s'agira notamment des communautés rurales, des autorités traditionnelles, des gestionnaires d'activités REDD+ régionales, des ONGs et du secteur privé (compagnies minières, forestières et agricoles, par exemple). Plusieurs expériences existent déjà sur le terrain avec les 5 projets pilotes REDD à Madagascar. Une évaluation des acquis de ces projets pilotes serait une phase préparatoire nécessaire à la poursuite des études relatives aux allocations des fonds.

Les communautés sont concernées par la majorité des coûts d'opportunités, car elles sont actuellement tributaires de la déforestation pour leur subsistance. Les incitations et compensations ne se limiteront pas seulement sous forme monétaire et/ou de bénéfices divers (appuis agricoles, services sociaux etc.), mais elles pourront être réalisées à travers d'autres formes comme les contrats de conservation, les contrats de services, les projets locaux de développement communautaire, et les axes d'intervention spatialisées, liés à des indicateurs de performance quantifiables.

Le droit de jouissance et la performance vérifiable seront cruciaux, pour tous les acteurs/institutions contribuant à la mise en œuvre de la stratégie REDD+, et qui bénéficieront d'une partie du crédit carbone ainsi généré.

Dans un système REDD+ qui permettrait le développement de projets, les activités régionales pourraient, si le cadre de financement international le permet, générer directement des revenus carbone. En l'absence d'un accès direct au marché ou aux fonds internationaux, une compensation directe de ces activités par le gouvernement selon leur contribution relative à la réduction des émissions dues à la déforestation, mérite d'être considérée. Pour assurer une utilisation efficace des fonds, les questions de l'additionnalité, du scénario de référence et des fuites devront être analysées dans le contexte de chaque attribution de compensation aux activités régionales.

Annexe 2d : Capacités et renforcements nécessaires pour la conduite de l'EES

Capacités disponibles en évaluation environnementale à Madagascar

Le premier décret sur l'EIE a été mis en vigueur en 1992. Depuis 2004, où l'ONE est devenu le guichet unique de l'EIE à Madagascar, environ 300 permis environnementaux ont été octroyés. Au moins une vingtaine d'EES ont été réalisées dont entre autres :

- l'évaluation environnementale stratégique d'une zone d'exploitation forestière (KoloAla) en 2008
- l'évaluation environnementale et sociale du projet de pôle intégré de croissance (PPIC) en 2005
- l'évaluation environnementale du programme environnemental phase 3 (PE3) en 2003
- le programme de gouvernance de ressources minérales (PGRM) en 2003 ainsi que son extension en 2005
- l'évaluation environnementale du programme sectoriel de transport (PST)
- l'évaluation environnementale du programme d'action de développement rural (PADR) en 2001
- la zone d'intérêt écotouristique de l'Isalo (ZIE) en 2000
- la zone d'activité économique spéciale de Vatmandry (ZAES) en 2002

Madagascar dispose ainsi des compétences nationales (experts, consultants -bureau d'études, consortium de consultants individuels) qui sont aptes à réaliser les travaux de consultance sur l'EES de la REDD. Toutefois, on nécessite l'appui d'un consultant international pour les aspects suivants :

- Intégration du processus EES dans le processus d'établissement de la stratégie REDD+: outils et charte de responsabilités
- Intégration de certains critères dans le processus EES
 - Durabilité : définition des critères de durabilité, évaluation suivant ces critères
 - Participation du public
 - Suivi et amélioration : indicateurs et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la durabilité
- Appuis à la diffusion et à la communication sur le processus et les résultats de l'EES ainsi qu'au renforcement de capacités

Vu que ces aspects ne sont pas bien traités dans les EES déjà réalisées à Madagascar³.

³ Inventaire des meilleures pratiques et proposition des directives pour les EES à Madagascar, ONE, juin 2006

Renforcements de capacités et formations sur l'EESS

Cibles	Objectifs de la formation	Contenu	Lieu / Intervenant
Ministère chargé des forêts Ministère de l'environnement Bureau exécutif REDD CT-REDD Consultants recrutés pour l'EESS Universitaires ONG Projets REDD en cours Société Civile Responsables territoriale	Uniformiser la compréhension de l'EESS et la place dans le processus de développement de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'EESS (Objectifs et fonctions principales de l'EESS, cadre législatif, pratiques internationales) • Les différentes phases de l'EESS et la charte de responsabilités des acteurs impliqués • Place de l'EESS dans le développement d'un programme, plan ou politique • Cas de la REDD : principaux enjeux et défis, calendrier de réalisation, place de l'EESS • Consultation et participation du public dans l'EESS : objectifs, processus, prise de décision 	Tana <u>Intervenants :</u> - Consultant International - ONE
Décideurs des ministères sectoriels, Bureau opérationnel REDD	Engager les décideurs et les secteurs concernés par la REDD+ dans le processus EESS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur l'EESS : • Place de l'EESS dans le processus de développement de la stratégie REDD + : objectifs, influence dans la prise de décision 	A Tana Par Ministère chargé des Forêts Ministère chargé de l'Environnement ONE avec appuis consultants
CIME	Informier et engager les décideurs concernés par la REDD+ dans le processus EESS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur l'EESS • Place de l'EESS dans le processus de développement de la stratégie REDD + : objectifs, influence dans la prise de décision 	Ministère chargé des Forêts Ministère chargé de l'Environnement ONE avec appuis consultants
ONE Cellules environnementales des ministères	Approprier le processus EESS et maîtriser l'évaluation du dossier EESS	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'EESS (Objectifs et fonctions principales de l'EESS, cadre législatif, pratiques internationales) • Les différentes phases de l'EESS et la charte de responsabilités des acteurs impliqués • Place de l'EESS dans le développement d'un programme, plan ou politique • Cas de la REDD+ : principaux enjeux et défis, calendrier de réalisation, place de l'EESS • Consultation et participation du public dans le développement et l'évaluation du dossier EESS : objectifs, processus, prise de décision • Evaluation du dossier EESS : objectifs, outils, processus, 	Tana - Consultant International ONE
Autorités Régionales Services techniques déconcentrés ONG et projets Société Civile	Uniformiser la compréhension de l'EESS et la place dans le processus de développement de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'EESS (Objectifs et fonctions principales de l'EESS, cadre législatif, pratiques internationales) • Les différentes phases de l'EESS et la charte de responsabilités des acteurs impliqués • Place de l'EESS dans le développement d'un programme, plan ou politique • Cas de la REDD : principaux enjeux et défis, calendrier de réalisation, place de l'EESS • Consultation et participation du public dans l'EESS : objectifs, processus, prise de décision 	Régions <u>Intervenants :</u> -Consultants -ONE

Evaluation de l'adéquation des activités proposées dans le cadre de l'établissement de la stratégie REDD+ avec les cadres applicables et déjà appliqués de sauvegarde à Madagascar

D'une manière générale les activités proposées dans les options stratégiques de la R-PP sont :

- des études et des analyses
- des renforcements de capacités des différents acteurs touchés par la REDD+ et / ou des structures déjà existantes ou à créer dans le cadre de cette initiative
- des développements des outils nécessaires (législatifs, techniques, organisationnel / structurels) pour la mise en œuvre de la préparation de la stratégie et de la stratégie elle – même.

Le principe adopté pour la réalisation de toutes ces activités est basé sur la consultation des divers acteurs issus de plusieurs secteurs / entités à différents niveaux (national, central, régional et local)

L'appui de la Banque Mondiale à l'élaboration de la stratégie REDD+ fait que les activités proposées doivent se conformer aux politiques de sauvegarde de cette institution. La Banque s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles qui requiert que certains impacts environnementaux potentiellement négatifs et certains impacts sociaux sélectionnés en vertu de leur caractère stratégique découlant des projets d'investissement de la Banque soient identifiés, évités ou minimisés quand cela est possible.

Par ailleurs il y a lieu de mettre en adéquation ces politiques de sauvegarde de la Banque mondiale avec le cadre fonctionnel de procédure nationale de sauvegarde et celui du FCPF. D'où l'intérêt d'élaborer un guide en matières de sauvegarde pour la REDD+, intégrant tous les aspects devant être considérés dans ces différents cadres de sauvegarde déjà précités, tout en étant conforme avec le décret MECIE, cadre légal régissant l'évaluation environnementale à Madagascar.

Annexe 3 : Le projet SEAS-OI.

Le projet **SEAS-OI (Surveillance Environnementale Assistée par Satellite dans l’Océan Indien)** a pour objectif la mise en oeuvre d’un pôle d’excellence en télédétection spatiale pour la gestion des territoires du Sud Ouest de l’Océan Indien. Ce pôle est constitué d’une antenne de réception directe de satellites optiques et radar à très haute résolution comme SPOT, ENVISAT, ... associée à un centre de traitement d’images et de géomatique dédié aux applications de l’observation de la Terre pour la gestion durable des ressources naturelles et des territoires de l’Océan Indien.

Le montage du programme repose sur un partenariat étroit entre **l’Etat, La Région Réunion, l’IRD et de l’Université de La Réunion** dans le cadre du CPER-PO 2007-2013.

Ce projet se traduira par :

▫ La mise en place d’une **plateforme technologique de réception** (en bande X et en bande L) et de traitement des données et d’un bâtiment permettant de regrouper les équipes de recherche des structures scientifiques par la consolidation des champs méthodologiques et l’élargissement des domaines thématiques de recherche.

▫ Le développement d’«**observatoires**» **par le spatial de l’environnement au service du développement** durable dans le Sud Ouest de l’Océan Indien dans le cadre d’une coopération régionale avec les institutions des pays de la zone.

Placée à La Réunion, cette structure de réception directe fera l’acquisition des images prises par certains satellites lors de leur passage dans la zone de couverture de l’antenne, soit un cercle d’environ **2500 km de rayon** qui comprend :

- les états de la Commission de l’Océan Indien,
- le canal du Mozambique, Mayotte et les îles Eparses,
- Le Mozambique,
- Le Malawi,
- Le Swaziland,
- Le quart sud est de la Tanzanie,
- Une partie nord est de l’Afrique du Sud.

Cette station de réception multi-satellites permettra la réception des satellites optique et radar de la filière SPOT, Pléiades, ENVISAT et RADARSAT pour des applications opérationnelles comme la surveillance des zones économiques exclusives (pêche illégale) et de cartographie des dynamiques de l’occupation du sol (en partenariat avec Madagascar pour le suivi du foncier, des forêts et de la zone côtière). La réception d’autres satellites comme CBERS (Brésil, Chine) et IRS (Inde) permettront de garantir l’accès à d’importantes séries d’images à diverses résolutions pour couvrir les besoins à long terme en données sur l’environnement.

La politique de données sera basée sur le principe de la gratuité pour conforter le pôle d’excellence Réunionnais et le rendre attractif, développer la coopération régionale dans les domaines prioritaires des pays de la COI et favoriser l’innovation.

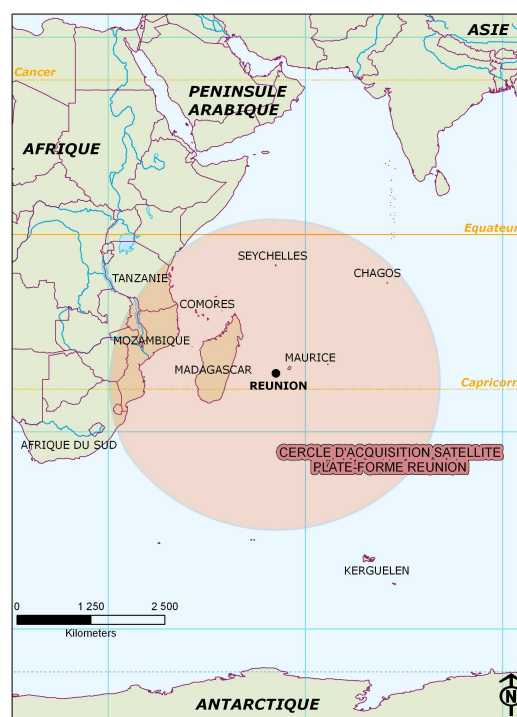
Couplée à la station de réception déjà installée aux Kerguelen, elle complètera de plus la surveillance des ZEE australes de la France.

Le projet SEAS-OI se traduira par :


- des formations professionnelles à La Réunion de spécialistes en télédétection et analyse spatiale, pour l'ensemble de la zone ;
- un transfert des connaissances vers les pays de la zone. Une des priorités de l'outil est de renforcer les accords de coopérations vers les partenaires de la COI d'une part mais également les pays de l'Afrique du Sud et de l'Est. Ainsi La Réunion sera un acteur majeur dans le réseau international d'observatoires en cours de constitution autour des initiatives régionales, nationales, européennes et internationales (GMES, GEO/GEOSS, AMESD ...).
- un transfert vers le secteur économique au travers d'un partenariat fort entre le secteur privé et les différents acteurs du projet (agences spatiales, Collectivités territoriales, Industries du secteur spatial, acteurs de l'environnement) qui devrait se décliner par un soutien à la création d'entreprises innovantes (en liaison avec les incubateurs régionaux) dans les domaines de la géomatique, de la télédétection, et de l'observation de l'environnement et des territoires.

Sur le plan scientifique, ce projet s'accompagnera d'un renforcement des équipes locales et de la mise en place de programmes régionaux de recherche et d'applications pilotes. Cette dynamique devrait notablement accroître l'accueil de spécialistes français et étrangers (notamment depuis la COI). Les thématiques suivantes seront développées : aménagement des territoires, agriculture, gestion forestière, suivi du milieu marin et côtier, surveillance épidémiologique, gestion des risques...

Les moyens mobilisés par ce projet seront notamment affectés à l'installation du système de réception d'images satellites et à la mise en œuvre d'installations d'acquisition de la télémessure, de traitement, d'analyse, de la construction d'un espace pour la recherche associée (locaux et équipements) sur l'emprise du site Universitaire de Terre Sainte à Saint-Pierre.

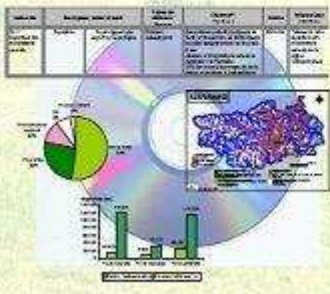


Annexe 4a : Tableaux de Bord Environnementaux et Tableaux de Bord Sociaux



Office National Pour L'Environnement

Tableau de Bord Environnemental - TBE -



Agré ensemble pour un environnement de qualité

OBJECTIFS

Le TBE est conçu comme l'outil de suivi de l'état de l'environnement et de son évolution, qui devra permettre :

- une plus grande sensibilisation des acteurs de la vie économique aux questions environnementales
- d'évaluer les impacts environnementaux des différentes politiques et activités économiques
- et d'orienter la politique des décideurs et les activités des différents acteurs

THEMES

- La biodiversité
- Le sol et le couvert végétal
- Le littoral
- Les eaux continentales
- Le climat et les changements climatiques
- L'environnement urbain
- Les facteurs socio-économiques
- Le Programme Environnement

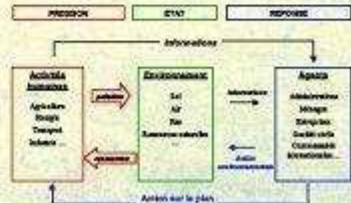
DISPONIBLES

- Différentes bases de données relatives à chaque thème du TBE
- TBE National : 2001, 2002, 2003, 2008

- TBE Provincial: Antananarivo (2002), Fianarantsoa (2002), Toamasina (2001), Toliara (2003), Mahajanga (2003), Antsirana (2003)
- TBE Régional : Menabe-2004, DIANA-2006, Anosy-2005, Vakinankaratra-2005, Melaky-2006, Androy-2009, Atsimo Atsinanana-2009, Atsimo Andrefana-2008, Alasca Mangara-2009, SAVA-2009, SOFIA-2009, Amaran'i Mania-2007, Matsiatra Ambony-2007, Vatovavy Fitovinany-2009, Analanjirofa-2009, Atsinanana-2009, Itasy-2008, Bongolovo-2008, Ihorombe-2007, Boenry-2006
- TBE sous-régional (Mangara-2004)

INDICATEURS

Les indicateurs du TBE sont organisés selon le cadre méthodologique basé sur la trilogie Etat-Pression-Réponse (CDE)



POURQUOI UN TBE ?

- Evaluer le progrès et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Moderniser les outils de suivi et d'analyse de l'état de l'environnement
- Intégrer les décisions économiques et environnementales
- Associer développement régional et gestion durable des ressources naturelles
- Améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat
- Orienter les investissements

POUR QUI ?

Le TBE est un outil d'aide à la décision destiné aux décideurs et acteurs économiques à tous les niveaux : les gestionnaires de l'environnement ; les universités et centres de recherche ; les bureaux d'études ; les étudiants et élèves ; les touristes ; les journalistes et tous les autres faiseurs d'opinions.

PRINCIPES GENERAUX

- L'élaboration du TBE est participative
- L'identification des indicateurs et l'élaboration du TBE partent des besoins des utilisateurs

- Les indicateurs environnementaux régionaux expriment les spécificités et préoccupations environnementales régionales
- Le TBE est évolutif et interactif
- La valorisation et la promotion des outils sont primordiales

COMMENT Y PARVENIR ?

Le système d'informations basé à l'ONE consiste à :

- rassembler les informations à travers un réseau thématique et/ou régional,
- concevoir et développer les indicateurs permettant un meilleur suivi de l'environnement,
- diffuser les informations par le biais des rapports périodiques sur l'état de l'environnement et des kits pédagogiques,
- produire des informations et analyses géospatiales concernant l'état des écosystèmes naturels à partir de l'exploitation des images satellite
- élaborer un système statistique devant aboutir à une comptabilité de l'environnement pouvant être éventuellement intégré à terme dans la comptabilité économique nationale.



Direction des Informations Environnementales
ONE, BP 822 Antananarivo, 101 Antananarivo

e-mail : die.one@pnc.mg
url : <http://www.pnc.mg/tbe>
Tél : (261.20) 22.259.99
Fax : (261.20) 22.306.93

LE TABLEAU DE BORD SOCIAL

(TBS)

C'est un outil de suivi des différents indicateurs sociaux mentionnés dans le DSRP et dans la déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies en particulier.

Le Tableau de Bord Social présente aussi l'avantage d'embrasser les différents secteurs de l'économie, du social et de l'environnement et de mettre en exergue les différentes facettes de la vie du pays de manière spatiale et temporelle. Néanmoins, il est loin d'être complet car plusieurs aspects socio-économiques du pays n'y figurent pas encore et des efforts permanents de différents acteurs de l'économie pour la contribution à sa confection et à son actualisation sont les bienvenus et inévitables dans ce contexte de lutte contre la pauvreté.

Objectif Le TBS sert d'abord d'outil de mesure et de suivi social du développement et de la pauvreté à Madagascar et ensuite de rassembler, harmoniser, valoriser les informations existantes et les rendre disponibles auprès des utilisateurs, d'autant plus qu'il devrait s'intégrer dans le système général de l'appareil statistique national et régional et s'efforcer de contribuer ainsi à compléter les chaînons manquants dans ce système.

Structure Le TBS se présente comme suit. La partie introductive informe sur les méthodologies de collecte tout en donnant la définition des principaux indicateurs. La partie suivante présente les indicateurs sous forme synthétique, au niveau national et analyse l'évolution temporelle en ce qui concerne les différents secteurs. La dernière partie montre les indicateurs détaillés selon les sources d'information.

Les indicateurs traités concernent :

- Population et Démographie
- Cadre macroéconomique
- Commerce extérieur
- Développement humain
- Accès à l'eau et à l'électricité
- Santé
- Education
- Agriculture, Elevage et pêche
- Justice
- Infrastructures
- Emploi
- Transport
- Conditions de vie
- Tourisme
- Environnement
- Mines
- Sécurité
- Justice

Les TBS disponibles :

Tableau de Bord Social (TBS)

- Tableau de Bord Social 2003
- Tableau de Bord Social 2002
- Tableau de Bord Social 2001

Tableau de Bord Social Régional (TBSR)

- Tableau de Bord Social 2002 pour Toamasina
- Tableau de Bord Social 2002 pour Fianarantsoa

